

BERLETT

ANTIQUARI

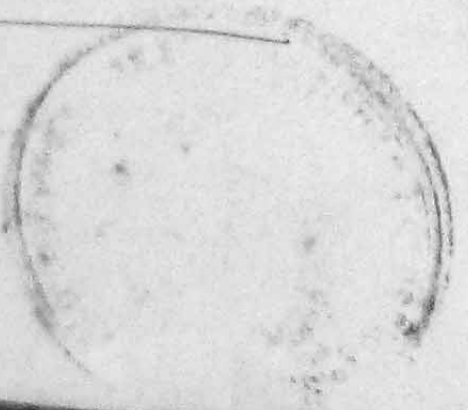
D. B.

SOISSONS

M. S.

Le manuscrit appartient à la bibliothèque
de la Société archéologique de Soissons, par
M^r Suin, notaire, membre de la Société.
Mention en a été faite dans le Bulletin.
Année 1858 Volume XII page 34.

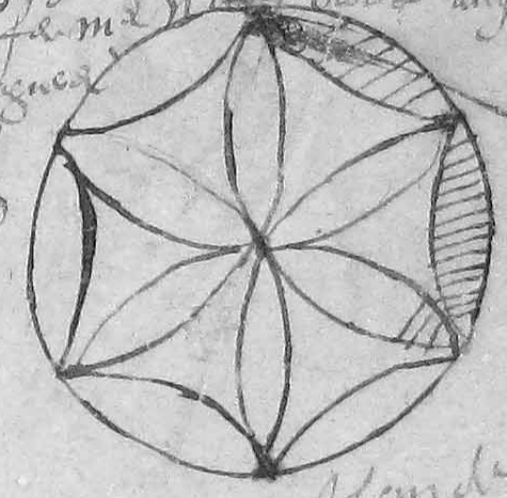
Nota. les annotations paraissent être de la main de M. Berthoin
Il provient de l'abbaye de S^t Jean des Vignes
il a appartenu ensuite à M^r Jehan Dequigny
demeurant rue des Cordeliers en la maison. (1600).
puis à l'abbaye de S^t Micaud - 1725.*
a fait partie des livres de M^r Gardel à Brains 1775.
en 1840 il est la propriété de
Guillaume Lucas de Brains qui l'a
prêté à M. M^r Henri Hartus et Saul Lacroix.
De là il est passé dans les mains de
M^r Suin qui l'a donné à la
Société archéologique de Soissons.



Recueil des antiquités & choses mémorables
advenues en la ville de Soissons depuis
sa première fondation. Commencé par
Nicolas Babelle & Jozef duelle & après
luy augmenté & mis par luy & Chapiteau
par M^r Michel Berthoin religieux de St
Jehan de Vignate dud Soissons & Curé
de Chauldun

Ant. lre table de l'index & Chapiteau sur
la fin

En la fin de luy de M^r Jozef duelle
il y a un grand nombre de choses
qui ne sont pas dans la plus part
des autres livres de ce genre
et qui sont de grande utilité
à ceux qui s'occupent de
l'histoire de Soissons.



Grand livre de l'histoire de Soissons
de M^r de Cordier & de M^r de la Moignon
N^o. voir la bibliothèque historique de France nouvelle
édition Paris 1782 Volume II n^o 34864



Luciano
Bugo

de Brème

Galatie

Il est certain qu'il y a eu un mont contre lequel fut bâtie la maïson de
 auoparieu pour l'roy / pillé de ravages la paria. De la se
 alla pour piller les temples du temple d'apollon de
 delphes fut sur la montagne de Parnasse de amyse
 comme il montoit lad. montagne d'icelle temps se fit une
 qui fut tombée grande partie de la montagne sur elle
 gaulois / dont ilz furent la plus partie suffocés et
 engloutis: et Brème tollémou nauvra que ne pouuans braver
 soy mal plus meisme se tua de sa dague plusieurs gaulois
 après ce qu'ils eurent demouré de la petite asie / et on
 donna le nom a la province de galatie par ce quez si son
 renommée et naturalité ont été grées. Et sont ceulx auquel
 monta Paul a escrire l'epistre intitulée ad galathas
 laquelle fut de la congrégation de Brème et de ces gaulois
 d'après Marcia Vario de quelques fragments septimo et de
 leur leurs origines de la province de Brème et de Brème de
 la vie de camille Paul orose leurs deux livres d'histoire
 du septième jusque au livre sixième et de quatre autres
 Anthoine Sabellius quatre livres d'antiquité leurs premiers
 d'égomachie dit auon d'après le discours de desus allégué
 de l'histoire de Juson et de polycrate par ce que
 nul de ces auteurs estoit francois aussi nous ne void
 fait mention de nos villes / mais seulement de celles d'Italie
 est adire de leurs paria

Du temps auquel Brème fonda Soissons

Chap. iij

Entre les auteurs francois qui ont parlé de la fondez a
 gester de Brème et de l'antiquité de la fondation de Soissons
 il confesse bien auon leur que les romains du paria de gaulois
 fondez de leur langage francois / et le chapitre allégué de
 la cosmographie de Henri Contain et de mesme par adire que
 ces deux auteurs n'ont princa ces opinions d'autres plus
 anciens et de fait l'auteur de ces Chroniques dit auon
 traitoit son discours de Lucius et de Hugo parquoy (id est
 de Lucius Pmissa) l'on peut croire que Brème est le
 fondateur de Soissons et que plus est / que la fondez de
 son temps eue longt temps d'avant que l'ville d'Italie et
 de l'antiquité / car depuis que l'alle a romé d'après que
 il ne retourna point de ce paria pour bastir nouvelle ville
 et si ne fut pas peu de temps a construire d'après et les
 autres de dont il princa la ville de romé l'roy trois ans
 et quinze de sa fondation lora que l'ville fut cagée
 de la oy

Luciano
Bugo

De la oy pour estimer que Soissons pouvoit estre bastie quinze
 ans d'avant ou d'après ce est adire trois ans quinze ou d'après 320 ans de
 ans d'avant la nativité de Jesus Christ Jusnam d'après Jusputatione Jusus
 factis et de l'antiquité de Soissons. Contain il est bien certain plus
 que auparavant on estoit belle et plantureuse Vallée on est
 affaiblie Soissons. Il y auon quelques grosse bourgades ou villes
 que Brème soit mieux fondée et fortifiée quelle ne soit
 depuis que l'ville ou bourgade de lora estoit appelée
 Buggio non pour autre raison que de la fondez affaiblie / fondez
 du lieu et plaisance de la Vallée Et d'ailleurs on s'en souvient d'ailleurs
 de m'après l'écriture et maistrice de Soissons que le nom de Jusus
 est composé de Juania ou Juggio a cause de son don Jusus a
 plaisance Soissons qui a donné occasion a plusieurs roys et princes
 de faire l'antiquité de Soissons et d'ailleurs
 Description du paria de Vallée montrant l'antiquité
 de la ville

Chap. iij

La Vallée est située en une belle et plantureuse Vallée / entre Situation
 deux montagnes moyennement hautes dont l'une regarde le midi
 et l'autre le septentrion / distant d'une bonne lieue ou plus
 d'entre Colquillon d'orient et de occident plus et toute d'ailleurs
 la rive d'ailleurs large d'un boy est de plus / la profonde
 en façon quelle porte fort de bon bastiments chargés de marchandises
 pour traffiquer de l'ville de Paris de Rouen et d'autres lieux
 environ trois lieues au dessus de Soissons / et la rive de l'ville
 en latin appelée Vidula / d'après de quatre lieues de l'antiquité
 au dessus de la ville de Compiègne elle est renforcée
 de la rive de l'ville de Soissons qui descend de Joyon / toute l'ville est pour
 son nom au lieu quoy dit a la bouche de l'antiquité l'antiquité
 de Soissons elle est fort bonne d'après et nourri abondant
 de toutes sortes de poissons / la Vallée entre les deux montagnes / d'ailleurs
 s'étend a plus de deux lieues d'orient et occident / mais la
 plus belle et plaisante affaiblie de toute est celle de Soissons
 d'ailleurs qu'il est adire elle est plus large et fertile
 au moy de ce que la montagne du costé de midi se retire
 et découvre de ce lieu plus qu'il n'y a d'autres. Sur les costes d'ailleurs
 de l'une et l'autre montagne y a plusieurs beaux villages / d'ailleurs
 et bourgades d'ailleurs de jardins d'ailleurs et d'ailleurs a fruits
 rapportans a Soissons / est d'après de l'ville que de l'ville par toute
 coste Vallée / en plusieurs tapisse de d'ailleurs prairies de l'ville par l'ville
 labourable / d'ailleurs de l'ville et d'ailleurs mille commodités /
 de regard

De regard de la colline a l'air d'uns part a daultre biefz
 de vignes d'arbres de maisons et aultres choses d'indiffere
 Sur les montagnes y a beau a plain paiz d'ordie a boy l'uncy
 qui rapportent d'auiff boy bled qu'on du monde. Cans de
 Lad ballot qu'on montagne y a boy pasturage pour toutes
 sortes de bestail dont vident que Lad para fournir Lad aultre
 boifina et Comptains de bled vny chais fuyent et aultre choses
 necessaires a la vie humaine. La ville n'est fou long de
 forstz bon forstz de chetz de compaignes et de courz. et encore y auon de
 bled d'aultre le temps passe. Elle a aut tout de plusieurs
 bois et taillis pour chauffer et bastir. mainte carriere de
 boulez pierre dure et tendre. puerce a faire chault et plastre
 tendre a faire briguea thulle et potence. Brief elle est a
 ches et d'ours soy tout ce qu'on pouzron desirer pour la vie
 humaine. Sans nulle chose dechir ny mander ailleurs et si
 elle y auon aucun beson la nature luy donne le moyen
 ayse et facile pour le redouir. Il me dont que Lad
 ville aut toute ses commoditez a encore l'air bled s'auy
 et graine de l'air d'ordie / la terre fertile / le paysage
 d'estable et toutes aultres choses a souhaiter comme si c'estoit un
 autre paradis terrestre. de la on peut auiffu comituer ou
 plusieurs croirs que long temps deuant Lad gubern de Bredno
 il y auon de l'air une ville ou du moins quelque gros
 bourg qui touteffois depuis peult bled auon este agrandi
 compare a fortifie tant par Lad Bredno que aultre grande
 forteresse de Jugnamon par Lad roys qui long temps deuant
 l'incarnation de Jhu Christ y ont fait actuelle residence tant
 Lad seys royal parquoy quelle soit appellee du nom de
 Belfonia a cause de son lieu et situation suau et plaisante
 ou du seys de la sonora ou de Belfonia cela n'importe de richy
 a son antiquite et plus visible foundation que Belfonia auon
 peult le temps de Bredno plus de cent ans comme se verra
 a chapitre sursum.

Que Belfonia estoit ville capitale de royaume
 long temps deuant Julius Cesar
 Quoy que ce soit de la puerce fondatrice a dela cause du nom
 de Belfonia. Il ne faut auiffu d'ordie / quelle est de foundation
 de Belfonia. Mais encore plus de quatre cents ans deuant
 de Belfonia. Il est que ce ne semble s'en proposer de la
 Lad

Principales antiquitez
ou foundation

Lad par affection et sans raison. Ne Lad vneil monstre estre
 bled fondre par le tesmoignage de Julius Cesar ou plusieurs
 par les paroles et affirmations que luy on faictes et
 dictes. Les principaus habitans de la ville de Belfonia auon
 cinquante ans deuant la naiture d'ordie seigneur Belfonia l'ordie
 tesmoignage et parole son enregistrer au second Livre de la
 commentaires d'ordie Cesar ou se est dit. que comme soy armez Cesar luy
 estoit de amirona delad ville de Belfonia / apres auon passe et
 conqueit. Lad paiz de sanoye / de bourgogne et de la franche
 comte, voulant sauuer de lad la Belfonia / on y amende se
 forter / a fin de lad subingue a sa puissance / presallablement il
 signorina de plus apparence et toyne de Belfonia / assauer moy
 quel peuple et quel paiz estoit Lad Belfonia, a quoy fut
 respondu. Que Lad habitans de Belfonia estoient leur prochain
 boifina parca et alliez / que leur paiz estoit fou ample qu'ilz
 possidoient de la terre et champs tresgras tresfertiles et de tresgrandz
 rapportz. Que Lad ville d'ancidmet auon este capitale du royaume
 de Belfonia. Il y auon en Belfonia un roy nomme Duntagne
 le plus puissant de toute lad gaulle / lequel auon tenu et
 regy son seigneurie grande partie de la region gallicapne mara
 etoit il roy de Belfonia / et pour le temps present leur roy
 estoit nomme Galba. Poila un notable tesmoignage Galba
 faict par un suplice afferme par estoidre honorable
 de plusieurs paiz et provinces et provinces du temps de Belfonia.
 Lad Belfonia ilz rendit plus et Lad tesmoignage de l'antiquite de lad
 ville que de lad / que d'ancidmet elle auon este capitale du royaume
 de Belfonia. Il me deuant sa foundation si Belfonia est le
 fondateur car depuis Belfonia mesmes a Cesar ne se comptent 250 ans deuant
 que deux cents cinquante ans qui ne font grande antequite de Cesar
 matrice de royaume. Davantage deuant que Duntagne roy de
 Belfonia auon tenu son seys royal et assiduelle d'antiquite
 a Belfonia ilz semblent confirmer l'opinion qui soustient Belfonia de
 filz Duntagne de Belfonia / et estoit le fondateur / et que ce Duntagne
 estoit un de ses successeurs. Aussi quant ilz disent que de leur
 temps le roy Galba y demouroit ilz donnent a entendre que le
 seys royal y auon toujours continue jusques a deux et que
 Lad successeurs de Belfonia y ont fait residence / comme de la
 ville capitale de lad royaume. Presallablement establi par
 Lad Belfonia / lequel par ce moyen ilz se font leur fondateur que
 de l'antiquite / tant que auon de lad constructe le seys royal
 qui a dure mesmes ans temps de Cesar / et huit cents ans
 apres comme se voit montes au chapitre sursum.

Combitz a dire

1200

Plusieurs rois de France se sont surnommés roys de boiffon
ou ont fait résider comme nous monstrons cy après
leur surnom de boiffon que boiffon a retenu ce titre de
nom de ville royale ou chef de royaume par l'espace
de douze cens ans ou environ

Devant Jullar Casar 400 ou plus
De la a Josphus 50
De Josphus jusqu'à J. P. 750
1200 ans

Comment la ville et royaume de Boiffon
sont tombés en la puissance des romains
Chap. vij

Un Roy cingante ans devant l'Incarnation de nre Seigneur Josphus
Jullar Casar colonel de l'armée romaine faisant sa conquête
de pais de gaulle et ayant desia rebu a sa dévotion les pais de
bourgogne de la franche comté et de Rhéma deca les montz
comme il estoit de intention de s'acheminer et marcher sur le
royaume de boiffon pour y mener la guerre se informa
parallèlement comme nous avons dit de la habitation de la ville
de Rhéma quelle gisa quelle ville et pais estoient. Et après
avoir entendu que la ville estoit fort grande bien peuplée
muniée de murailles et garnie de toutes armes et necessaires
munitiones et que pour veuillir a y vainc lez Rhémois se voir
mis en point de la prendre et subvertir de soy rendre et soumettre
a la puissance de Casar d'autant que les Boiffonois estoient
accoutumés a obéir a tous les autres belgians de leur a
suivre leur party alleront duds Casar toutes ces choses
par luy ouy et entendus a tant comme son desir de
venir a bout de sa intention et surmonte tant de divers
bandes de gendarmes qui s'assemblerent vers boiffon sous la
conduite de Balba, a fin de ne perdre son homme et s'efforcer
contre une si forte ville a la venue d'une si puissante armée
qui si paron de trois cens mille combattans et plus se
enjoyoit de sa troupe deca le pais de beauvois sous
la charge de Duntagne capitaine bourguignon natif de la ville
d'Autun a fides du roy duds pais avec mandement a luy fait
de faire venir ranage et mettre a sair tout le pais pais
de garnir a luy il alla campé avec sa légion et clost de
camp a Bray fossés profonds a l'entour et par la rive d'ayn de
de luy a village nommé Bray de par de la rive de du bourg
de pontarcy

su 7.

de pontarcy de environ d'ault lieux ce qui faisoit assés d'occupé
et garder le passage de la riviere a dont les belgians firent
semblant de vouloir desloger les romains puis s'efforcer
de passer outre pour courir sur le pais de Rhéma d'autant
après que par plusieurs fois ilz ont esté soustraits a vaincre
repousser commandés de fin a se laisser de deporter d'ailleurs
la venue de leurs plus grande force d'armes s'efforcer
estorcer de ce attente nouveau bruit d'une armée que les
romains connoistrent le pais de beauvois et gastoyé tout le
environ de la ville qui fut cause que les bandes beauvois
qui estoient les principallies de toute l'armée belgiane ou nagueres
accoutumés se desbanderent pour aller reconnoistre et défendre leur pais
et maisons et a l'exemple d'eux les autres compagnies pour aller
les uns après les autres se retirer en craignant desordre et
a fin de garder chacun son terre et pais lequel estoit d'adieu
donna occasion et grande multitude a Casar de mener d'opérer et
venir a chef de Balba et de sa gde Comme donc les belgians
se retirèrent de beauvois l'empereur les fit pourchasser jusqu'à
a la ville de Royon de laquelle n'ayant trouvé aucun garde
ne résistat se y fit mettre une bonne garnison et de la faire
courir et ranager sur les boiffonois se intimidés par les ordonnances
puis retournant tout court deca boiffon y vint campé par armez
et la rendit tout a l'envoyé: touttois il la trouva si bien garnie
de gens et de toutes munitions de guerre que fut contrainct
tenir long siege Ce que desja se entend du second livre de
commentaires de Casar avec ce que Josphus

De la prise de boiffon par Jullar Casar
Chap. viij

Le Roy dit que Jullar Casar avoit pour sa devise | Mori tibi tibi | Diligentes de Casar
Jay bien Jay ven Jay d'armes. Ce qui se voyoit pour monstre que l'ancien
toujours est fort diligent prompt et vigile en toutes ses affaires
a par especial de celles qui concernoient le fait de guerre et
ce nonobstant se mit beaucoup de temps et employa beaucoup de
usage et preparations de guerre de la prise de boiffon car
combien que au ceste contrée de l'entour de sa commanderie
de luy brief et d'ice de par de parolle pour s'opprimer les briefs de parole
de luy qui a d'adieu touttois quant il desira la prise
de la ville de boiffon se se delais plus amples
de tant plus long propos que ne fait de prendre d'ailleurs
ville Ce qui sembloit faire afin de monstre la difficulté
que a eue de luy prise et pour battre boiffon se confesse
avoir employé toutes ses forces usant munitions machines de batteries
a moyens de luy se pour aide a prendre une bien forte place
Et dit

Et dicit notandum quod ne la poulie prendra jnoy que d'incien
de epdny actia / agdy iato / turribus constituta a cotu / Cefan
lar principaly d'ingna a moynia pour battre vne forte ville
par le p'bruit dour quel appelle vncas (selon la description
de interpretation quoy ont faite les bons antiques) faut attendre
certaines machines de gubres faictes de bois entrecassés par un
de charpente haulte de six peds ou d'un roy latoy de hinc
a longitudo de seize et par desna ostour comedité de croa
cousture pour despeche les coups de p'bruit quoy l'attour de
dedans la ville a costez elles ostour trouill'ent a plest'ent
de mort de terre a comedité all'entour de p'bruit fraich'ent
ne estre fort bonnet pour resiste au feu et par dedans les
machines loy poson bon nombre de castadours a massons pour
sapper les murailles car par d'ingna a force d'homme on faison
ap'roche plusieurs de ces machines des murailles a les comedité
Conte a l'autre pour faire plus grande breche Le second moy
quil appelle agdy iactum eston un certain moulin a assubler
de terre p'bruit a gubres hault eston p'bruit la ville en faison
doulce platteforme a cavallée sur lequel on monton les
arches a fin de terre les trais sur les desfondants qui se p'bruit
a la breche p'bruit fait par sapper a belh'ent Car belh'ent
comedité a d'ingna ostour de longitudo p'bruit de bois par un bon
choix a d'ingna ostour balancée en h'entour a la faison
que les montons ont de cousture (entrecassés) contre les
murailles de la fortresse de la fortresse de la fortresse
par bas a au fondement a fin de terre comedité dedans les fossés
Le troisieme moy de battre vne ville a que casar applique a
a celle de Sorsone fut celui qui nomme a d'ingna h'entour
a fort de bois de bon bois a d'ingna a charpente mesme a
comedité sur terre ou coll'ent d'ingna au p'bruit de s'bruit
les murailles a forte gubres roues les p'bruit machines
en touztes dour comedité comedité de mort de bois compose
a de p'bruit fraich'ent (comme desna) lors quelle ostour comedité
une mur' loy faison par dedans monté les murailles
soldats a forme de ballader et de la combattre main a main
contre les desfondants leur qu'ilz leur suff'ent fait qu'ent la place
a se sapper par maistr' de la muraille de la ville
Dela les faison de faire a imudition dour s'bruit les
romains a assubler de fortresse a qu'ilz ont d'ingna
a la p'bruit de Sorsone et d'ingna a qu'ilz ont d'ingna
et toute l'ant' industrie a moynia luy que casar au lieu
p'bruit Le dour a d'ingna qu'ent d'ingna d'ingna
opting que neq' d'ingna ante galis neq' aud'ent d'ingna

Incia

Agdy

Arca

Cura

Comedité

Romanorum

Romanorum p'domoti Legato ad Casard' de d'itione mittitur
Cesi que Balba roy de Sorsone a toua fca g'ra d'ingna
a ostour de la grandeur a imudition de ces d'ingna
a d'ingna semblable ouvrages a machines que les gaulois
naoies ont d'ingna ny ony parla de p'bruit a d'ingna Sorsone
de la coll'ent a d'ingna de romains a d'ingna d'ingna
a prompt'ent d'ingna toute l'ant' imudition semblable
ilz ont d'ingna d'ingna Casar d'ingna ambassadours pour p'bruit
a accorde a se rendre a luy moyennant certaines conditions a
articles de lora a la recongne a p'bruit de habitans de
d'ingna furent d'ingna conditions a accorde par Casar
que la ville luy s'bruit rendue a luy pour y d'ingna
de gubres romains par les d'ingna lesquels par cest accord
demonstrent en l'ant' d'ingna a franchise de baillans par d'ingna
pour ostour les principaly de la ville a les d'ingna
du roy Balba. Dola comme Sorsone tombe a la domination
de Sorsone dea romains selon que casar le d'ingna
comedité a d'ingna d'ingna d'ingna plus

De l'ancienneté grandeur et estendue de la ville de Sorsone

C'est chose assurée que la ville de Sorsone anciennement a este
fort grande et ample: Car loy trouve que du costé d'orient
elle estoit le palais royal qui est a present l'abbaye de
Maard: laquelle est dite par les chartres a d'ingna d'ingna
estre sans p'bruit a hora les murs de Sorsone: Dola d'ingna
septentrion elle abontoit a la paroisse de Cuffie de laquelle p'bruit
l'eglise parochiale eston celle qui est de present l'eglise de
d'ingna a d'ingna d'ingna: laquelle (comme il appert
par vne chartre qui est en velle de date de l'ant' mille cent
vingtneuf donnee par Arnolte evesque de Sorsone) eston
sise aux faulxbourgs delad ville. De ce mesme lieu d'ingna
occident elle abordon le riuage de la riuide d'ingna
est d'ingna vne chappelle de S. Lambert et plus outre on
oy l'ant' d'ingna de S. Crespin que ille eston les tanneries
et au lieu on est l'abbaye de S. Crespin a d'ingna d'ingna
les p'bruit de malfacture: a d'ingna ce lieu d'ingna
riuide eston la place publique ou eston de d'ingna haulte
Indice. Mesme que ces lieux ayent autrefois este habités
se p'bruit dour par la place du Chapeau dallebasie et par
vne chartre qui est a l'abbaye de S. Sord' d'ingna mention
comme la paroisse de lad' abbaye s'bruit d'ingna l'ant'

Quam an

711

711

B

De un costé de midi Il y a grande apparence que l'abbaye
 de S. Cyprien le grand La paroisie de S. Pierre le vial ou
 de S. Edmay estoit d'ancienneté la ville par ce qu'on voit en
 la Vie de sainte S. primo ou l'usage de soiffona et fides de moult
 S. Edmay archevesque de Théma quil fut desepulture quil fut
 desepulture en l'eglise ou chapelle de S. holo / quil anon fut
 bastie pres la muraille de la ville Nonc anon ven de puis
 peu de temps Lad chapelle d'icelle d'icelle aut par la croix
 ou pignona (toutefois sans comidure) en la paroisie S. Edmay
 engram le chémin qui conduit de soiffona aux celestina de ville
 n'estoit / et maintenant elle est ruinée du tout Inglise au
 fondement. Depuis ce lieu l'eglise d'ici occidant Il y a d'icelle
 apparence de largeur et profondz fossés de la ville ville
 continuant jusques au pres de la maison de la charte
 vulgairement appellee S. Ladre Nonc fort long d'ici, reste
 d'icelle la ville porte de l'ancien ville nomme la porte
 de S. Edmay a cause du moulay qui est proche d'icelle appartenant
 a moult l'usage de Soiffona Quo de puis ceste porte
 de S. Edmay tyran d'ici les montz de S. Jehan ou de pmoistres Lad ville
 se font autrefois ostendit et ostargie / il apert bien par ce
 qui est la prima afin de s'ice fides a l'ancien d'icelle paroisie
 de S. Edmay ou de nre dame de dignite Car la paroisie
 de S. Jehan du nom appellee a present du nom de S. Jacques
 a autrefois estoit fort peuplee et signamment de lay mille
 sergents ou serz quelle fut d'icelle de l'icelle d'abbaye
 contrefaire de ce temps la / l'eglise de lad paroisie eston
 hors de la ville aussi bien que celle de S. Edmay (comme
 cartulaire de ce que la plus part de l'icelle qui sont de nre
 S. Edmay l'ancien occasion de l'usage de l'icelle charte que
 auant l'ancien d'icelle estoit d'icelle d'ancienneté de la ville car
 quant elle font mention du lieu de S. Jehan d'icelle l'icelle
 Montz signamment Le nom de Soiffona comme l'icelle
 d'icelle quil anon estoit autrefois d'ancienneté Soiffona / Inoy
 qu'on yme m'icelle d'icelle et m'icelle quil est aussi
 appelle pour ce quil est proche de Soiffona Il y a une
 autre raison qui donne a parice c'est d'icelle d'icelle
 qu'on la ville ou S. Jehan pres la vieille muraille
 de S. haults d'icelle que de la d'icelle fort homme pouron
 bien f'icelle

bien icelle en trace de p'icelle d'ancienneté la ville ville: et
 maintenant Il y a d'icelle et l'icelle apparence de l'icelle bastim'icelle
 a fortz que l'icelle habitans de Soiffona n'icelle p'icelle (au
 p'icelle de la ville) estoit d'icelle si p'icelle de l'icelle magalle
 Il y semble donc quilz ont est'icelle du temps que l'icelle
 estoit. d'icelle d'ancienneté la ville, mais qu'il y a de l'icelle de l'icelle
 l'icelle de son ampleur ou l'icelle ostendit d'icelle d'icelle
 est difficile a croire quilz l'icelle de douze c'icelle ans quelle
 a est'icelle ou que p'icelle l'icelle la tour de l'icelle y a
 est'icelle affluence de gens de tous pais elle n'icelle n'est'icelle
 l'icelle d'icelle Et p'icelle pourquoy auant l'icelle d'icelle
 est'icelle d'icelle d'icelle plus grande que icelle d'icelle d'icelle
 aussi elle a autrefois est'icelle du nom de la grande La grande
 Marie de Val. l'icelle grande pour son angle de l'icelle d'icelle
 ostendit. Marie a raison qu'icelle du p'icelle d'icelle
 a depuis Il y a en d'icelle et l'icelle d'icelle grand
 nombre d'icelle fondée a d'icelle de l'icelle de Dieu et de la
 d'icelle Marie sa d'icelle a laquelle l'icelle d'icelle auant d'icelle
 l'icelle ou l'icelle d'icelle contrefaire l'icelle que l'icelle
 n'est'icelle d'icelle ne d'icelle d'icelle d'icelle d'icelle
 monde aussi Lad ville n'icelle l'icelle p'icelle d'icelle
 a grandeur car d'icelle et que d'icelle d'icelle d'icelle
 l'icelle a p'icelle d'icelle d'icelle d'icelle d'icelle
 par l'icelle d'icelle d'icelle d'icelle d'icelle d'icelle
 de franc quelle fut d'icelle par l'icelle d'icelle
 (l'icelle qui d'icelle d'icelle d'icelle d'icelle d'icelle
 et d'icelle quelle a maintenant est'icelle d'icelle d'icelle
 comme se d'icelle d'icelle d'icelle d'icelle d'icelle
 soit est'icelle d'icelle d'icelle d'icelle d'icelle d'icelle
 d'icelle d'icelle d'icelle d'icelle d'icelle d'icelle
 roy de franc, quant l'icelle de S. Jehan et le bourg de l'icelle
 furent d'icelle d'icelle

Testimonage de Andre chene touchant la fondation
 et antiquite de Soiffona

Chapre

Andre thone second thome de la cosmographie Livre quinziesme
 chapitre troiesme par l'icelle de la ville de Soiffona d'icelle d'icelle
 Soiffona ancien siege de l'icelle françois fut d'icelle d'icelle
 d'icelle l'icelle d'icelle de son pais Jacou que l'icelle d'icelle
 d'icelle l'icelle d'icelle d'icelle d'icelle d'icelle d'icelle
 d'icelle a l'icelle d'icelle d'icelle d'icelle d'icelle d'icelle
 que n'icelle de Soiffona y a d'icelle d'icelle qui a est'icelle a p'icelle
 d'icelle d'icelle de l'icelle basti par l'icelle d'icelle d'icelle
 d'icelle

Chilpéric
Sillo
Clotaire
Chilpéric
Jehay comte
Moinge
Comte provincial
Tranf
Histoire de boissone
plus grande
Boissone

distans faulx d'au natif de la grande Bretagne Ceste ville fut
d'habitudin agrandie et amplifiée par un capitaine romain qui
poua lora y demourer et y faire plusieurs beaux edifices
Et signeur fut eston roy de franco au lieu de Chilpéric de Lay
quatre cent cinquante huit Lignol auoy este Chasse de son royaume
pour sa maniere de vie Et successeur eston si grand seigneur meisme
deuant que paruenir a ceste dignite quil auoy de gouuouner
toute la ville de fortiffier que teneur de romains de franco
Le roy Clotaire apres auoy prin par force la parais de picardie
Normandie et flandres qu'occupoyent les romains son seigneur la
ville royale de laquelle id' mandant il faisoit resident. Et y auoy
fondé l'eglise de S. Maard quelques années apres mouur et y fut
enterré. Elle fut aussi l'assonelle deuidre de Chilpéric preuile
fils d'ud Clotaire qui regnoit de Lay cinq cent soixante et quatre
un parauant que ce parais boissone fut vni a la couronne
de franco, et eston d'uoit d'oye et comte de sa signeurie auoy
pouoy de faire battre monnoye comme bona pouoy de son
par la figure presenté par la quelle cognoistoy quoy nomme
Jehay comte de boissone fut celui qui la fit forger et prin
par le roy de franco rachepite Ceste figure a d'oy ceste vne
croix avec l'inscription | Ioannē comitē et a l'autre ceste a vne
couronne avec l'inscription | Guislonis | Et fut a boissone
ou se fit un grand promoual assemble par humaire archeueque
de Rhema a preuile parue de l'eglise de Troye de champaigne
soubz Lothaire preuile fils de Loys de bonnairt qui fut apres
la mort de son pere empereur Lay huit cent cinquante deux.
De ceste ville ont long temps souy les ducs de bourgongne et deuant
fut reprise par Charles sixiesme roy de franco Lay mille quatre
cent et quatorze. Dieu scail les rancors qui furent de franco
eston deuant et les massacres de bonnairt et de l'antoy qui les
strouuerent et teneus leur party pour il deuidra sur la place
pour le mona qu'elque douze cent le chef ayant La teste tranchee
pour auoy este cause de paruenir de la mort du bastard de bourgongne
L'oy de preuile de vaillans qu'ouoy de son temps Je nay que
fait un de vne ramatonne les volz et sarrageuoyz faitz tant
ans l'eglise qu'auy maisons de habitans de ville. Mais Je sçay
quelle ne rebou ougna tant de pouoy no se temple si pillé
plus grande de fondz de comble comme elle a fait de nre age d'auoy
les gubers auoy aduoy de franco. Il y a deuisio
et est de la gault belgoue assise sur la riuere d'auoy au
plus bon pais que l'oy souoy souhaitte d'ue die est de l'eglise
et possible de fut preuile de commode par l'oy de enfant de
d'auoy de boissone qui fut amoy du temps de son pere
Lignol fut sepe fois conuil et gaulde de Lay du monde

Trois mille

trois mille huit cent cinquante cinq que luy ont nuy auo d'auoy
nostre signeur et depuis du regne de Jules Cesar augmenté
et de peu a peu agrandie par le roy et prince qui l'ont si long
temps tenu. Elle est sur le vng et cinq degrés d'oy
et vne minute de longitude et quarante nuy de latitude
doyz minutes. La just riuere d'auoy vne de fontaine
de lully de barroie et preuile son nom d'oy village au dessous de
cl'edonoy auy pais: et ayant passe a boissone come Jay dit
l'assonelle preuile compitugne avec celle d'oy qui toutes deux
tombent en l'ist de la mer a mer et que die mouffent
Chant de nre ville

Auoy

Apologie ou excuse sur le chapitre precedent

Chap. xv.

Jay bien voulu y desua transcrire au long tout ce que mon
Chant a prouue de la grande mē et tēse inextimable de sa
cosmographie pour ce quil est eston de chacun comme un d'oy
oracle, et me semble que ce quil a esuy a la louange de nre
ville se de beaucoup a nre intention. Car les hommes doctes
ayoy et de plus (comme il est) deuidre plusieurs esre et est que
les ignoy et inoy telz que moy. Contes de nre nay par
me de paroller d'auoy maistrs traictans choses humanites
et tout amy que volentier et maide de ce que se trouue de
tēse symbolique auoy la plus sainte partie dea bona d'auoy
auoy ne m'ay deuidre et ayoy de ce quil ay deuidre moy que se
puisse preuile de luy pourquoy il ay deuidre
Moy entrepris touche l'honneur de la ville de pais de boissone
qui ne se pouoy deuidre avec le mēseign Lignol nre de longit
d'oy: et a ceste costume de se aller de fuyte. Chacun me
son amy apres la vte, et si se fuyte trouue de deuidre tant
que se pouoy deuidre et me trouue Je sçay que plusoy is
meuidre est supporte de signifier les opinions de plusieurs
que celle d'oy seul ay car de die deuidre il d'auoy mēseign
est homme de bity que son souoy. C'est auoy deuidre
deuidre de mon Chant mais rhotouque avec se conuoy
nre par tousouy croiable Je m'estonne auoy comme il a la
cognoissance de tant de deuidre choses quil allegue: mais il e
bity deuidre quelle sou par tout parfante: et tant que
est cosmographie Je deuidre plus par narration de choses
nouuelles que truuales et trop cognoce. Luy de l'autre
offre deuidre et cosmographie est de complaire et deuidre
les auoy ou l'itua de ou qu'elque fois la deuidre deuidre
a d'auoy. Je dy ay par ce que au preuile chapitre de preuile
Livre Jay este contrainct de contrainde a l'opinion de Monsieur
Chant.

Cher touchant une prudence fondatrice comme aussi de la seigneurie
après touchant establi comme pointz que le Roy ne pour estre d'accord
aut non histoire francoise et ce p'dant ce l'apelle et témoignage
de ma cause quant ad ce qui me plaist Charuy sein que les pairs
de paradis de normandie et flandres sont escheus au roy elotard
par partage fait aut se feid après la mort du roy elotard
seigneur de la auoir conquisse sur les romains et toute son
seigneurie dit que les elotard les a prind de force sur les romains
Il dit aussi qu'après ce que le pair de soiffon fut vni a la
couronne de france et estoit eueque deige et comte de soiffon
ancien p'curator de faire battre monnoye comme se vouloit dire
qu'après quel a este vni a la couronne il n'est nair plus este
de compte. Il dit que ceste monnoye (ou le droit de forgere)
a este rachapte par les rois de ce royaume le comte Jehan
qui dit de auoir fait battre vni a par son long temps
et que la monnoye qui a deu estre este prise de compte
a calculer et faite a plaisir comme les autres monnoies au
huitiesme liure de son aidant

et tout ce qui
comte y ont establi
l'usage a present
vni
L'ay 1100 +

de la seigneurie de soiffon fin du premier liure
supplément (certaines des seigneurs)
de comte de soiffon de belles antiquitez / vni a par son long temps
police de son gouvernement par les manoirs et ce qui par son fait deige
furent aussi de la seigneurie de soiffon de belles antiquitez
de conformations de la seigneurie de soiffon de la seigneurie et autres
choses de remarque

+ Ce comte Jehan estoit seigneur de manoirs enquis de soiffon quelques
heures après la fondation de ce liure l'ay 1100 et plus et semble
estre dege qui faisoit battre monnoye par le seigneur de soiffon de hincin
le comte qui faisoit plus de monnoye de la ville de soiffon qui comte
en ce temps le seigneur de soiffon fut permis par les rois qui par après
ancien fait les efforts de comte de soiffon de la seigneurie auant
l'ay le roi l'ay de liure quatre.

De la religion
Chap. 1.

Après que la ville de soiffon fut fondée basie et peuplée
afin d'establi son estat et la bieu reglée il a este besoin
de police et de justice de la loi qui ne sont autres chose que
raison plantée de nature commandant chose honnestes et deffendant
les contraires. Il semble que les prudens gouverneurs n'ayent
point voulu grand peine a ce de justice de nommer car il est
dit de commentaire de Casse que c'est de thémis et de soiffon
seigneur de melme la loi et coutume. Car pour ce que l'homme
est composé de deux substances dont l'une est spirituelle et l'autre
corporelle / et que l'une et l'autre nature ont
chascun son repos / l'ay a aduse de donner repos et tranquillité
a la partie corporelle par les loys humaines et a l'autre
partie par les loys diuines. C'est pourquoy les hommes ne se font
point si tost abusés a composer les loys humaines que les diuines.
car la police se conduit selonc les sens humains et naturels
de la religion n'este braymte fondée que sur la prudence
de dieu qui est dieu / et ne peut estre parfaitement congneue
que par reuelation. C'est pourquoy les payens ont tant
d'indolence et de auarice de religion / et ne ont plaindre
congneue la verité de dieu / jusqu'à ce que le filz de
dieu la veu reueler de terre. Car combien que la maigrie
diuine ne se fust iamais laissée sans témoignage de sa
diuinité de terre / si estoit que les hommes si sont abusés
de la chascun / et ont fait de la maniere archaïque qui
trouue bieu au luy / mais ilz n'y pouuent attendre se n'ya
dit Aristote qu'un boye pour paruenir a la verité de dieu
ya infinité qui conduisent au malheur. Non par leuons
dout prudence de la religion que de la police / et de ce
quelz temps / quelle ordonnance / et facon de faire auoyer
nos diuinités au temps du paganisme / puis comment
la vraye religion a este introduite de vnt ville de
para de soiffon

Codice est de L'Abbaye de Soiffon
Royale des vniuersitez de soiffon
1705

St Crespin

quels sont les prembres & principauls autheurs & annouciateurs
du fructification au pais de soissonnois par ce quilz ont este
prembres que loy trouue auoir espendu leur sang pour soustenir
la foy & religion chrestienne. & aussi auoir eu loy aprés leur
mort & martyre que leur doctrine & predication y fut entretenu
& continuee par successiion de plusieurs qui y seroient enuoyez par
pape de Rome. Et a ceste cause leur appellacion nous prembres
apostolice patrona Intecessoria & deffen seure de nre ville de soisson
Nous commémorons doncques loy a de l'age de l'antiquité de leur saint
& armez & ce pais leur forme de vire parmy les Infidèles
la moie que les troyens pour arguer les hommes a la foy
catholique, les pechieux & touzmes que les ont endurés pour le
nom de nre seigneur Jesus Christ leur mort, & finalement leur
miracles qui ont esté enuoyez & trads de l'histoire translatee
de latin en francois par domine Robert lespeuliers religieux &
premier de l'abbaye de S. Crespin le grand homme doct & tres sage

Comme les saints Crespin & Crespinay furent enuoyez
gaulle & ceup a Soisson

Chap. iij^e

280 Day de l'Inuocation de nre signeur & redempteur Jesus Christ
cinq quatrevingt ou cinquoy, Douze vobituz & constant prembres
d'entre les chrestiens de la ville de Rome assauoir Crespin &
Crespinay freres germanes Rufus & Valere aussi freres Lucius
Marcellus Quintus Eugène Victor Jussey Piel & Piar tous natifs
de lad ville de Rome & issus de noble lignee & par suite par
desquels estoient filz de Jnatuere, deliberebent ensemble d'aller
de by commun accord, si prendra conclusion d'aller au pais de
gaulle annoncer & presche la foy & loy de nre seigneur Jesus
Christ qui auant faitz entendre au pple qui pour lors tenoit
Mons^r s. Pierre a fraunce a J. Marcellus apres auoir esté enuoyez
& mandementz avec benediction pour partir de Rome a la deligence
sont paruenus mesme a la ville de Paris. lequel lieu ilz auoir
entendu que Mons^r s. Denis au parauant enuoyez par s. Clement
au pais de gaulle charge de presche la loy chrestienne y auoir jete
a poste les prembres fondementz d'icelle & dont est deuz nobles
& illustres gentilshommes chrestiens armez quilz furent a Paris
pour plus commodément publier l'euangile au pais de gaulle
& separer les uns de l'autre & a l'ocuple de deux apostolice
fraternelles de diuerses villes & provinces de gaulle qui nauoir
merite & nom de francois auant chose Charly leur oportuy &
commode pour accomplir l'office qui luy estoit commis & auoir
Paris Marcellus & Eugène se turoient a Lira Lucius & Jussey
la ville de ce pais de Beauvoisie Jussey & Valere prembres
Piel & Piar Soisson & Rufus & donant de la baste
prembres

Marcellus pp.

prembres. Quintus Amiano & la auiron de la ruer de saint
Pier la ville de Courmay Crespin & Crespinay nre ville de
soisson au pais de gaulle auant bely & fidellement
achoué & confiant le discours de leur s. laborant homme
leur vire corpailler par glorieux martyre & by ont fait
eschange & ont seruetelle & attonelle aprés auoir accorde
& ambe a nre foy & religion grand nombre de peuple
C'est de la benoistz freres Crespin & Crespinay par mesme
& egalite fondement de deuotion & aduoir amoué de nre dieu
auant olou & chose lad ville de soisson pour s'ye &
d'auoir de leur persécution: by sont arrestez avec Quintus
de foy bely & fidellement argués du deus & charge
quilz leur auoir esté commis a l'honneur de Dieu & salut
du peuple soissonnois / comme se verra by apres quilz ont
fait

Comme s. Crespin & s. Crespinay apprennent
le mestier de chordonnier

Chap. v.

En commémorant de l'eglise chrestienne, les apostolice &
predicatura de l'euangile (a fin de loy ayde a vire)
estouit qu'adessoie contrainctz de besougne & travail
de leur maine auis retourna s. Pierre a l'arde de presche
la poissone & s. Paul a faire de tentes & pavillona
re ce pendant ilz n'intromettoient point leur principal
labour de presche la parole de Dieu / & y parolle
facoy non apostolice s. Crespin & s. Crespinay se sont
royez / & ont armez by ceste ville de Soisson
de laquelle le peuple (qui pour lors estoit) les Soisson a
cause de contrainte religieuse somptz que par les freres &
ordonnementz des princes & magistratz Il estoit prohibe & deffendu
leur presche & auoir de rebouue ne presche aucunement
a qu'adessoie chrestien que ce fut pour ceste cause & raison les saints
freres a fin de pouoir gaigner leur vie & chose necessaire a
vire / & auoir apprenus mestier de quelcun art meubranque. En
celle / & auoir apprenus mestier de quelcun art meubranque. En
d'ailleurs que le mestier de chordonnier leur sembloit estre a apprendre
& le pouoir de paisiblement & tranquillement sans grand souf
ne sollicitude qui leur deuoient de presche Dieu & annoncer sa parole /
ou par ce que quilz auoir recontrez quelques freres chrestiens de ce
mestier qui leur auoir se mirer a contredire & faconner de souler
lequel art ilz profitent temps leur by bely & de temps quilz
passent beaucoup d'ailleurs chordonniers / by ceste ouuerture de freres
si bona ouuerture vendant loyale & beaux marchandises & chrestien
que plusieurs seigneurilliers de leur espi & industrie & non
soulent les by l'ouuer & presche sans aussi les by amouer
et que toutes choses ilz estoient ayuz & presche de ce quilz ne seruoient
Jamais

Jamais leur dante: quoy quelle fut belle & bonne. & encore plus de ce qu'ilz leur bailloient a plus vile paye que la autre... d'indignitez, & se contredirent de qu'ilz potin gay... d'indignitez, & se contredirent de qu'ilz potin gay... d'indignitez, & se contredirent de qu'ilz potin gay...

Comme saint Crespin & saint Crespinay furent apprehendez par lictionaire

Chap. vi.

En ce temps fut establie une fou grande persecutory contre les chrestiens by l'aguelte d'un esto mie a mort... de lictionaire by orien & Maximian by occidant... de lictionaire by orien & Maximian by occidant...

rendit de brief il estoit a crandre que la religion de d'indignitez ne donnast lieu a celle de chrestiana... pullulle & augmentee parquoy soudain furent chrestiens... pullulle & augmentee parquoy soudain furent chrestiens...

Martyre

De tourment quoy endurez les glorieux martyres

Chap. vii.

Lictionaire ayant eue mandement de soy impetuer ad ce que lictionaire... de lictionaire by orien & Maximian by occidant... de lictionaire by orien & Maximian by occidant...

tourment
de lictionaire
de tourment

De tou

Mantob

fontaine de plomb

De tout ces encours plus irrité le tyran rictouant q' commanda que
 col de charon de deux fides on liast de attachas une grosse maille
 a pied a moulin qui posoit sur le image de la vierge d'apre
 par ceston assés pres d'icelle quoy l'edouca de tourmente et qui amy
 ilz fussent istez de l'eau de plongez au fond a fin qu'ils et temps
 dantument ilz y fussent jetez et noyez. Mais la cruelle invention
 du tyran fut vaincue par l'ange de dieu qui l'air a soubloutz et
 conduitz a l'autre image de l'eau sans estre defoncez ne morfonduz
 joint qu'ant est l'edouca chargez ilz nagèrent a contredire l'air
 by l'ouant et redoubtant la bonte divine. Espria quelz fures et
 rambuz by pusey basse a obscur/oy l'air prepara une fontaine
 laquelle on fu fondez grande quantite de plomb pour l'air y faire
 a by fin consumme. Contrefa par ce tourment rictouant ne pa
 prouffita contz la poudra de Jesuchrist non plus que le tyran
 babilonien contz la compaignie de daniel. Et l'edouca qui par
 une goutte de plomb bouillie sailla de l'air de l'edouca pour
 perdu la vie de nonobstant. tout cela encours frainssant d'antant
 de maltrage et ne voulant pour aucun miracle quel soit/estre
 fuit on reputé vaincu/foi callumde le feu plus que neston
 by une grande chandele bouillie foyon d'huile de porc suif et graisse
 melez ensemble, et by icelle icelle l'air s'entouva de Jesuchrist. Les
 by tona de tourmente ne faisoient autre chose que d'implorer l'air
 de la gloufide a hault loud. Aussi by fures ilz incontrin de l'air
 a la confusion de l'edouca et glouf de dieu. Quoy voyant cest obfcur
 pharaon commt du tou diduic a desespere se jeta a plongea non
 la robe rouge mais by l'air fournaise aidante et signamant se precipita
 au gulfre du feu de la gheime d'edouca/afin de rictouant l'air
 a pashina de se cruelle tyrannie et prostitution. Or apres que
 l'edouca magimay fu aduoty de la mort de son vicedoy ou l'edouca
 est de p'edouca commanda quoy trancha a culouast la tete
 aux saints confesseurs du nom de dieu. Lesquelz la nuit p'edouca
 by auent aduoty par by ange qui l'air estoit apparu et l'air
 avec rictouant a consoler. Par ayust ilz ont l'edouca rictouant
 l'air glouf martire et huerisint jone de calendar de novembre
 qui est le vintinguesme d'octobre

De la sepulture des corps s. Crespin et s. Crespinian

Chap. viij.

Comme les corps des glouf martire estoient delaissez et demour
 by la place du lieu p'edouca pour estre deuoyez et mangez de
 bestes et oyseaux, nre seigneur l'air tenant by sa garde ilz demour
 entils. Jura estre touché d'aulouy bestail et qui plus est il fut
 par by juy ange aduoty by cestuy chrestien homme deuoy nomme
 Loge

Loge (par il y avoit une grande bende de bestes et oyseaux)
 lequel demourant avec une jeune fille son fou velle et aage, et l'air
 commanda d'aller de nuit l'edouca et transporter les saints corps
 a fin de leur donner honneste sepulture. Et par ce que le
 lieu auquel estoient lesdicts corps, neston fou l'ouy de la
 vierge d'apre (enroy le lieu ou est de presen l'abbaye de
 s. Crespin by Gajo l'air l'edouca) et que est pour ce que
 auentur bity l'air moyne de l'air mende par son by l'air loge
 qui neston fou l'ouy de la (cest on est maintenant la
 chappelle de s. Crespin) entre le chasteau et l'eglise parrochiale
 de s. Quentin) a est cause ilz rictouant une nacelle: laquelle
 ayant trouue bity appont ilz y apportent (quoy qua grand
 pain) les corps susz avec l'edouca chiefz p'edouca allana a
 contredire l'air, mesme au pres de l'air loge porteban
 est p'edouca royaux, et s'entouva l'air en sepulture au
 ches sup avec boys indubla et l'ou angre de action de
 grace par eux fait a nre seigneur par ayust fure
 cachez celz et garde est sainte religieuse par est chrestien
 s'edouca jusque a la fin de ceste cruelle et sanglante prostitution
 De cinq autres martyrs qui endurèrent
 la mort au mesme temps

Chap. ix.

Incontinant apres la mort de s. Crespin et s. Crespinian
 les satellites de l'empereur continuant leur rage et
 prostitution a fin d'abroger du tout la foy catholique
 prendent cinq notable p'edouca chrestien a s'edouca
 Elandian, Rogar, Papat, Gause, et Medure lesquelz auent
 estz conduitz a mistre par les susz martire
 l'ouy et dougure apres auent constamment souffert et
 deffendu la religion et foy chrestienne, et pour ce
 auent endure divers tourments fure finalement
 decollz et laissez au lieu p'edouca pour s'edouca de pasture
 aux bestes. Mais les susz pour ce que and quelque ayde
 d'aultré s'edouca fideles vndron de nuit l'edouca est
 et l'air porteban by l'air loge et maisonnette ou ilz
 l'air en sepulture et m'edouca au pres de est deux p'edouca
 martyrs by melieur l'air nome de chacun d'icelle escript
 by tablette d'ardise ou de pierre sur le corps et fure
 amy l'air garde and l'air aultré

De saint Rufin et de ses freres martyrs
 Chap. x.

Nous auons dit y desja que du nombre des douze cheualiers chrestiens
 qui estoient venus de Rome en nre gaulte avec saint Crespin & Crespinian
 Crespinian estoit lez deux freres germanes Rufin & Valere
 a quelz auoir choisa le pais de Helme pour lieu de leur demeure
 Or pour les difficultez quelz trouuerent au pais a y presche
 auoir le s. triangle, Ilz vnderent sur les quantites & limites
 de Soisson, ou ilz firent plusieurs querelles par le auy
 d'auoir les moines de Soisson le pais corporelle en donnant
 aux hommes la pasture spirituelle, sans fouler ou greuer aucun
 ne donner occasion de pensee quelz eschoissent recompense temporelle pour
 leur doctrine. Ilz prindrent la charge de garder les blés & grains
 du magazin imperial, & la bourgade nommee Basochie distante de
 Soisson au roy de son lieu: laquelle fut depuis appellee de ce
 nom par a raison de certain chappelle quelz auoir construite
 a Basochie en ce lieu pour puer dire & y faire tous autres
 offices de nre religion. Laquelle chappelle ilz appellerent en latin
 (qui estoit leur naturel langage) Basilica, lequel nom tout Soisson
 est tiré du grec & veut dire autan adire que l'eglise de Latyn, est
 adire salle ou palais royal par ce que les Rois qui sont
 consacrez & dediees de son lieu palais sale & maison de
 Dieu qui est le roy des roys. Comme donc ces deux freres
 Basochie & Helme faisoient en ce lieu leur residence &
 demourer & souuent estoient communiqoués des affaires de
 religion avec leurs compagnons saint Crespin & s. Crespinian,
 Ilz auoir esté quelz temps au parauant apprehendez nre
 prison & a la torture ou questroy si fache bastuz de plomatz,
 tourmentez diuersesment & finalement decapitez au pres de la muraille
 de Soisson qui est en celle d'auant a trois lieues de Soisson comme
 dit est. Contre ce tyranne auoir esté eschoite deuant la mort
 de nos apostres ou premiers martyrs par le s. Helme & Helme
 qui fut aussi moure beaucoup d'autres en lad. ville de Helme
 comme se peut veoir par leur historie. Quelque temps
 apres le traspas d'icez martyrs s. Rufin & s. Valere aynsy
 quez voulent transporter leur chappelle & eschelle en la ville de
 Helme par leur trouua tant peult que ne fut possible leur
 moure a leur salut. Et que aduint ainsi diuersesment, Dieu
 voulant qu'ilz la place ou ilz auoir distribue l'aulmoigne
 aux pauvres de leur commun & leur charge, Ilz eussent le
 grand espoir de leur corps & de puis ilz ont esté transferez
 en la grande eglise de Soisson: comme il s'ea dit en son lieu

Apparition de

Apparition de saintz Crespin & Crespinian
au pape Marcellus a Rome

Chap. vi

Il y peu de temps apres au parauant que monsieur s. Marcellus
 pape fut prie, & martyrisé pour le nom de Iesuchriste les benoistz
 espritz de saintz Crespin & Crespinian s'apparurent a luy, & luy
 eschelle telz propos. Ilz la racontent de la gaulte belgique &
 province de Helme, Il y a une ville fort celebre nomme Soisson,
 en laquelle nous nous sommes puez adresser pour presche la
 foy de Iesuchriste nre sauueur & seigneur. Il y auons icelle
 fondement de la religion chrestienne, & auons grand nombre
 de chrestiens a nre Dieu. Mais par ce que ille auons finy nre amon
 s. corporelle par martyre. Il y auons puez achete l'onneur &
 entreprinse sainte, par nous encommencer, & est en l'onneur au
 pais plusieurs personnes despiritz au seruire de nre Dieu, & a ce
 cause il est de necessite que tu y tiennes la main, & garde de que
 par ta faulte ou negligence ilz ne perdent la grace que nous auons
 obtenu de la diuine providence, & auons instamment supplie pour
 ce ad ce quelz soient plus amples instrumts illuminez & instruz
 en tous les points & articles de la foy & religion chrestienne.
 Puis donc que les ouilliers de nre seigneur sont commis a la charge
 & que toy appartient y pouruoir plus que nul autres: nous t'auons
 que de brief tu y enuoyes plusieurs personnes qui puissent en celle ville
 pais promulgue la sainte doctrine euangelique & eschelle l'onneur
 que nous auons icelle. Il y a finy que plus de cent personnes
 eschelle charge nous leur promesse assistant pour estre de leur
 leur coadiuteurs, comme nous leur sommes exhortateur. Il y
 a finy que tu n'aye neffiance de nos personnes & parolles, & que
 entends que nous sommes freres germanes natez de ceste ville de Rome,
 enfans de noble senateur, appellez du nom de Crespin & Crespinian,
 du nombre des douze que toy preschoient a Helme & pais de gaulte
 presche la parole de Dieu. Car parolles archiducques sont mon
 tains les benoistz saintz disparutz. Et adonc le s. pape considerant
 ceste orade & la necessite d'icez affaires, paze de donner ceste charge
 auons a Soisson deux bons & veridables personages doctes &
 sages & vertueux, & remplis de la grace de Dieu, desquelz l'un est
 appelle s. Valere & l'autre s. Rufin. Ausquelz auons declarez le lieu
 de Soisson & les noms des martyrs qui estoient apparus a luy, &
 leur prouffitz quelz pourroit rapporter de ceste charge & legation, leur
 donna sa benediction & consacra eussent les s. pape & ordonna de leur
 de presche saint: lesquels se consacrent aux indites & intercessions
 d'icez martyrs & apostres de Soisson & voulentida obissance
 & commandement du s. pape Marcellus se disposent au chemin
 & vnderent en lad. ville

Sept. Simon

Du lieu de

De lieu de sepulture des saints comendy & oratoire
a petite eglise

Chap. xiiij.

Quelque temps apres que la persécution fut accouste & que l'archevesque
ancien quelque temps a fait l'oratoire d'icelle / car bonnet
gala (qui avoit esté sur les gloubes de la corpe sainte) combattu
a l'en manifeste, & peu a peu fait entendre aux catholiques habitans
de nre ville, comme ilz avoient en leur petit tugurium ou maisonnette
la corpe de sainte religieuse de deux grands martyrs, & de sainte
qui apres son jugement avoit pour le nom de Jesuchrist. Et qui estoit
congne de fideles / et de lieu de son deux zélés & honorez: & depuis
fora frequente a visite de maine qu'on visite la temple pour y
dieu & implorer laide des saints. Car l'ancien costume de pecheurs
estoit eston telle, qu'ilz alloient pres de la & faire leurs vigilles
aupres sepulture des martyrs) de qui l'on prouvoit plus a y aller &
frequente ce lieu / et fut un notable miracle qui y apparut
en la fin de tout les habitans de la ville, par chrestien ou payen.
Et ce miracle fut tel, que par longue espace de temps, desirant
allentour du lieu de sepulture de ces martyrs l'on voyoit de nuit
une splendeur & clarte lumineuse, qui estoit admirablement de
à d'icelle plus que n'estoit fait plusieurs fois & d'icelle advenant
à rayons de quoy le peuple & habitans d'icelle Soisson (qui pour lors
n'estoit moins comendy de Dieu & sçavoit chose nouvelle qu'ilz
sont maintenant) d'icelle estoit & d'icelle allant & venant
la nuit pour sçavoir & connoistre quelque chose de ceste tene, grande
clarte & lumiere. Outre cela plusieurs miracles & d'icelle de
force & longue maladie, se faisoient en ce mesme lieu, dont ilz
estoit icelle plus d'icelle. Et que fut cause que grand nombre
de payens abirent leur faulx religion / & se rendirent a le
nre & receurent le saint sacrement de baptesme. Et fut alors
que l'on commença publiquement a detruire les idoles, & presche
à haut-voix le nom de Jesuchrist
Car de ce petit lieu ou estoit la corpe sainte / y fut fait un
oratoire: que on y fit bastir une chapelle: qu'on peult bien estimer
avoir esté la premiere eglise de Soisson, d'icelle à dire par le saint
de nre premiere apostole & martyr & par consequent eglise
la premiere siege de nre archevesque. Laquelle eglise par une
de nre est icelle d'icelle son sauveur de la rage de nos heretiques
frequente: qui & l'on mil en cete place sept & huit ans
dans plusieurs temples de ceste ville. Laquelle & d'icelle
congruente des de f. Crespin & l'autre des pecheurs qui fut
institutez n'ayant en l'on mil en cete quatre vngt & huit
Et depuis

Miracle

appendre

Et depuis qu'on a fait bastir l'eglise & abbaye de saint Crespin
en ceste / ceste chapelle a esté appellee du nom de saint Crespin ou
le petit saint Crespin. Il y a apparence que l'ad chapelle au aultel
esté ou parloir ou abbaye, par ce que Belette dit y avoir de plusieurs
tombes de sepulture comme celle de feu de bonne memoire maistre
Jancelon l'homme, & une autre s'ice devant le maistre aultel, sur
laquelle est engravee l'effigie d'une abbesse, tenant & manant une croise
à entour de la tombe de pierre qu'on l'epitaphie qui dit. Cy gise
sœur Jehanne Desjournes Jadia abbesse de cete qui trespassa l'ay de
grace mil trois cent vngt huit au mois d'aoust. Poy dieu! que
n'est devancée ou esté mal soignée & non transportée de memoire
de leur temps: & combien de changements pour ilz advenant: d'icelle
ilz non fait aucune mention.

De l'advenant de saint Eyste & f. Eyste
en la ville de Soisson

Chap. xiiij.

Comme le peuple de Soisson demourant en la devotion de nre foy
pouit & a cause de cete chose admirable, qui avoit esté la passion
à mort de saint martyr Crespin & Crespinay, le premier
evescque ordonne sacre & evescque du saint siege apostolique arriva
en la ville. Le troupeau chrestien se trouva grandement joy de
voir son pasteur qui le devoit conduire au port de salut. Et fut
surveny l'ay trois cent & sept que le Ponce de pte & d'icelle monsieur
saint Eyste aut son presche & coadjuteur f. Eyste arrivant
à Soisson / on peu de temps apres. Il assambla les fideles au
oratoire & chapelle, & prealablement avoit faitz leurs prieres
Il leur fit une fore belle exhortation en langage romain pour
temps la langue & entendu des Soissonnois, d'autant qu'ilz avoient
esté vortz bien qu'icelle au on peu s'en fault en l'obissance de
romain & gouvernez par icelle. Si fut entendu aus habitans
la cause pour laquelle il estoit venu, & la charge que luy
estoit commise par le s. pte, & le desir qu'il avoit de s'en bien
acquiesce moyennant la grace de dieu, & l'obissance des citoyens
à quoy fut respondu par les plus apparence d'icelle que luy
eston le misle que bien ven. Et que ce peuple desia presche
en imbu de la doctrine evangelique par les tres saints & glorieux
martyrs & d'icelle encore plus d'icelle par les miracles
qu'ordinaire il devoit esté faitz par icelle, avoit long temps desir
la presche de quelque docteur, & nommément d'icelle tel evescque
qu'eston le s. Eyste, & fin de non seulement esté par luy
implement assignez & cetera cetera: mais aussi baptes
confirmez d'icelle du tres sainte corpe de nre seigneur & faitz participera
de tout aultre sacrement & beneficia de chrestiens. Qu'ilz

306 307

Quels honneur a redoubler de infirmité la bonte d'une
de la sainteté du pape, de ce que j'ay veu par plaisir a
grace spirituelle. Ilz estoient de ionc la le comble de leur
desir, a francoir. Les personnes de leur enffant et prestre;
aussy ilz promettoient toute redoubte et obissance aux fins
de parachever au bien de leur salut. Ceste autre exhortation
a redoubte aussy faite plusieurs redoubte le saint barthelemy
de la main de j. saint, puis après le sacrement de confirmation
de la main de j. saint. Le pape de pader a oraison se feroit
par certains heures du jour et de la nuit, la sainte messe
celebre avec toute devotion. Brief le peuple chrestien estoit si
bien zélé, et l'amour de dieu et de son filz jesus christ, qu'on
pouvoit dire de fideles de soisson comme de ceux de hierusalem,
quels naissent qu'on croit et ont avec de dieu

De la canonization des saints Crespin et
Crespinian

Chap. viij

Contre les jour que est question de canonize est adire de
divine approuve et declarer qu'aucun personnage defunct doit
estre estimé du nombre des esclap et dignes de estre enregisté au
rolle des saints de paradis: cela est en l'office a puissance
du saint juge apostolique et pourtant quant sa sainteté
est requise ou plusieurs importuns de ce faire, par plusieurs
de grande auctorité ou auctorité quelque que ce soient. La
coutume de l'eglise est telle que led. s. pape ordonne et
envoie certain nonce ou legat (ou bien il donne commission a un
archevêque) de faire enquête solennelle sur la vie, conversation,
doctrine, devotion, et mort de celui defunct que l'on estime estre
du nombre des saints: et sur a point de son vivant ou après
son trespasser donne quelque témoignage de sa sainteté par
certaines miracles. Or est il que la canonization de nos
saints j. Crespin et j. Crespinian et de leurs confreres le pape
Marcellus n'a eu grand besoin de faire enquête solennelle car que
luy mesme par la vision a luy apparue, et a cognu la verité.
Et aussy que les miracles faictes a soisson et si grand nombre
sur la relation de saint Juste évêque et de saint saint
luy ont fait foy a pleins assurans: Et certainement le
nombre des miracles a esté si grand qu'on l'abbaye de j. Crespin
le grand et y en avoit un bien gros livre escript: lequel dom
Nicolas lespaulier translateur de la vie des martyrs dit
avoir esté perdu au trébucher de huguenots l'ay mil cinq cent
soixante et sept. Pour les enquêtes d'icelles faictes
et rapportées

et rapportées au conseil et inclination du pape, ceux qui estoient
trouvés avoir si saintement vécu qu'on ne pouvoit douter de
leur bonté/estoit déclaréz ascriptz au nombre et rang des
bonnestz saints: mais quant aux martyrs qui estoient d'icelles
et charité pour la cause de nre foy, quelle occasion y avoit
il des doutes? Quant donc l'archevêque estoit donné de la
canonization le nom et partie de la vie et les miracles des
saints personnages estoient enregistés au livre de martyrologe
duquel les originaux demourent a Rome, aussy bien que
lesd. enquêtes, mais par la chrestienté nous en avons
plusieurs extraits qui ne contiennent que les plus signalés
et renommés saints. Et voy que selonc les diocèses, les
saints diocésains soient retenuz en propres martyrologes
contiffora entre telz livres contre la docteur estre mis
approuvés. Lesquels sont plus gardés comme ceux qui
sont de Rome. Or est il qu'en martyrologe de Rome est fait
selonc le calendrier qu'on appelle gregorien: imprimé par le
commandement d'icel. pape Gregoire l'ay mil cinq cent quatre
vingt et quatre par Jacques le bende imprimeur apostolique
nos martyrs y sont mis avec bonne partie de leur vie
qui fait foy de leur solennelle canonization

A francoir moy si tous les offices des
martyrs sont demourés a soisson

Chap. x.

Le martyrologe gregorien dont est parlé cy dessus me
mer en point de monnoir ceste question. Car au hystorien
de calendrier de novembre (qui est le vingt-neufiesme
jour d'octobre) Il dit aussy. Successione in gallia sanctorum
martyrum Crespini et Crespiani nobilium romanorum, qui
in persecutione Diocletiani sub Victoriano preside post
inimica tormenta gladio trucidati, coronam martyrii
atque in villa sancti Laurentii in pane et pona honorifice
tumulata. par lequel temps est dit que les corps des
martyrs après leurs passions ont esté translates a Rome,
et ont esté mis en l'eglise saint Laurent. Mais il
ne dit pas quant, ne pas qui, ne comment, Ilz ont esté
transportés a Rome. Et semble que ce ne peut estre si
aussy estoit) Deuant le temps de Dagobert roy de francois
emroy l'ay six cent quarante de nre salut. Car adonc
monsieur j. de Loy évêque de Noisy retira lesd. corps saints
de leurs tombes et les mit en une fidele richissime
par luy

par luy preparer, comme s'ea dit de soy luy. Et depuis ce temps
insigne a preson, il ne se trouue par escript ny de memoire
d'homme, que l'ed corps a reliquie ayent iamais estez transportez
ailleurs ou tres delaid chassa/ laquelle est encorde a preson
entree garder de l'eglise a abbaye de nre dame aux reliquies
de soissons: on alle sur portee pour l'ed qu'on de l'ay nul enq
c'est enqnat ho. Contessoia que l'ed martirz reliquie authegite
me tend suspend, iay diligendum faculte l'ed bibe de samoz
tant de surina qu'antide de anplurde escriptz a la main
mismemur de la just translation de latin de francois faite
a augmentee par le just Somp. Nicole Loppantur: de de tou
ce que l'ed ay peu dire a lire, se ne peu approquoie que
iamais aucun de ossandur a reliquie de l'ed martirz ayent estez
translatz ny portez ailleurs, si non que quant est du chef de
monsiere J. Croppimay Il n'est point au monastere de ne
jean oy ou il a este porte ou a come ou autre part.

Si amy escript
fouille d'ice

dit amy escript
a de d'apoy
a rombi corp d'apoy
1767 825.

Quant au me s'ua bigna de eduable a reuolue p'de abbe
de edmand monsiere martir francois moine religieus d'ed
J. Croppimay: lequel a succede au p'ocur de l'ed abbaye ap'ed
a qui a tousiours en la maniere de affurde d'ed monastere
a ma dit quel nom on parle quel y est faulte d'aucun
indubie ou ossandur de l'ed martirz (sauf le chef de l'ed) quel
ne soient tout chassiez de l'ed feble. Contessoia estant regent
de d'ed assaure moy sic auon pour quelqu'ed ven a b'ed
considre toua l'ed samoz ossandur de la dit chaste, il ma esponde
que ony, a quel p'oson b'ed quelz ny estorant point toua a
cause de peu de lieu quelz occupen. ~~De p'oue auant ce d'ed~~
de ossandur au escriptz translatz a rombi, a l'ed de edmand
de la f'edite que nous auona. # De temps de S'edm' qu'on
De l'edatoy a translation de samoz corp
de plus grande edite

1767 825.

L'edatoy Constantyn regnans souls lequel fut celebre le
concile general de la ville de Nice p'rouue de bythmie: a l'ed
donna p'mission a toua chrestiana de b'ed de l'ed de l'ed
de ceon a de faire toute autre ed'ed de la religioy chrestie
f'ed l'edolatrie comm'ed a es'ed du tout chassie a ed'ed
de la ville de soissons. il si comme porte la legende de
E'edim monsiere J. E'edim en d'ed vision d'ed d'ed faitz ad
quel caluati l'ed corp de l'ed martirz a l'ed transportez de
de autre lieu, qui luy fut designe par l'ange, par ce que le
lieu auquel l'ed es'edion es'edion trop petit pour re'edion l'ed
du peuple qui y ab'edion v'edion a quel appart'edion b'ed
plus grande edite ayent telle ville de l'edite.

Qu'elle vision a volonte d'ed d'ed d'ed chrestiana, l'ed
sont incont'edion preparz a b'edion ont plus grande edite au
lieu designe par l'ange, ce a s'edion p'ed le image de la
v'edion d'edion b'edion: laquelle es'edion a d'edion arch'edion,
comme l'ed'edion a partie de la nef f'edion com'edion l'ed saint
es'edion par publicatoy sol'edion/comm'edion que charny es'edion
a s'edion trois iours d'edion a que l'ed fut p'edion a d'edion
a ant'edion ant'edion p'edion: b'edion que charny se preparz pour
soy trouue a la reuelatoy a translation de l'ed samoz reliquie.
L'ed'edion donc toutes ede preparatoy faitz, fit foire a
ouure l'ed fosse de l'ed sepulture le s'edion iours de marz:
a l'ed arant trouue charny ant sa p'edion m'edion de l'ed
l'ed d'edion a monstra au peuple non sans ed'edion admiratoy
de la tressuante ed'edion qui by sorton a s'edion l'ed
ed'edion a l'ed'edion au dehorz d'edion oratoy a chapel.
P'edion lequel temps y auon grande quantite de torches,
ed'edion a autre luminatoy allumz a ne cessatoy l'ed
p'edion a l'ed de hault'edion le nom de dieu a d'edion samoz
a h'edion p'edion h'edion a autre d'edion (car by ce
temps y auon ia plusieurs p'edion ordonnez a s'edion par
l'ed d'edion) De l'ed'edion de ceste m'edion dura l'ed
de s'edion iours d'edion que le peuple p'edion by continuelle
p'edion a l'ed ed'edion ne cessatoy de psalmodie. Le h'edion
iours qui estoit le t'edion de marz l'ed d'edion ayant
faitz p'edion l'ed au, by b'edion magnif'edion orn'edion s'edion a
cause de la grande foule du peuple, on poue reuolue a
memoire du miracle ad'edion quant l'ed martirz n'edion
a'edion l'ed auant l'ed m'edion au col) f'edion m'edion l'ed
l'ed b'edion l'ed corp samoz d'edion sept martirz, ce a s'edion
saint E'edim, E'edimay E'edion (Roger p'edion E'edion a
l'ed'edion charny a par colloque by sa p'edion cause: de d'edion
le m'edion b'edion l'ed'edion a s'edion ed'edion ne cessatoy de chanter
a p'edion dieu, toua le peuple s'edion a l'ed costoyant l'ed
le image s'edion au lieu designe: on acc'edion quelz
f'edion l'ed d'edion a porta l'ed l'ed l'ed p'edion
s'edion a samoz reliquie pour de la l'ed translatz
by l'edion a lieu p'edion s'edion la reuelatoy de l'ange.

Duy signale

Societe Historique de Soissons

Un signal miracle qui aduint a lad
translation

Chap. xviii

Comme donc le baston qui portou les premisses premisses de
martyre de Jofuchas fut approche du lieu ou il falloit mettre
pied a terre, a de la portee sur les espauls les saintes
Baptiste: et que la premisses assavoir celle de saint Crespin
fut rebais sur le image, Pour le peuple se vint a la foule
pour la salute et touché: et vint les autels, le pied de
parce d'un Jofus enfant, fort Infortuné et affligé de
divers accidens, ayant confiance de Dieu et aux benoistz saints
faisant touz efforts d'uy approché: et finalement trouvant
le moyen que le jeune enfant toucha lad fidele de saint
Crespin: a l'atouchement de laquelle Incontinent le pour
impotent paralitique, aubie, sourd, et muet (Infortuné
admirable) fut troué sain et guéri, et commença a chanter
sur son piedz, a ouvrir son yeuz, et entendre les paroles
humaines, tellement que biez dispoit Il associa la compaignie
de fideles qui conduisoient ces saintes reliques: et viderent
en l'onane d'un de ses saints et Jofionnana touz d'auon
deu de tel miracle qui rendoit tel beau tesmougnage de la
saintete et gloire des martyres et de la bonte de leur
doctine: et de la ou couron d'us confiance qu'ilz sont et
sont a tousiours maia patrons et advocatz enuers Dieu pour
les habitans de Soisson, signamment pour ceux la qui
les relabouent et leurs vrgituz subessitez

Comme les corps saints furent poses en
l'eglise de saint Crespin le grand

Chap. xviii

Comme ceste procession d'icelle de l'eglise et peuple soisson
fut benie et entree au temple nomme l'abbaye bastie de
appelle le grand au regard du premisses oratoire qui estoit
fort petit comme il a este dit cy dessus: Le saint d'icelle
apres la celebration du saint et sacre mystere de Jofuchas
que nous appellons la messe, posa de main les premisses
offrandes de deux fideles martyres et deux tombes basties
a estez dessous le grand et principal autel de lad
eglise et quant aux cinq autels susmentonnez marty
Il les

Il les colloqua en cinq autels edouctilz faitz de pierre,
en un lieu subterrain et crypte bastie dessous la chaire
Car il fault noter qu'icy et temps la, les saintes reliques
des biez benoistz martyres et confesseurs estoient misse d'auon
des autels on dessous et pres d'icelle. Et de la vint qu'icy la
consuetudine des autels les ensignes ont accoustumez, j'mette
des reliques de quelques saint: ou biez quant ilz n'avoient
point d'autels particuliers, on les mettoient en estant
casse sous les eglises et tombes hault estiez. Mais
depuis on les a tirez de ces lieux pour les enghasse
en fideles countee de bois d'argente ou de pierre ou
autres matiere riche a fin de leur honneur davantage

Contre les solennitez finies a parachente le benoiste
et redoublé pied d'icelle fait apporter au lieu les matieres mesmes
qui avoient este pendues aux cols de saints martyres, aus
bonz partis du plomb. d'icelle lequel touz bonillans de plomb
avoient este vintz. Et par partis de leurs vestemens,
et aussi le suint et linge d'icelle de sanglante devant lequel
les pourer gela les avoient portez depuis le lieu patien-
lart, Jusque en leur maisonette et tugurioz d'icelle de
la terre de leur premisses sepulchre prouvent de la esphon
de leur char a de leur corps. Et touz ce que dessus
a este honorablement garde en lad eglise jusque a la
demolition d'icelle qui fut faite par les heretiques huz
huguenots l'ay mil cinq cens soixante et sept. L'apostat

Du nom de lieu de Cuse ou est lad eglise

Chap. xix

Ceste partie ou lieu de la ville de soisson auquel on
este et les corps saints dessus est appelle du nom de Cuse
qu'on l'apelle ainsi de ce nom de la petite riviere qui
y passe et plus d'auon celle d'aynes. Autant d'icelle que
noy et que lad riviere prend son nom de ce lieu.
Mais lequel des deux est le plus vray, cela n'importe
pour beaucoup. Et tantendit ce nom est a la riviere
de sa source qui est environ le chasteau ou village
de puzet, et passant par charise donne le nom au
village par ce qu'il est pres et au deca de lad riviere
de cuse comme si on disoit sa pour de la cuse

Conte fero

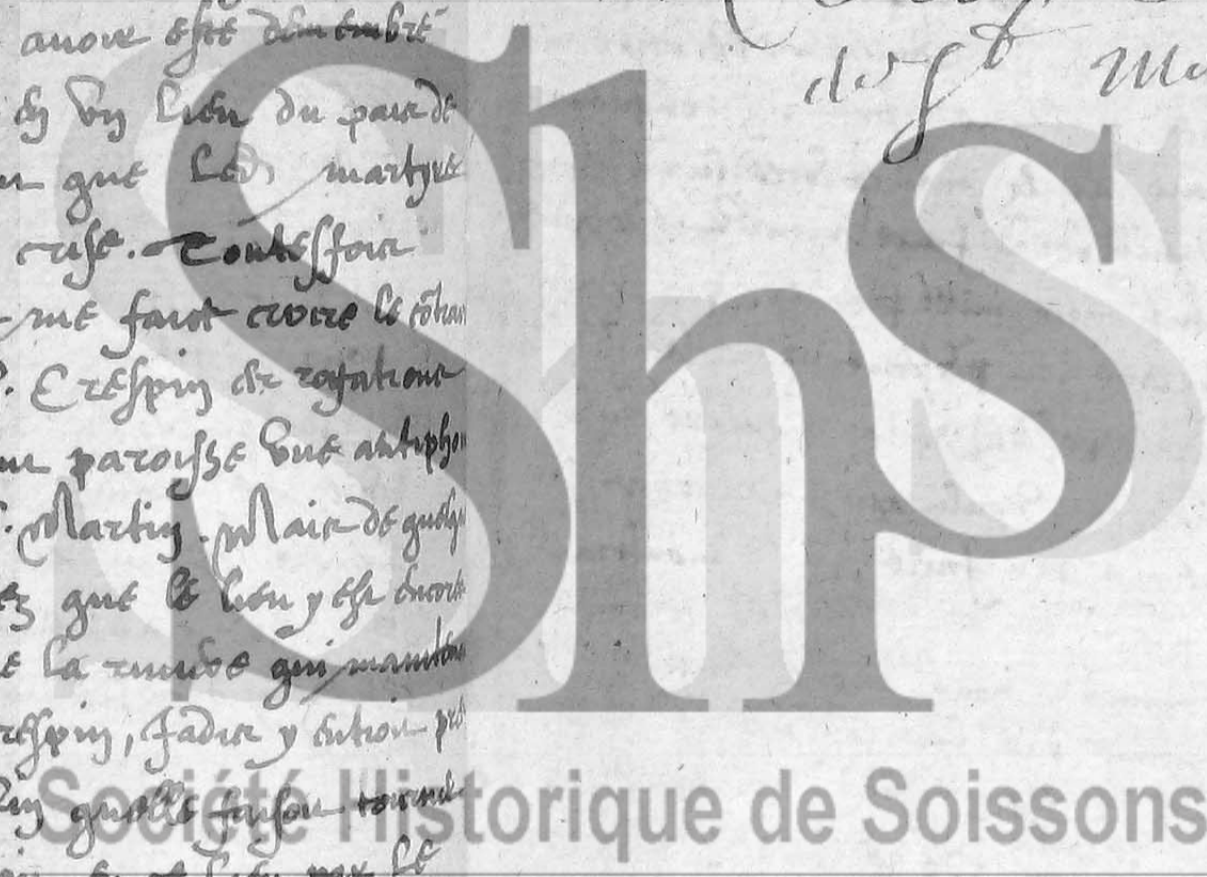
(100 dit il)

Henri de
Cousin

Contestacion de l'abbaye de Soissons son quel l'air ouy dire ou l'on
dit qu'il y a lieu de la ville / il y auoit du temps du paganisme
un temple de la deesse Isis que l'on idolatru auoit de grande
veneration: ce qui apert que le Christanisme y a este reduit Il fut
demoly de l'idole d'Isis l'on a traque par l'air l'air fut conduit
par la riuette pour estre reduit en la dite riuette en touchant de
l'abbaye de Soissons / puis de l'air de motz Eric III: a cause de quoy le
nom de deuoir / au lieu de a la riuette Eric. Si cela n'est
vray de le roy. Je serois plus tost qu'il y ce lieu la chose est
le lieu indicat, de la iustice administrée a cause que ce nom
signifie en grec (Langue de l'antiquite) Dreyda Jugendum: Jay quelq
fois doute que ce fut a cause de la chapelle saint Andre qui
a toujours appelle s. Andre de Eric, tesmoigne l'acte de l'abbaye
passé par notaires. La raison de moy doute a este La dit
saint martyr que Jay l'on en surin auoit est d'antiquite
article apert article par tout son corps de un lieu du par de
la geste appelle du nom de Eric: tellement que l'on martyr
est vulgairement nomme s. Andre de Eric. Contestacion
l'abbaye du college canonical de Soissons me fait ceo le s. Andre
lequel de la procession qui fait au s. Esprit de rogation
chant par l'abbaye qui est mande par paroisse d'antiquite
de s. Andre apostol, puis d'antiquite de s. Martin. Mais de quelq
part son lieu le nom de Eric est assez que le lieu y est d'antiquite
Contestacion est chose huy indubitable que la riuette qui mande
entre de celle d'antiquite par l'abbaye de s. Esprit, fadia y d'antiquite
l'abbaye saint Leger ou y auoit un moulin qui mande par
entre l'abbaye et le chastain: de d'antiquite en ce lieu par le
grand marche d'antiquite l'on cordellier et la grosse tete a estoit
par l'air ceste Rue de cordellier appellee Rue de la Budue
par ce quoy l'antiquite a Blanchisson le long: de d'antiquite a estoit
appellee Rue de la fobue par ce qui apert d'antiquite grande mortalite
de habitans de Soissons retournez en leurs maisons y ont trouue
grande abondance de fobues qui auoit estu par telle occasion
a fobues que ceux qui au parant auoit quoy l'air l'ogre
a magna auoit d'antiquite qu'il y partit: entre de l'air Rue l'ogre
gime comit par la fobue et a l'air retour l'air trouue
antiquite de moulin. L'air riuette d'antiquite en son lieu par le
roy de s. Leger par la croix de poulon et la rue de moulin
de mande d'antiquite le dit moulin de la place (qui fait
le lieu de s. Leger Rue de moulin) elle prend auoit
tourna

tourna pour d'antiquite de la riuette d'antiquite Il y a d'antiquite sur
l'air riuette, d'antiquite l'air h'antiquite de s. monseigneur de d'antiquite / qui de
eston d'antiquite) de l'air d'antiquite plusieurs beaux d'antiquite tant au
grand marche qu'au long de la riuette par ou elle s'antiquite passe
Car combien quelle au p'antiquite autre cour: Il y non pas p'antiquite
l'air p'antiquite l'air d'antiquite de d'antiquite de l'air ou elle p'antiquite
d'antiquite fobue et l'air cause pour quoy ou luy a fait rompre
son p'antiquite cour, plusieurs que d'antiquite son nom
fin du second livre

Ce livre est de l'abbaye royalle
de s. Medard de Soissons



De antiquitez de Soissons ensemble du pays
 Livre 3. au royault
 Des vicerois romains de Picquie
 Chap. premiere

Les romains ont occupe la ville de Soissons en unroy ruy
 cina ans, by lespace d'unguel temps plusieurs seigneurs d'icelle
 p'cepsz gouu'neurs ou autheurs appellez / ou en ce tenu l'on
 sige by Soille sous l'autheurte de l'empereur, combiez que l'on
 nome de bely peu d'yez nous s'ont congneuz, son pour ce que
 ny a ny mie par escript ou que l'on memoire by on estz par
 par l'on qu'on. Car les romains possesseurs de gaulles ont
 estz long temps assaillezz et infestez par les goz / vandales / et
 by finalment by ont estz du tout chassiez hors / par les françois.
 Et c'est que nous trouuons auoir en le gouu'nement de ceste ville
 de picie sous les romains, auant ne nous font ilz congneuz
 que pour la cruaulte et tyrannie que l'on y a faitz sur
 allouent de pedre chrestienne / qu'ilz y ont fait mourir de
 les passons de hystoire nous peut estz mis par escript / si non
 qu'ilz faisoient memoire de leur tyranie et persécution. Aussi que
 les romains ont estz despoillez et despoillez de la seigneurie
 et c'est qui l'on by on poullz hors / on voulu que l'on congneuz
 fut redige par memoire / cela ne s'a peu faire qu'ilz monstrent
 qui de quelz espartz les pedres seigneurie de l'empire et commu-
 ilz by on estz de bouttez. De la commu- nous auons congneuz l'on
 gouu'nement ou roie de Soissons, comme par les romains et commu-
 Actonars y commandoient du temps de J. Erspiz: que Cilloz by estz
 du temps de Childric. et Siagre du temps de Elone

Des royaumes
 De Actonars roy ou gouu'neur de Soissons
 Chap. ij.

Actonars est congneuz pour auoir estz grand persécution de
 chrestiens c'est il y a q' d'ice par tyrannie et cruaultez by
 d'icelle. Il y a aussi bely qu'ilz Soissonois: dont auons memoire
 allouent. Car de luy estz rapporte par le facilitate. In by ce
 de la persécution d'icelle / presque by toute l'eglise la foy
 d'icelle fut estinte par d'icelle et par d'icelle a
 par d'icelle. Il y g' d'icelle l'on autheur semblable
 d'icelle Actonars a l'empereur d'icelle by autheur, faisoient
 d'icelle by luy a l'icelle que au fait de cruaultez, et
 laquelle

Livre 3.

livre 3.

Laquelle Actonars n'estz point estintz by tant de prouuoir
 de par luy by estz by l'empereur et l'empereur du memoire
 d'icelle ap'ce l'empereur. Or comme ainsi son quel estz by telle
 autheurte et pouuoir de commander by tant de pais, si estz que la
 residet assiduelle eston a Soissons, comme plusieurs by son d'icelle
 et que l'on peut ny estz by l'on d'icelle de martyrologes
 et hystoire de martyrs. Joint que nous trouuons par auant
 tradition et d'icelle de charuz by n're ville: que l'on tyran Actonars
 non seulement y a demore, mais aussi quel y a acqueste et delaisse
 a son heretier plusieurs biens heretiers et maisons, auant d'icelle
 d'icelle d'icelle pour le present et non de Actonars. Et que plus
 estz il y a aucune persécution bourgeoise de l'on ville qui se son
 quelq' soit d'icelle d'icelle de l'icelle de la rare et l'icelle
 de Actonars, dont l'on d'icelle amie a son Nicolas Berlette l'on
 on assent, d'icelle l'on, ainsi d'icelle de l'on p'cedresseur et
 auant: et que d'icelle ionsson ilz de heretiers, qui portent ce nom
 de Actonars. Parquoy il estz bely croiable que son sige principal eston
 a Soissons, nonobstant quel commanda a beaucoup d'autres pais.

De Elodoy le chouldu d'icelle roy
 de francoie
 Chap. iij.

Elodoy surnomme le chouldu d'icelle roy de la l'icelle de francoie
 ou francoie, qui ont tollentz g' d'icelle les Italiens by n're g' d'icelle,
 qu'ilz la fuy ilz l'on by on chassiez: et by on donne au d'icelle ce nom
 de franco: by l'on quatre c' d'icelle quarante et by ap'ce la nativite
 de n're seigneur, d'icelle aut d'icelle bely grosse armee d'icelle
 de Soissons qu' d'icelle t' d'icelle les seigneurs romains et l'icelle
 sans y n'icelle pouuoir d'icelle. Mais pendant ce sige / son filz
 ainsy y p' d'icelle la vie, dont il estz si grand d'icelle et l'icelle
 f' d'icelle son ardant et brulante layant surpris l'icelle de
 ce monde et by l'icelle. Son corps fut mis a cambrey on il fut
 d'icelle. et l'on sige l'on. Et notez que l'icelle ne fait
 par memoire du seigneur, non du seigneur qui tenon pour l'on l'on
 ville pour les romains non plus que de plusieurs autres

De Cilloz

460

Quoy quatre ans soyant Echildoir quatuorcesme roy de franco succedant
a la couronne apres la mort de Alaric. En meisme temps il namoie
pour luy subingit la ville de Soisson: by laquelle by signatus
romain nomme gilla ou Billoz faisoit sa demourance a gouuernoit toute
la pais qui thorsin decora pour les romains. Or d'autant que ce
roy francois estoit d'une vie fore depreuee son subiectz la chassoit
a expulser de son royaume: by luy digne ilz esleuerent roy sur
luy les signatus ou gouuorneur de Soisson, lequel a tenu le royaume
par l'espace de neuf ans by fut desguis. Echildoir fut seculier
appelle par Eustachius lequel se fion trop Billoz a luy auant
baille la charge de son armee pour aller aller contre de Echildoir,
a ainsi par la traïson de son colonel il perdit la bataille. toute fois
par accident ne l'on peu chasser de son signatus quel ne se
fust refuge a Soisson ou il demoura long temps, pendant lequel
il la fortifia a amplifia de plusieurs beaux edifices. Pour ce
L'oy quatre ans quatre vngt de nre salut.

De frage roy & Soisson
Chap. v.

Après la mort de Billoz frage son filz namoie auter chose by sa
teste que de sangte l'ymire qui auoit este faite a son predecesseur
par la cantele de gytman il fut d'icelle du siye royal
de franco. La parcellant d'autres costes Elouis filz de Echildoir
si tost que luy fut roy se vultu sangte de ceux qui auoit chassé
son predecesseur de son royaume parquoy il assambla une armee de
alla contre frage, a le contraindre de se sauuer a tout luy
dece l'ant roy de gots. Elouis manda a l'ant quel luy a luy
l'ant frage, ou autrement il luy feroit la guerre. A l'ant
craignant d'encontrer par ceste intention la fureur de francois
luy auoya luy a garotte frage lequel peu apres Elouis fut
tranche la teste par apres il regna la ville de Soisson: by
a celle de Rhema. Ce que fut fait l'ay quatre ans quatre vngt
a quatre selonc l'histoire moudone.

484

Du roy Elouis

Du roy Elouis et de la vesie a Soisson
Chap. vi.

Combien que Elouis a son entree au royaume de franco pour
sangte la mort de son predecesseur et uny la ville
de Soisson, si estoit qu'apres quel luy estoit le sanct baptisme:
il la redifia a amplifia: a que plus est il honora de son
assiduelle residence, comme affirmé floard by l'histoire de l'eglise
de Rhema l'ant. i. Chap. xij. ou il dit ainsi Elouis faisoit
sa demourance a Soisson, se delictou d'auoir S. P. luy by sa
compagnie, a volentiers deuiser avec luy. Mais d'autant que
namoie pour d'autres lieux pour habiter proche de la ville
fora by petit hamau qui auoit este donne a S. Auast. Le roy
a la requeste de la regne, a a la poursuite des habitans de ce
village qui se plaignoient d'estre crauints a surchargez de taxes
a contributions, a qui a ceste occasion desirer plusieurs paye a
l'eglise de rhema que n'oy pas au roy, dit a S. P. luy quel luy demandoit
tout ce pourpris quel pourroit ciruire tandra quel prendroit son
repos apres d'icelle parquoy il se mit by chemin a son by l'ant
au jourd'uy les moudons de sa circuiton. By son delictou l'ant
moudon que l'ay obmis. Suis. Quant le roy fut enuallé: il luy
donna de sa puissance royale tout le pourpris quel auoit d'icelle
a digne les principaus ches luy by cony. Par la le testimonage
de floard qui d'icelle auoit l'ay neuf ans quarante a la ceste
des archies de l'ant eglise de Rhema.

De sanct Eyste preuost euesque de Soisson
et l'ant il alla a rhema
Chap. vij.

Après que l'ant sanct prelat Eyste de Soisson par l'ant
mystique a la se euesque le peuple de Soisson, l'ant Eyste
par inspiration d'icelle delictou aller by la ville de Rhema pour
saouir sil pourroit faire quelque entree a l'ant de nre religion
aux rhemois. Mais ceste il n'oy pas long temps sans la parole
euesque, que plusieurs se sont conuocés a sanct baptisme:
a a l'antation de ceux de Soisson ou rompa l'ant de
consacre a d'icelle le temple profane. Quoy considant l'ant
Eyste ordonna a sacra by son l'ant Eiste son consora pour
euesque de Soisson par ce quel estoit trop occupé by office
pastoral a rhema: by laquelle ville (intendant l'ant honte
du sanct siye apostolique) Il a preuost d'icelle constituant euesque
a l'ant

De Saint nant
roy a Soisson
preuost

D

La ville metropolitaine de la province, tant a raison que voyou
lad ville esto plus grande et affluente de peuple qu'aussy par
et quelle sembloit estre plus amirabilement bastie par Athanasius
ou son heritier, Jomst que la misere temporelle la rendou plus
amirabile. Or apres que led prelat eust en saintete de vne
et conuersion ensegne le peuple de Rhema et dille preside
quelque temps Il conuincut par esprit de prophetie long temps
au parauant le jour de son trespass et le declara a son ascension
a son conseruement d'enseigne de Soisson / apres il pria d'auoir soing
apres son decez de son troupeau et de Couloire bies et fideliter
administrer l'vne et l'autre eglise pour peu de temps.
Car Jomst eust rendu son ame a dieu le iour que l'on predicte
scauoir est le premier de septembres: et son corps fut inhume, et
delieueusement inhume par s. Simet en vne eglise que par
deuant il auoit fait faire et bastie aux faulxbourgs d' Rhema
et led Simet gouuerna led d'vne eglise, l'espere d'vne en enseignans
le peuple instruisans les ministres ecclesiastiques, ordonnans des
prebendes et establisans des prelatz et d'vne eglise, comme la
nouuelle plantation et edification de nre religion le requeroit.
s. Nicolas lespanleur.

Du privilege que l'uevesque de Soisson a
en l'eglise de Rhema

Chap. viij.

De la et auant est aduenue la custume (ayant forme de Loy) que
l'uevesque de Soisson a tel privilege et prerogative en l'eglise
de Rhema que le cas aduenant que se face vne assemblee
et concile en la province d' Rhema, Il conuoque les
autres uevesques et soustraiana: et ay est appelle premier
collateral d'vne archuevesque, premier assis a costé dextre.
Or deuant tous autres fait office de viceregent ou vicegerent.
Comme pour le peuple. Et aduenant que l'archuevesque
fuit absent ay par loy loy, ou que l'archuevesque
fust malade, ou led iudge vacant, l'uevesque de
Soisson s'ouy de tout cas, tant aux affaires de l'eglise
de toute la province, que pour baillie la sacre vniuersite
en roy de franco, deuant les vngs uevesques: et deuant
tous les autres prelatz: comme il apparut au sacre
de s. Loys et de p'puy.

De cety

De cety y auoit en vne grande iure le don de l'angle d'airain
en chaire de l'eglise de Soisson et cety motz

Quia habet hoc vobis posthemia prima Jomst
Suffio.

Le nombre d'uevesques qui est enregistree a premier deuant
l'histoire de l'eglise de Rhema par maistre Nicolas chescan
Doy et chanoine de s. Symphonay au d' Rhema et y imprime
l'ay mil cinq cent quatre vngt et vngt et vngt boy tesmougnant
Il est dit. que fault noter: que les uevesques de l'eglise de
la province de Rhema sont appellez soustraiana pour le
regard de leur metropolitain: et sont conuocques au gouuernement
de lad province, chaqun a son endroit. Or que l'uevesque de
Soisson est leur doye. qui a droit de s'oir le premier apres
l'archuevesque de Rhema: et de delibere aussy le prelat et
assemblee d'vne archuevesque: mesme de preside et l'absence
d'vngs vngs bies et la presence pour certaine cause et non
l'auoir absent au concile provincial tenu en ceste ville de
Rhema par feu de d' h' h' de s. memoire Charles
cardinal de Soisson deuo depuis quelque annes a nre
tres grand regret. Laquelle premiere s'ouy est vne au d
uevesque de Soisson accompagnee de ce qui y depend, par
ce que les Soissonois ont eu pour leur premier uevesque
celuy la mesme qui feroit et les uevesques de Rhema
a s'ouy saint Eust et s. Simet martyrs de nre s'ouy
Jesusus. Or il est dit led Doy et la p'face de lad histoire.

Que saint Eust et s. Simet non est
disciple de s. Pierre

Chap. ix.

Il est au troisieme chapitre du premier Lure de son histoire
de le s'ouy chescan apres luy appelle s. Eust disciple de
s. Pierre prince de l'eglise: et dit par led s. Pierre Il fut
enuey a Soisson puis a Rhema Et qui est fort absurde si
ce n'est que par le nom de s. Pierre son neveu de vne
successeur d'vne s. Pierre au saint siége apostolique, et que
semble insinuer ay aduenant cety motz (prince de l'eglise)
Car autrement cety opinion ne peut estre d'accord a la v'ite.
D'autant que faudroit dire, que si s. Pierre auoit de son temps
estably en Soisson a Soisson, auquel v'ite succeda s. Simet
puis s. Dunoy et les autres compres au catholique de
uevesque

Ensigne: Il s'ensuyvra que les successeurs au royaume ont faitz
Christiane long temps deuant la mort de S. Crespin: et qu'il
lospare de tene c'est auant Il ny auoit en a Rhema que dans
ou trois archieuesques que Car Botant qui est mie pour les
quatreuents apite S. Espte fut au d'euangile couuolt d'arlier l'ay
tior c'est en seize de nre seigneur: qui est chose difficile a croire
par ce que S. Espte et S. Simice nom par son long temps
gouuerne l'eglise de Rhema l'ussy faudroit il estimer que l'histoire
de S. Crespin supposicion falsite d'auant que S. Marcelle pape auroy
lay d'euangile come ~~gouuerne~~ et seize enuoya les platz a Soisson
de la mort de S. Simice ensuyue de Soisson
de archieuesque de Rhema

208

Chap. viij. (non est dit in the et)

Domp. Nicolaus Lepaulare et la vic de S. Crespin qui a traduct
de francie: et de qui ny est tant touz et qui voy ay un ~~trouue~~
dit que comme monsieur S. Simice sur conuolu le iour de son
trépas approcha vint a Soisson exhorta son peuple et luy donna
consolatory spirituelle, et l'admonestant d'ayde de sa toute
chose d'ensuyue les exemplaire de leurs apostres et martyrs et
la bonne doctrine de samote et de leur preuide ensuyue S. Espte
son deuouement, et de vouloir toujours implorer leur ayde et l'auant
du regault de Dieu: sur les ayant tous recommandez a la garde
de nre seigneur et leur donne sa benediction pour tous deus et son
retourna a Rhema ou quelque temps apite seloy que S. Espte auoy
predit Il vint son aut a dieu le preuide iour de septembre.
Son corps fut par le clerge mie et sepulture au pres dud. S. Espte.
Soy successeur de l'eglise et archieuesque de Rhema fut un nomme
l'emanse et en ay est estar et digne par le clerge et le peuple
de la diocese de Soisson d'untroy fut parcellent est le.
Contestaire floard dit qu'apite le trépas de S. Espte: samote Simice
odonna d'untroy ensuyue de Soisson et adouste qu'auloume ~~est dit~~
que led. d'untroy estou nequoy dud. S. Simice

Que Soisson a este ensuyue preuide que Rhema

Chap. xij.

Il y matiere de religion ne n'est par grande auant a coluy qui est le
preuide de temps Il ne l'est aussy et indit: Car les deuouement d'auant
a la foy preuide est le preuide de Rhema et de Soisson l'oy preuide
de la religion son long temps son d'exemple et de doctrine a son
autre qui son plus excellent que coluy qui la instruit. Que Soisson
a este preuide ensuyue que Rhema. Il est ayse a ay juger
par ce

par ce que p'mia de noz ensuyue preuide qui p'mia apite ont est
le preuide archieuesque de la prouince de Rhema. Mais pour
cela c'est de Rhema n'y ont est meilleure chrestiane et ce temps la
de qu'auant ne son non trouuoy de l'histoire de S. Rufin et de l'abbat
preuide apostre de Rhema que le peuple de lad. ville estou son
rude et barbare et que lad. histoire moite bity par ce motz
Siluosa rhemorun barbarica, boscatuse barbarit de Rhema comme
voulent dire qu'ilz estant estrangre et mal auant a rhema
la doctrine chrestiane. Il est bity a presuppose que pour cest
cause led. samote martyr se'y retirouit auant d'auant de
de Soisson par plus doctre: auant ilz vint bity son
et a son de milieu et plus asseuue, et face ilz tior de leur residence
au village de basoches qui est de la diocese de Soisson et distan
seuloume de six lieues. Jay memoire d'auant son de l'histoire de
samote Adogonde rogne de Soisson que de son temps (auant deus
c'est auant la mort de S. Crespin) Il y auoit tior de religion
de gentilité et temple de l'idole est qu'auant quelle son abbate.
Jay aussy quelque chose ouy raconter a son de bonne memoire maist
Jehan l'amy chanoine et archieuesque de Soisson (fundateur de l'eglise
du nom de Jesus en lad. eglise) que le pair de tior de Rhema (dont il
estou archieuesque) estou auant d'auant appelle Cardoy pour ce qu'il
auoy estou son tior conuoly a la foy chrestiane. Or est il que
ce pair la est voisy et iouguant l'archieuesque de Rhema que non
trouuoy auoy estou auant d'auant plus tardif et pesant a rhema
la foy catholique que non par les Soissonois. Il semble que pour
ce raison dit au plus auoy les preuide ensuyue a Soisson
que Rhema de preuide partage et bonuue de Rhema
de ensuyue

Chap. xij.

Soy preuide ay forme son question assoume moy comme l'oy a bonu
et partage les ensuyue au commandement de leur institution et
qui les a distingué les d'auant de l'autre, signamur du temps de
preuide et signamur payme. A quoy l'oy preuide respondre que le
reglement temporel a son au spirituel: et que d'auant que a
digne episcopat est conuoye son puissance de iurisdiction spirituelle
laquelle preuide bity compare auant la temporelle que auant
de l'one et de l'autre son chrestiane: soit tior que les d'auant ne
le son par: car les loy civile ne contredire par toujours
aux loy diuine et pourtant que auant la apostre ont voulu donne
ordre a la police ecclésiastique a son de plus asseuue deposer leur
hierarchy hierarchie Il ont aduse de regle les tior de la iustice
spirituelle

En aussy les uns des teneurs tenua en second degré aprés eux a eux
laissé le second siège a Soisson le premier l'ont d'habitance jusques la
d'icelle y desus alleguez au chap. precedent

Combien se fontoir la signeurie temporelle de Soisson
quand elle fut dirigé en evesche

Chap. xv.

Quia qui au commencement de l'eglise les Jurisdictiones ecclesiastiques
dout estre départies et accommodées selon que les particularités estoient
disposées: et qu'autant loing que se fontoir la justice ou signeurie
temporelle la spirituelle sollicitude du chrestien pasteur se devoit estendre
il est bien a presumer que du temps que Soisson fut dirigé en
evesche, la signeurie, soit que ce fut duche, comté, ou autre seigneurie
beaucoup plus grande quelle n'a point esté du depuis. Certainement
il a esté plus aisé aux signeurs temporels d'aliéner, changer, ou
diminuer a leur contentance leurs biens et droitz signeurs que de
par estre aux prelatz, ausquels il est prohibé et défendu estre occupés
de rien aliéner, changer, ou diminuer des biens et droitz ecclesiastiques
nonobstant nécessité quelconque sans espere consentement du saint
siège apostolique et de la supériorité: et d'autant que n'apert point
que nre evesche ait esté augmenté depuis quel fut premierement borné
et limité, ne quel ait esté diminué ny amoindry, loy seule estant
quel est accordé en son dueil, et par le pape qui est son grand
au regard des autres. Car ceux qui ont accompli fait les
visites par les parois du diocèse tous les ans disent que les eveschez
apartient de la ville de Soisson de sept lieues: de laoy de trois lieues
de Soisson de deux lieues de Soisson de lieues et demie: de Soisson de
quatre lieues: et de Troyes et Chaloy de

Il y a aussy evesche quatre ou cinq parois en beaucoup de soons a
plusieurs d'icelle. Il y a la ville de Compiègne, de Chaumont, de
Cady, Montreuil, Dormans, Bray, la fete d'illy a plusieurs
gras bourgs et chastaux tous lesquels lieux si anciennement
ilz ont appartenu au signeur de Soisson, il pouvoit bien estre
en de plus puissant de la France. Et qui donne occasion
a plusieurs hystoriographes de dire que les signeurs de Soisson
ont anciennement esté ducs ou comtes et qu'ilz battoient
monnoye.

D'oy diffinir touchant les limites des
eveschez de Soisson et de Noyon

Chap. xvi.

L'ay de l'incarnation de nre signeur huit ou quatorze jours
le regne de Loys filz de Charles. Nul fave archevesque de rhema
assembla en son eglise de Noyon ou comparut huit de
ses eveschez avec plusieurs abbés doyens presbiteres vicaires et
comtes: tous dénommez au dixseptiesme chapitre du second livre
de floard et en icelle assemblée oy aprés le diffinir d'entre
les eveschez de Soisson et de Noyon et de l'abbé de Soisson
Soisson touchant les limites de l'ancien evesche de Soisson: et
sur ordonne que toutes terres situés au dela d'oyse au pais
de Noyon appartindront a l'evesche de l'eglise de Noyon: comme
Daresbury, Wreamp, Crapi, Hubsalby, Herbandrampsa, l'eglise
de St. Loys, avec les autres hameaux et metairies qui vendront
a l'assemblé en son eglise. Et quant aux autres lieux qui
sont oultre l'ancien evesche d'oyse au pais de Noyon ilz appartindront
tous a l'evesche de l'eglise de Soisson. Et ce par le dix
septiesme

Chronologie de succession des premiers eveschez
de Soisson jusques a monsieur J. Prinet

Chap. xvii.

Depuis l'ay trois ou quatre en l'histoire que monsieur J. Epte fut
ordonné et sacre evesque de Soisson par J. Marcolle pape
jusques au temps de monsieur J. Prinet douziésme evesque
il y a eu six eveschez: mais on ne sçait pas en quel temps la
nostre evesche a esté gouverné par des prelatz de sainte
vie. Car le premier fut J. Epte le second J. Smet
ou le troisiésme S. Dumray: lesquels trois en ont
confession de la sainte et indivisible trinite: ont usés
les premiers fondemens de la doctrine catholique apostolique
et romaine aux soissonnois: et leur ont laissé une sainte
foi et exemple de bien vivre. Car trois sont pene
telz adoulez et enregistrés en l'histoire de l'eglise de rhema
comme aussy ilz sont les premiers de Soisson et de Noyon au
catalogue de l'eglise de Soisson dont Jay dit tout
les autres successurs au siège episcopal. Mais auant
y desus parlé plus amplement des trois de Soisson.

Soisson

de religion Il n'y a point qui plus me plaise, si on jaimasse...
me rades qu'ay colle en laquelle ay demouré porteur l'habu...
colle que le grand pontife de l'eglise d'indivelle de s. pape de romme...
a accoustume porteur toute la foie quel fait office de glise de son...
pontificat. Et lors ce nom de regle reformé par s. Augustin...
de l'eglise, a toujours esté en telle reputation et estime qu'on...
trouve vngt huit sortes de gens qui l'observent entre lesquels ay...
aussy rebuque les chanoines de malte. Soy peut dire estimé que...
les chanoines mal surnommés sculicis (car ce nom canonica vau...
autant que regulara) sont appellés ainsi pour la regle apostolique...
qu'ils doivent garder surs et observé. Car si les chanoines...
pourquoy les prestres n'ont sçeu ilz par les regles de ce nom...
sanctes ordres promettre obéissance a l'eglise. Il y a vnt...
charte en l'abbaye saint Estienne aux nonnains de Soisson donnee...
l'ay mil cent soixante et dix, disant qu'il y a vnt nomme...
de chrisi anon ma de religion de l'ordre de s. Aug. en l'abbaye...
a la charge qu'il y a l'ave successeur futur. Le vnt de religion...
a profession de main de luy et de son successeur chanoine. Qui...
dout que du temps que l'eglise d'union en commun aut s. chanoines...
il ne l'ay au astreinte autrement au vnt de religion en lieu que...
maintenant ilz promettent simplement l'obéissance. De la vnt...
dout qu'il y a une autre charte de vnt et retour ilz ont...
ce nom de chanoine. Et de penser que ce nom leur soit attribué...
peu de temps il y a apparence: Et vnt floard chanoine de...
en l'ay vnt cinquante et soixante n'appelle les chanoines de...
Soisson que de ce nom mesme nom.

Description de la hiérarchie ecclésiastique de
L'evêque de Soisson
Chap. xxx.

Monsieur l'evêque chef de la hiérarchie de l'evêque a pour...
de chef de plus grande conséquence tout le chapitre de la...
eglise. Et pour coadjuvance au spirituel il a quatre archidiacons...
La archidiaconie sont ordonnés pour et au lieu de l'evêque...
occulte et ambide ce que se trouve nécessaire par les...
de l'evêque a pour et ilz sont appellés les vnt de l'evêque...
comme surintendants pour luy

Le grand archidiacon a quatre doyens
En tout l'evêque Il y a quatorze doyens que les archidiacons...
vnt de l'evêque a pour et les archidiacons...
leur nom de l'evêque ou doyens qu'ilz visitent.

Le grand

Le grand archidiacon a quatre doyens la plus prochaine
de la ville a soisson les doyens de la chrestiente de Daily
de Charise et de Diminon

Au doyen de la chrestiente Il y a vnt paroisse

Au doyen de Daily vnt deux paroisse

Au doyen de Charise vnt et vnt paroisse

Au doyen de Diminon vnt quatre paroisse

Il y plusieurs paroisse Il y a deux eglise ou deux curés.

Il y a vnt deux paroisse qui ne sont pour substituer

a autrui curé doyen

L'archidiacon de la rive a droit sur quatre doyens qui
sont de Py sur aigne. Coullolre. De Bethisy. et de Bledonrou.

Au doyen de Py sur aigne Il y a dix sept paroisse.

Au doyen de Coullolre Il y a vnt deux paroisse

Au doyen de Bethisy vnt trois paroisse

Au doyen de Bledonrou dix sept paroisse

L'archidiacon de brie a droit sur quatre doyens qui sont de
Chastillon de Chastanthubi d'Orbaia et Ches.

Au doyen de Chastillon sont vnt et vnt paroisse

Au doyen de Chastanthubi: vnt quatre paroisse

Au doyen d'Orbaia vnt huit paroisse

Au doyen de Ches vnt trois paroisse

L'archidiacon de tardnoia a les deux autres doyens a soisson
Basocher et Ouchis aut les paroisse de poudam d'Isallre.

Au doyen de Basocher y a vnt trois paroisse

Au doyen d'Ouchis vnt trois paroisse

Plusieurs dequelles paroisse ont deux ou trois eglise et
soeurs

Monsieur l'evêque a son official pour vntre la justice
spirituelle. Il a aussi son baillif pour vntre la justice
temporelle. Aut le vnt d'evêque il a aussi celui de
quatre comtes de Soisson

Le chapitre contient le college de chanoynes qui sont en tout cinquante quatre

Le chanoyn de Soisson appellez communement chapelains sont en nombre de cent

Le cardinal habitant au chœur et qui doit estre assisté par de l'autel de bonne solennité sont onze et au chœur en sont douze et sont prestres cardinaux de curie ad et affatice.

Leur s'assignent les noms

Le cardinal curie de Nostre Dame de Vierge. de S. Léger. de S. Zuberin. de S. Paal. de S. Martin. de Saint Remy. de S. Etienne. de S. Pierre le Vieil. de S. Jacques. de Euffise et de Léry

L'ordre de chanoynes de chapitre de prouost de Soisson. Le chanoyn de Soisson. Le grand sacristain de la ville. Le chanoyn de Soisson. Le chanoyn de Soisson. Le chanoyn de Soisson.

De paroisse de la ville de Soisson

Chap. xxij.

Mais auant parler au chapitre de Soisson, de prestres cardinaux de la grande eglise de Soisson. Lesquels cardinaux estoient en nombre de douze (et maintenant ne sont que onze) a raison que la curie de S. Pierre a la chaux est supprimee, et remplacee par celle de S. Léger. Et douze prestres estoient curiez de douze paroisses qui auant estoient dedans la ville et faulx bourgs de Soisson. Car l'eglise de Léry estoit située près la rivière, entre les paroisses de Euffise et de S. Paal, ou nous auons vu la chapelle de S. Julien qui fut destruite en l'ay mil cinq cent soixante et huit par les hérétiques huguenots. L'eglise d'ad Euffise estoit celle qui maintenant est de l'abbaye de Soisson aux normans. La eglise de paroisse de Saint Etienne et de S. Pierre le Vieil estoient dedans la ville, comme il appert par l'histoire de monsieur S. Prinet, et de sur alleguer et après la ruine de lad. ville sont demourés aux faulx bourgs lad. eglise

Lad. eglise de S. Pierre le Vieil est ainsi appellee, a la difference d'une autre qui ont le nom de S. Pierre / et sont dedans la ville, assavoir de S. Pierre au parua, et S. Pierre a la chaux / comme si on vouloit dire que ceste paroisse est la plus ancienne de la ville du nom de S. Pierre / et quelle est de la ville comme les deux autres. Mais quel en soit l'origine grande antiquité que ce soit paroisie ou est instruite et distinguée. La vnde de l'autre en fut mesme ville. Il fault croire que cela ne fist fait en partie par la raison de la grande multitude de peuple / et vntu suffisant pour entretenir douze curiez. Et quoy l'on vult estimer a mesure de la grandeur et population de lad. ville. Ce est il bien difficile de s'enouuer que les paroisses ont embleme est ordonné et séparé distingué toutefois si ce que ray ont dit est vray / que ce fut en l'ay mille quatre cent cinquante et sept par le pape Pie qui fut de cardinal. (Car on ne voit plus dire qui ne qu'on) Restant que ce fut du temps du roy Loys le desot qui fut couronné a Soisson (comme nous diront en son lieu) par le pape Jehan huitiesme, en l'ay mille deux cent et quatre vingt. Car lad. pape demoura en ay en France, de Soisson long temps a Soisson et donna l'eglise de Soisson. Et que ce fait ainsi croire et dit est qu'en la lettre de fondation de S. Jehan de Vierge qui fut faite entre quatre vingt dix ans après. Il est fait mention que le curie de la paroisse d'ad Léry et de Soisson estoit prestre cardinal / et que nonobstant lad. fondation. Il demoura subiect a l'evêque et a l'archidiaque a raison de la curie. Mais le sursus livre et après chapitre de Soisson, de Soisson et de Soisson. Le curie de Soisson n'est du nombre de cardinaux ou pour ce que est première prestre vicarien de l'evêque et lad. paroisse ou pour ce que est seulement curie de Soisson de la grande eglise. Le doyde de laquelle se réserve la curie et charge de chanoynes chapelains et habituez

fin du troisieme livre

Ce livre est de l'Abbaye Royale de Soisson

1705

De antiquitez de la ville de
paix de Soiffone liure quatriesme

De Elothaire premier du nom Roy de Soiffone

Chap. i.

Nous auons cy deuant monstres quelz rois / premiers / de
fondement ont tenu la ville de Soiffone pour leur sujet
ordinaire: Jusques au temps du roy Etonia premier de ce nom:
de quelz ensuyuant ont regne l'eglise mesme a s' premier frere
germain de s' Pons archeuesque de Rheims. Meantant nous
recourrons ce qui est aduenue de la premiere tetrarchie
du royaume de France / de nos villes / durant le regne de
Elothaire frere de Etonia premier roy Chrestien lequel trespassa
Luy cinq ans quatorze, et laissa quatre enfans, assauoir
Ehidoban Elothaire Eudomire et Thibri. Ces quatre
partageant le royaume de France en tetrarchie. Ehidoban
fut roy de Paria: Elothaire roy de Soiffone: Eudomire roy
d'Orleans et Thibri roy de Metz. Sous le royaume
de Paria estoient comprins les provinces de poitou
du Maine de Touraine et d'Aquitaine. Sous celluy de
Soiffone Demandoia Picardie Flandre et Normandie.
Sous celluy d'Orleans estoit la prouince la Bourgogne
et le daulphin mesme a la mer. Et sous celluy de
Metz la Lozaine (ora dite Austrasie) et les parties
de la Rhin mesme a Rhema. Les couronnes de
appelles rois de Paria, de Soiffone, d'Orleans et de Metz
par des fautes auant de parler quoy Intitulon les rois
de France nouuellement dedies au roy Henry troisieme du
nom de Luy mil cinq ans quatre vingt et cinq. En
la ville de Soiffone est appellee capitale du royaume de
prouince de Demandoia Picardie Flandre Normandie selon le
partage fait entre les heritiers de Etonia: qui est contie
Copinoy de Thibri qui dict que le roy Elothaire premier par
font le pais de picardie Normandie et Flandre que occupent
les romains et son Soiffone la ville royalle, et laquelle faisoit
ordinaire regner.

Comme sainte Radegonde fut royne
de Soiffone

Chap. ii.

L'histoire susdite raconte qu'environ l'ay cinq ans quatre
vingt et cinq regnerent en Thuringe. (L'ay qui distent que Thuringe
ou Thuringe est le pais qui a presen est nomme Lozaine, se trouue
car elle est de la le Rhein au pais de Saxe, le long des flans
Sala: et la Lozaine s'appelle lors Austrasie.) En trois freres
estoient Radobit Hombroyc et Bostaire. Hombroyc pour l'ambition
quel auoit d'estre frere roy de Thuringe sans freres ne copains
fina prouincement Bostaire, puis il voulut faire autan a Radobit,
qui se defendit si bien que ce cost Hombroyc ne luy scut
rien faire. Hombroyc qui voulloit venir a bout de son intention
fit alliance avec Thibri roy de Metz et de Bourgogne et appella
a son secours contre son frere / luy promettant qu'apres son frere
damec / Ilz partageroient entre eux le royaume de Thuringe.
Thibri sous ceste esperance luy donna tel secours que Radobit fut
deffait. Mais Hombroyc auant fait de Thibri se moqua de luy:
et s'empareant de Thuringe ne luy en fit aucun part. Dont Thibri
irrite de la perfidie d'Hombroyc, delibera s'ay vanger et d'auoir par
armes et de quoy la mauvaise foy d'Hombroyc l'auoir prinse.
Il appella a son secours, et a l'esperance de la moitie de son royaume
et du butin Elothaire son frere: et tous deux entre eux d'auant la
Thuringe avec une grosse armee / ou ilz firent tel esmaye de
Thuringe que Hombroyc se rendit sur sa foy. Mais peu apres
comme Thibri et luy se prouincement le long des murs de la ville
de Cholbrat Thibri le fit frapper du haut du mur en bas: et
ainsy mourut et perdit Hombroyc par la perfidie de Thibri.
Elothaire trouua parmi les prisonniers Radegonde ou Radegonde
fille de Bostaire princesse d'excellente beaulte la prinse et l'espousa
sans en aduertir Thibri son frere. Et est extrait de l'histoire
de France composee par Bernard de Gerard.

Abge de la vie madame sainte Radegonde

Chap. iii.

Maistre Jehan Bouchet auteur de l'histoire d'Aquitaine qui aussi
par le commandement de madame Claude royne de France femme
du roy francois premier / a compose l'histoire du roy Elothaire et de
sainte Radegonde son espouse. Parcemy que long temps au paruenir
que Elothaire l'ay espousee. Et la femme nomme en la Bourgogne et
Gastan d'Albie par la ville de Soiffone: ou elle desquise pour
saintement et forme de religion / et auoit fait veu de virginité
perpetuelle

este mia. Chacun fut resjoy et consolé d'auoir son si noble et digne chose en apere auoir en fait par ledz platz communitation et suffragie de ladz samote: Ladz dur Jehan demanda deux choses La premiere d'auoir annuaux qui estoient encordez de d'or et d'argent de ladz samote / et soy chef pour le transport al samote chapel de Bourgue: Lesquelles choses luy furent octroyez par le puece et chanoynes de ladz eglise du contentement dudz ent que plus par crainte qu'aultrement contesfoia dire ne vouloir p'dmettre quel que chose r'ien pour luy d'edz annuaux / et quant il voulut auoir l'aultre le doigt on il estoit se retira. Et touchant ladz chef lora qu'on le voulut separer du corps / suruint en ladz chapel (qui est obscure par ce quelle est soubz terre) une lumiere supernaturale si tresgrande / que l'oy ne pouoit voir l'aultre pendant laquelle ladz tombeau fut diuinement et sana ocure d'homme releue et f'ormé. Et voyant donc le dur Jehan que dieu ne voulloit que luy aucune chose du corps / l'adgondt / se contenta dudz annuaux lequel il importa. Mais auant que sortir de ladz eglise / le maçon qui auoit l'oeil blesse se prosterna deuant ladz dur / et le pria que luy f'ait toucher a soy oeil l'annuaux que auoit en de ladz samote. Et que fut fait par un homme d'eglise et incontinent ladz maçon retourna la vue / et v'eu de deux yeux aussi bien ou mieulx que auoir iamais fait. Pour f'aire grace rendre a dieu. Et apres grosse offerte par ladz dur faite a ladz eglise / pria ladz eglise de pouruoir et ledz puece et chanoynes de ladz eglise / que de lora en auant on fist solennite de ladz apertion / au moyen de ce miracle / soient apere et chap. est extrait du quatresme liure de l'histoire sus composee par Maistre Jehan Bouchier de la translation de certainz ossimens de madame Chantre et mig sur auant

Leantour de l'histoire sus / moi que ladz s'euue d'ur utiuse que l'annuaux du doigt de madame samote l'adgondt toutesfoiz il n'ouit est apparu du contraire par une lettre authentique luy sur de l'oy filz f'ore et onle de void mouant a Paris en l'oy hospital de nostre signi de quatre vingt neuf ans en l'oy 1415. et fut a la priere de soisson par les desmoynez l'oy 1415 a s'euue d'ur en l'oy ans apres que ont fait mouer le tombeau de l'adgondt se fut l'oy l'oy g'entement de Paris adz eglise de f'aire

en la sacristie de l'eglise de nuyr samote l'adgondt. et de laquelle ma fait souuoir messire l'adgondt et hmoi chanoine de la grande eglise de soisson lequel eust vicair du cure de ladz eglise inuicelle La t'oune et l'oune et fut p'due par les ranat' de huguichotz et l'oy mil cinq c'ens soixante sep. Elle portou en substance partie du nars sus / touchant l'apertion du tombeau de l'adgondt mia est adoustron que comme le dur de b'euie voulut tr'ice l'annuaux d'icelle / la iducture qui l'annuaux off'it suruint / et la p'ime action pour soy / auant ladz annuaux et quelque temps apres (soit qu'auant luy eust est' r'ueit on a raisoy quel auoir est' trouue' miraculeusement auant nuyr) il donna a l'eglise dudz lieu (qui estoit des'oit au nom de dieu et de la v'ierge marie) et peu au parauant luy et parouffe) ladz ossimens et com'ence du doigt de ladz dame. Lequel reliquaire fut incontinent apres celebre par tout l'ensche de soisson / a l'ocasion d'uy fou beau miracle qui fut v'eu et congneu du peuple. Et presant l'op'ion f'ait v'ent n'eu f'ait ou est'ant' l'oyuente de p'uece a ladz dame et ladz eglise apres lesquelles p'uece il se trouua du tout g'udi: et approuue par tel / pria l'ensche de soisson et le cure de nuyr luy voulloit p'dmettre porter ladz reliquaire par l'ensche et l'honneur et gloire de dieu et de la samote: et que n'iam obtenu le fou tel debouit qu'uy fou grand p'el'omage comm'ence est' fait dar g'ene de tout paie et ladz eglise et si rapporta grande souue de d'euue a la fabrique d'icelle. Et de c'uy y auoit lettre ob'igatoire et icelle qui ont est' p'due' auant les aultres / et v' fault l'ouue dieu que ladz ossimens icelle par l'amp' t'rouue' l'oy huguichotz eust' terre / a d'euue est' trouue' et r'el'og'ue' et r'ueit / et soy l'ouue. car on dict que pouruoir tout le corps samot fut bruste par ledz h'ost'og'ue' Quelque temps apres au parauant ladz translation / fut faite separation de ladz eglise de nuyr et de celle de Chantre a la requeste et plamentz de ladz habitans dudz nuyr. C'uy n'ouit apparu par une chartre sur et domie au chapitre de soisson que fou de bouue inuicelle Maistre Nicolas ob'le. Chanoine fut p'duue' trans'ire et soy l'og'ue' l'oy mil cinq c'ens soixante et trois. Et que se f'assoit a la requeste ou d'euue d'euue de fou thomas b'eth'ig moy p'ue'. Et icelle lettre estoit nars' comme sur ladz plamentz / furent deleguez et enuoyez quatre chanoynes dudz coll'ge pour alle' informez sur tout le r'eb'ue' de ladz cure. et auant rapportez quel montoit bien a soixante l'ouue' n'igret qui r'el'og'ue' a l'oyuente l'ouue' touuioia / fut ordonne' quel / auant d'uy cure et chef auant nuyr (que ladz lettre appelle nuyr) comme aussi plusieurs aultres que ray l'ouue' puis que la souue de d'uyt cinq l'ouue' touuioia suffisoit pour la nouu'ure et r'el'og'ue' d'uy homme d'eglise et pour est're chose r'eu'agnable se l'oy voulut et y m'f'ice Du roy d'uctor

admirationz eueille le peuple pour la promptitude admirable
qu'on voyoit estre de luy a faire toute bonne ordonnance de son
roy & reuerend. Rendant donc de son mesme temps que
l'archuesque de rouen de l'archesque de noyon furent varans
a sans pastours, les euesques conuoz avec le clerge de
le peuple les ont eueille pour leur pastours a faire ensemble
sacrez ce dit est. Mais vray est il que le siege prebende de
Madard estoit a demand de laquelle ville n'y plus ne reste
abbaye de l'ordre de presmonstre & encorde fut elle presque du bon
reyné par les heretiques huguenots de l'ay mil cinq cens soixante
deux. Celle ville de Madard fut sacree & rasée du temps
de vandalar & huna a l'occasion de quoy s. Madard quitta celle
a transporta le siege episcopal de la ville de noyon. Sigebert
535 de son chronique, environ l'ay mil cinq cents cinquante
et promet qu'il dit qu'après le trespass de saint eluthere euesque
de tournay, saint madard prit la charge de deux euesques, en
qu'après luy son successeur de son jour & vint par plusieurs
années. Jusques au temps du pape Eugène troisième du nom de
de sunoy euesque de tournay qui trespassa l'ay de nos seignurs
mil cinq quarante huit. Fut aussi que les freres de l'ay
de mesme iour furent deliurez de leur charge & redoyan a
556 l'ay mil cinq cinquante six & aduente de propoe qui subsistat
de s. Madard. In crima transitu collym apertum est, & danna
ante eum micendum lumina spatia duarum horarum. Euna
corpua Clotaria transfere fieri ad orbem iussioneu sdy/puella
quod super eum delectissimam basilicam edificata. & sub religio
oporum comeditum statuta. Quod opus quidam capini sdy filina
sugibitua adimplerit. C'est qu'au trespass de s. Madard le cil
fut ouuert & on vey devant luy les lumina de danna les
de deux heures. Le corps duquel Clotaire a fait transporter
de la ville de soisson promettant que sur icelluy se feroit
une eglise tresbonne, & qu'on y lieroit le moine de
de religion. Lequel auant il a bdy encommence, mais son
filz sigebert la acheua.

De s. Baudouin euesque de soisson

Après la mort de monsieur s. Loup, filz & successeur de l'episcop
de monsieur s. primet, le clerge de soisson furent
electz de la personne de monsieur s. Baudouin homme fort
de charny pour sa bonne vie & doctrine. Et fut ceste
bdy agreable au roy Clotaire prebende de ce nom/ce lors roy de
soisson

soisson. L'euesque estant installé & consacré se voulut acquies
de sa charge selon le d'acte de sa conscience se mit a faire
aux poures a cause de la necessite du temps a quoy faire il
toute son bdy & celluy de son eglise trop libdallant a l'apete
d'aucun de son clerge. Et aut ce il preschoit trop libdallant
contre l'opinion ou volonte de certains courtisana & officiers
de la iustice: tellement qu'il la fin il fut si mal voulu de
clerg & de laic courtisana qui ayment leur plaisir & prouff
proprie plus que celuy de poures, & desiroient plus estre flatterz
que reprimé de charge de bdy: quel fut d'iceluy blasme & d'iffame
de s. Baudouin & publicque, & finalement accusé devant le roy, disant
quel auon presche contre l'honneur de nobles & de la iustice:
& aussi quel n'auon point mesme respect celuy du prince:
- Quel despendon le bdy de l'eglise prodigallant. Et par trop
il se formalizoit contre toute estat, & quel estoit de toute
chose poure & conduict seulement par son folle arrogence &
oultre guidant de sa preson & mespris de autrui. Clotaire
aise a persuadé & prompt a exulte sans vouloir faire ouye
la cause par concile provincial, ne sans de demande aduice
a aucun euesque/visa contre s. Baudouin de sa cruaute accoustume
si non que par sentence de iuges laic (qui de ce cas estoient iuges
& parties) il le fut condamné d'aller de exil. A quoy le s. euesque
voulant obeir & subire patiemment ceste opprobrie, aut l'ay penre
qui s'ay desquoy/ se retira a de certains monastres du royaume
d'angleterre, auquel il se rendit souz l'obeissance de son abbe:
Lequel ne sachant point son d'ayc dignite & estat (ce que les
euesques voulent celer de peur de ny estre redé) luy donna la
charge de labourer le Jardin/ce laquelle il trailla sept ans
Mais de fin on appoye bdy par la consideration & maniere de
vivre/quel estoit quelque grand personnage: par ce que d'iceluy
de s. Baudouin & fait on maintes fois prouve, que les heret
coiffants de son Jardin guerissent plusieurs sortes de maladie
contre la propreté de autrui semblable enuillie allura au
paia. Et seul point estoit incongne a toute l'asson que estoit
euesque. Pendant ce temps il y eut une epidemie se sceler au
paia de soisson & quia après une telle mortalité que l'ay
commence a d'iceluy de s. Baudouin, & de la de fin de fin opinion
que d'iceluy prouue bdy de ce que trop libdallant de bdy
byramment on auon fait chasser de l'ay l'ay de s. Baudouin
euesque Baudouin. Et bdy continuant parmy aux orailles de
Clotaire lequel ne trouua mannaise ceste apprenson populaire
Et laian

Ensuiv la successioy aux deux evesques

course lay 306

Soiffona	Samot Epte Samot Oise	Théma
Samot Dunitay .3.	euzeque	S Amanse 3 arche.
318 Rufy .4.	Betause fur au concile	Betause .4.
filiay .5.	Varlar Lay .316.	Ape .5.
359 M. d'ormy .6.	D. scolua se trouva au concile de colongne Lay .359.	D. scolua .6.
Onqime .7.		Marlmay .7.
Amchault .8.		Donatay .8.
Libebay .9.		Amiay .9.
S. Onqime .10.		S. eudes .10.
454 S. hilde ou hilde .11.	S. Micaise mourut Lay .454. selon l'histoire de théma .450.	S. Micaise martyr .11.
S. Princt .12.		Baruch .12.
S. Loup .13.		Baruc .13.
471 S. Baudoy .14.	Chimade ou benade deida Lay .471.	Barnabe .14.
		Chimade .15.
		S. Hemy .16. Lay 471

Le catalogue de soiffona dict que S. Loup. fur aussi entant de troye. Du temps de S. Micaise il y avoit un lay de la ville de soiffona de mesme nom & sancte Jay trouve en sutina le dit de ce preme saint Loup a moy par du seond nre evesque.

Chap. 11. Francoise moy s'insensure S. Princt fur comte de soiffona apres son pere Amilina

Chap. 12. Jay u desma dict que monseigneur S. Princt fur comte de soiffona... de la grande eglise de lad ville, mesme de lad anna de l'histoire de franco. Et que plus est l'histoire de S. Bernard grand d'adit au roy Henry d'anche dict que Amilina estoit duc de laon & de soiffona. Mais par ce que cela est dit comme si passant sans s'adit intention ne probatioy il n'y est tant croiable. Les historiens font ou subit particuliere: parquoy (adionste plus de soy at. L'histoire de théma hucmar a floard) a (d'iboy) au breuiere de soiffona. Quant y trouve la vie de S. Princt & de son frere S. Princt scripte quant aultre qui n'y parloit s'insensure que par... a l'antiquite de lad ville.

Les bons pomes... que S. Princt... catalogue... 307... 316... catalogue...

Or est il que les historiens de S. Princt & de S. Princt recomptent bity que Amilina pere, & cilime mbe d'adit frere... de noble de maison & que leur residence assidue estoit bity d'ormy ou village prie de laon nomme S. Princt & l'antiquite de lad ville de soiffona ou duc de laon, par l'antiquite de lad ville n'y font mention d'adit ne me soit appertu: toutsoy de lad ville de soiffona ne devoit estre Amilina / l'antiquite pouron donner grand lustre a la vie de son frere Amilina. Aucune on dit que le roy Eloua preme / l'antiquite de soiffona & comte pour en faire preme au d'Amilina... que Amilina estoit mort ou son vial a hora de preme de pouve faire preme au roy / parquoy il n'estoit tel preme. Car tout le... l'histoire d'adit que lad Amilina estoit son vial & sa femme hore laige d'avoit enfant quant miraculeusement ilz engendrent S. Princt & Lay quatre ans quarante neuf. Or est il que S. Princt estoit age 449 de terte son ana quant le roy Eloua commença a regner France a l'age de quinze ans apres il se fit connoistre au roy qui baptisa Lay ing... 500 ans de nre seigneur: & lora Amilina (fil d'Amilina) paroit avoit... de son frere Amilina chose difficile a croire. Et ainsi fur lad ville de soiffona & S. Princt bity que S. Princt est au par au comte s'insensure pour en S. Amilina d'aultre enfanta a qui la successioy estoit: & avant... mona lad S. Princt & son testament (orde quel adonit S. Loup evesque de soiffona & S. Agucalle preme enfanta de son frere S. Princt & son frere S. Princt) si est que ne fait aucune mention du comte de soiffona ne du duc de laon / combien que y recomptent bity a pluy... & par le meun touz ce quil a donne & l'antiquite par lad testament. Ainca il semble plus tost avoit estre pour, de son preme adonit... a l'episcopat d'aultre quel terte lad dona qui luy ont estes faits / qui font preme touz son bity: & n'avoit que bity preme de son patrimoine. Et qu'ainsy ne soit, l'antiquite de lad ville de soiffona ne du duc de laon / combien que y recomptent bity a pluy... l'antiquite de lad ville de soiffona & la dona de lad ville de soiffona ne du duc de laon / combien que y recomptent bity a pluy... que S. Princt n'avoit point de bity pour habiter a soiffona preme du roy Eloua. Comme si son frere ou nepule n'y eussent de pour luy / ou il n'avoit de bity a soiffona a la successioy de son pere qui y avoit estre comte chose bity absurde. Et d'adit l'histoire de floard par lad du preme evesque de laon nomme S. Eustache dict que avoit estre selon l'opinion de quelque un) le nepule de S. Princt. Et si ainsi fille est princt estoit elle avoit estre fille de S. Princt & s'insensure de S. Loup & de S. Agucalle / mais l'antiquite ne dit point que lad evesque ait de lad ville de soiffona, combien que le traducteur eussent, mais en marge quel estoit comte de laon: & que l'antiquite oublie a noter quant il a parle de l'antiquite de laon ou de son enfanta S. Princt d'adit l'antiquite estoit comte de laon & bity d'adit de son costre moy par du cost de sa femme. Au contraire

que forcé on peussent ce bestial / de sorte que luy fust surpris
ne se donna de garde. luy les bouffingnon a Lorraine
moysses larmes by laquelle commandou une femme and by
enfant roy / par une supbe confiance de l'air force et
oultregrade mespris de l'air d'adieu. Et ainsi aiant renia a
relasche l'adieu de combatre, et la diligeuce de la disciplint
militaire. Ilz redouba ceste bastonnade. Et estant d'ancien se
retrouva aut ignominie. Cdy extrait de l'histoire page 95.
Dun de temps apres mourut Egidobert roy de Metz et sa femme
roy sans suspect de poison donnee par fridgond. Egidobert
lassa deux enfans - Egidobert roy de Metz et Egidij d'Orléans
Brunchaule leur tutrice comme leur mere grand fridgond
mourut by l'ay son filz Elotairt ayant quatorze ans
lequel trespassa l'ay son oncle et by qui estoit l'ay quarante
quatre ans de son age et le sergent de son regne depuis que
l'entree monarchie de gaulle luy fut venue de son oncle
by l'ayse G. Germain de prez Dagobert son filz luy succeda.

Seconde chronologie et succession des ducs
de soiffona depuis mort de f. prince

Chap. viij.

601
631
S. Loup l'ayse f. prince
mort de l'ayse 14

S. Loup, 12. S. Wandroy, 14. Stratégile 15. Ancthe 16.
Candebelle 17. Trudulph 18. Landulph 19. S. Anselme 20.
S. Adolbarte 21. S. Drausij 22.

545

670

Saint Loup fut exorté du testament de monsieur J. P. Roy
son oncle qui trespassa by l'ay cinq ans quarante cinq. Il y boi
S. Drausij fonda le premier monastere de nre dame aux
religieuses d'ancien l'ay son oncle septuante - Parguoy la cronologie
de ceste succession d'ancien est de son vintg cinq ans ou environ.
Auguel temps ont esté des d'ancien : D'ancien l'ay cinq sou-
annobrez au catalogue des saints. Les cinq autres ont esté
by m'ancien temps de c'ancien guberna qui l'ay a desoubrez
d'ancien la saintete de l'ayse p'ancien / comme ont b'ancien se
fait l'ay trois d'ancien. Leur succession : car l'ay p'ancien a
d'ancien son d'ancien by temps p'ancien / c'ancien ont p'ancien
s'ancien d'ancien by temps d'ancien / c'ancien by temps de trouble
a de guberna, d'ancien d'ancien l'ay est tant et si fort c'ancien
de tentation de s'ancien, et si d'ancien pour l'ay adu'ancien et
m'ancien qui s'ancien d'ancien d'ancien et d'ancien que la
c'ancien le temps p'ancien qui depuis la mort de f'ancien de
gust l'ay par t'ancien du roy Henry by l'ay l'ay d'ancien a l'ay
+ S. Wandroy l'ay l'ay 560

la succelle

la succelle du uoc l'ay mil cinq ans quatre vint et huit, non
a l'ayse une m'ancien de trouble / tourmentant le temps de nos
confession et ostant l'ay moine de b'ancien seigneur d'ancien
D'ancien l'ayse non ostant s'ancien a son h'ancien qui
d'ancien, non seulement trouble maie aussi p'ancien l'ayse

De s. Anselme

Chap. ix.

Du temps de Egidobert roy de soiffona et Sigibert roy de Metz et
de leur femme fridgond et Brunchaule excellentes by toute sorte
de m'ancien : Un village d'ancien d'ancien de soiffona de trois lieues
Il y auoit un homme et une femme conuoltez par mariage ch'ancien
by la crainte de dieu a grands obseruances de la religion et de s'ancien.
Lequel d'ancien by filz, quelz fridgond nomme Anselme au saint
baptisme. Et quant il fut by age competant ilz le fridgond m'ancien
et bonne l'ayse l'ayse by toute bonne l'ayse, et s'ancien l'ayse
de saintz p'ancien. A quoy ilz t'ancien si b'ancien la main / non obstant son
bas age et le mauvais temps / qui by son sa m'ancien le rendre
admirable a son p'ancien et a l'ayse qui le conuoltez. Or d'ancien
s'ancien p'ancien et by son petit h'ancien de la m'ancien paroisie appelle l'ayse
lequel pour estre sur la montagne by lieu h'ancien et d'ancien et ne
reudre aucun eau de puits ne de fontaine, donnoit matiere de tristesse
a p'ancien aux habitans qui estoient contrainctz aller for l'ayse p'ancien
de leur pour la necessite d'ancien et de leur bestial. Cuy confidant et
s'ancien s'ancien d'ancien p'ancien de charite d'ancien le prochain, et accorde by la
foy de promesse de dieu qui a dict par son filz Iesuchriste Quiconque
luy demandera quelque chose sans uen doubte ne hesiter alle luy s'ancien
faite et accorde. Imprimant donc ceste diuine promesse by son c'ancien
et d'ancien son s'ancien au soulagement de son prochain (que dieu luy
commande ayde et s'ancien) il descendit au Jardin de son p'ancien qui estoit
au pied d'ancien h'ancien et y sein foure a fin de trouuer de l'ayse. Mais
ny ayant trouue qu'by gros rocher Il v'ancien de tel langage. Au nom
de dieu sorte dieu ont fontaine. Auguel commandement prouenant d'ancien
foy d'ancien s'ancien grande abondance d'ancien pour suffire a la
necessite humaine. Et ce miracle le peuple estant estonne et d'ancien
la bonte de dieu et a voulu nomme ce lieu. La fontaine du
pied s. Anselme jusque au temps p'ancien. Ceste d'ancien admirable ne
l'ayse l'ayse d'ancien non by uen d'ancien l'ayse du saint
p'ancien, mais il s'ancien d'ancien humilie et craignant que par
original ou faulx opinion et amour de son, il ne m'ancien estre d'ancien
de dieu, et p'ancien par la ce quel auen acquia par son charite et
humilite. Comme donc sa renommee fut par tout d'ancien du regne
de Dagobert p'ancien, lors que l'ayse de soiffona d'ancien par la
mort de Landulph, le d'ancien et tout le peuple fut trouue tout
d'ancien d'ancien a volonte qu'Anselme fust appelle by la dignite episcopat.
by l'ayse

Espagne

France

Dagobert roy

638

En laquelle grant consuetude, Il noublia uis a faire de
hoste qui conuenoit soy estre son a monstre temple de bily dunt
soin a religieuse, corrigee, consolie, et solida, par diocaine a suire
de embraisse deu, et soy garde d'offense d'au ny le prochain. Sur
tous les lieux de l'eglise de soisson, Il se plaignoient de faire
conuention de l'eglise de soisson a parochiale de Eusse ou loy
trouue que y men quelque nombre de prestres haugne pour
faire de diuins sermone. et maintenant y a une abbaye de religieuse
Il ordonna que soy corps fust inhume en icelle eglise ou bily de une
petite chapelle qui est iougnant a costé dextre du grand autel. Laquelle
encore a present est appellee du nom S. Anselme. et y a souz une porte
voulte contre la parois une sepulture d'ungue d'ungue et y pite dure
et au dessus sont de motz scriptz. Et par dessous fut mise la sepulture
S. Anselme l'admirable de soisson. ~~Il ordonna que soy corps fust inhume en icelle eglise ou bily de une~~
chapelle ou plain suscite en un lieu commun d'icelle eglise. Le quart
de l'eglise, auquel on use de certains motz au dy et au billy d'icelle
dit que saint Anselme / que l'eglise auoir est reforme ou bily ordonne
par led. eueque

Eglise de soisson

de soisson

De saint eloy eueque de noyon a
translation de corps saintz en general

Chap. v.

En ce mesme temps sinon saint eloy eueque de noyon: lequel
au parauant qui est appelle en la dignite episcopale auoir est occidant
son boy et renomme. et fut de son au d'orfaulce beaucoup de
belle besongne d'or d'argent et de pierres, et signamman les chapelles
et fustes de plusieurs saintz: Comme cella de S. Blomain, Euluy,
Puy, Lubin, Lucien, Eustache, Colombe, Marthe, Julien, Le tombeau
saint martin et S. Prict. D'autantage il fut creu de S. Denis par
peu auant les turgionas, et haugne d'icelle eglise
ouuerture en led. abbaye tant d'argent d'icelle eglise que de marbre
pousser et autres pierres, dont les matieres estoient fournies par
le roy de francois Dagobert pour l'accomplissement de ces ouuertes. et
de a noter que de temps au parauant les corps de reliques de saintz
giseus inhumez dessous ou dedans les autels de l'eglise a fin que
le sacrifice de la messe fut sur icelle consacré et celebre. Les
autres estoient en bustes et sepulchres ou creux / ou creux estoient
certains grebes ou caues basses voultes dessous les autels / comme d'icelle
de pres de l'eglise de l'eglise de la basse chapelle de l'eglise auant
qui une porte est edifice depuis l'antique fondation ainsi
comme l'on voit en l'eglise de S. Maard les soisson en celle de S. Lubin
et d'icelle eglise de l'eglise de S. Maard. et la est aduenu que la
consuetude

paghes

consuetude de autels / l'eglise a accoustume mettre dedans quelque
sainte relique. Or apres que monseigneur S. eloy fut paruenue en
la dignite episcopale, suuant les experiences que auoir faictes
d'enchapelle de or et d'argent plusieurs corps saintz et reliques de tout
diligent de et faire aussi en soy eueque de noyon a l'ordie du corps
du glorieux martyr S. Lubin, puis aussi de S. Puy a toumay (car
il gouuernoit de deux eglises) et de S. Lucien a beauluain: et l'on
auant fait faire a chacun une propre chapelle ou fuste il assista a
leur translation et translation.

De translation et translation de corps S. Eustache a
concorde p. S. Anselme et S. eloy

Chap. vi.

La premiere translation de corps S. Eustache, et S. Eustachien, Elain, Zaistroy. 2.
Rogier, Pape, Barthe, et miorre, auoir est faictes en l'an trois cent et
peu plus par S. Eustache et S. eloy et troyent l'un de mar. de fust
pose en creux ou certain caue de la ville de S. Eustache le grand
auquel lieu il ont est inhume au temps de l'episcopat de monseigneur
Anselme, qui auoir suscite d'icelle l'an six cent et quarante de nre redempcion 540.
parquoy suscite qu'il ont est de l'au d'icelle troye cent quarante ans.
Or monseigneur S. Anselme voyant l'eglise de dieu prospere par la moeue du
roy treschrestien Dagobert premier du nom et florir souz la bonne
conduite de S. eloy eueque de noyon, de S. Ony archueueque de Rouby,
de S. Haron eueque de meaulx et de beaucoup d'autres saintz personages
d'icelle eglise: et aussi que les saintz martyrs et confesseurs de nre
foy estoient mis en honneur et recompensez de la posterite qu'ilz nauoient
ou est par ce quoy l'on leur saintz offrandes de fust par le
commandement du roy, et diligente de d'icelle adont S. Anselme pria
son voysin eueque de noyon S. eloy de le vouloir aide en l'office de translation
et translation de corps de S. eloy. et les preparations faictes appellent l'au
compagnons l'archueueque de Rouby et l'eglise de meaulx. Et fut il
de l'au d'icelle de S. eloy public au peuple de la ville de l'eglise,
et commande de soy disposer a rendre a public et autels bonne conuie
l'espace de trois jours. Ayant lesd. platz et tout le peuple conuie en
prezence de tout le monde au S. Eustache et la messe solennellement haute,
fut est par led. eueque le gendarme auant grande reuerence fust
desouuertes de deux tombe ou reposoir lesd. corps / ou tout incontinent
sortir ont adue a suante iudicible. S. Ony et S. eloy en plusieurs billy
tendrement et basant lesd. saintz offrandes et reliques, l'on ont prie de
porter hors l'eglise ou creux et l'on ont portez sur l'autel principal
deuant le peuple y assistant. D'icelle l'on huclois de riches draps de soye
et de velours et l'on ont reuoluer posez dedans la fuste par ce et appontes
en forme d'oy arche ou propiteure. et ce est S. Eustache qu'ilz l'au d'icelle
apart, pour mettre en l'eglise de l'eglise afin de le motz de l'eglise a billy
au temple

un peuple d'au. Pour a este chose a s'aller laid fute a eldise Hautelieu
par les mains de pluz plats pour estre d'uyte et pendue by l'air au-dessus
de l'aultel. Quant aux autres saintz martyrs leur corps furent
mis parmy a par by sa tige et fute, non touttefoi uche comme la
fute. Le jour de ceste seconde translation et elevation fut par les
dons pades au peuple p'entour: et plusieurs malades y trouuerent leur
sante. L'apostolat

Miracle aduenu by l'ad elevation

Chap. viij.

Le jour de ceste elevation fut fait un notable miracle. Une femme
de paria qui auoit este amene a Joffone by la mere de n're
dame (maintenant de s. P'ouaia) estant demourant a t'ellendun
du diable que souuent fois elle se Jettoit au feu, quelquel fois by
l'eau de la riuere, tantost se vouloit precipiter aux fosses et puits,
tantost comme par epilepsie tomboit par terre. Elle auoit desia este by
lad ville l'espace de neuf Jours sans apparaitre d'auant d'eulx. Et
comme la mere de la fute demourant vint le peuple Joffone by
affluant alle vers l'eglise s. Eschpy au iour de lad translation,
elle y fut menee et conduite sa fille malade avec l'aide de s. g'ardien
lori si tost quelle fut entree d'auant l'eglise, on demanda conge a
l'ordie aux plats de l'ap'ocher de corps saintz. Et by c'etant
chance d'auant le cuer fut la patiente plus cruellement tourmentee
et v'oit que J'amaia n'arion este, by faisant oua a clamour
horrible, ustant femme et sang par la bouche et narines
tournoit les yeux a rebours, et sortoit les membres de son corps
d'une leg' platz ostentz et moultz a commiseration, J'ereu pour
elle p'uer aux benoistz saintz martyrs de Joram la deoir guier.
Mais (o bonte diuine) tout amy que la femme qui toucha l'orbite
de frange du vestement de n're Seigneur fut guie de son flux de
sang: aussy ceste demourant, si tost quelle fut ap'ochee et touchee
la fute ou estoit le saintz ostentz, fut du tout deliuree,
le diable estant mie by fute et det'asse. Hora d'icelle par les
merites et intercession de benoistz saintz martyrs a la louange
et gloire de dieu et adoration et aduancement de la foy et est'ablisse.
Après toutes ces deuotiona et deuotiona accomplie, l'ad elevation
deuant que se retiret parmy by son diocese ont ordonne estre festiue
le jour de la feste de s. martyrs by leur t'elchz le vint'ing
iour d'octobre. Et ont fait transcrire l'office a s'ouue diuine
se doit dire a Hautel by lad solemnite. L'apostolat

De s. Drausny

De saint Drausny euesque de Joffone et fondon
Chap. xij.

Comby l'ad regne de roia de France Dagobert premier elouis d'icel
elouis trausny euesque de Joffone et eueu premier de Joffone
s. Drausny a Joffon, homme de grande saintete. Lequel fut by son Jours
age nourry souz la discipline de monseigneur s. Ausbert euesque de Joffone
avec s. Adolbert. By ce temps la religion chrestienne fleurissoit
t'ellendun by la ville et paria de Joffone que chacun redouoit
a Juyre l'ad v'otua et fure les p'chz cont'esse. Et trouua by
quidam nomme Betholtina affectatour de dignitez et ambicion, lequel
ap'ès la mort de s. Adolbert par argent et p'cesion se fit eueu
euesque d'ad Joffone: Mais quelquel temps ap'ès by arant l'ad remouu
by sa conscience by son public'ation p'entendit by son lieu fut t'ell
s. Drausny, de la saintete et bonnet vie duquel by chacun estoit
fort bien informe. Car il estoit fort deuot, humble, et amateur
de toute uerue de uerue. Et comb'it quil fut homme fort malade
et de petite complexion, si est ce quil n'intermettoit pour son accoustume
abstinence, u'ille p'uer et ostentz, ny autres pl'asures lab'ura
despir et de corps que souffrir a la descharge de son est'ar et offit.
Il fut bastie a s'ep' Lucia de Joffone v'ra compaignie by monastere
de religieuz de l'ordre de s. benoist a s'ep' p'opre despir
ou il soloit alle prendre l'air et s'ep' consolationa spirituelle. Il fut
aussy by sa grande u'el'esse, diffide by d'icelle monastere de fille
religieuse de l'ordre de s. Benoist by lad ville p'ra la riuere by 11 de Joffone
by leur maintenant appelle bourg de s. Maas (par syncope parille
que alle de s. Maas) pour s. Maas. Aucune ostentz que ce monastere
estoit au lieu ou nous auons v'ra d'icelle hostellerie a laquelle
pendoit pour ensigne v'ra robe blanche. Au bastiment d'icelle monastere
et t'ellendun de religieuz Il fut beaucoup aide de l'ad u'el'esse
de l'ad u'el'esse femme d'ebroy maie du palais, laquelle pour l'ad
demourant a Joffone by by beau et fort chasteau situs sur by
mont a l'ad cost de la riuere d'ayre. Et saint euesque voulut
par testament estre d'icelle by c'etuy monastere de u'el'esse quil
auoit par auant fait d'icelle, et auoit dedie au roy de dieu
et de sa benoiste mere et u'el'esse Marie. Mais il est aduenu que
quatre ou cinq ans ap'ès son t'el'esse la riuere desborda de telle
facon que lad monastere by adura mainte p'erte et dommage
et d'aultant quil y auoit crainte que tel ou semblable reflux
deu ne suru'it v'ra autre fois, l'ad u'el'esse pria son marg' d'ebroy
de donner l'ad aussy fille by son chasteau. Lequel roy s'entendit
luy accorda toute la place, ains aussy donna plusieurs heritages
et beaup

de deux droitz aussy fille e donne le corps d'ud s. Draufin
fut translatee en l'eglise qui est encorde de p'sau appellee nre
dame aux nonima de soisson et y a tousiours este den de d'edou
de h'edouche juguie a manthuan

D'odile religieuse de nre dame de soisson

Chap. xiiii.

Loard autheur de l'histoire de l'eglise de thoma lequel
enon peu apre la fondation de l'abbaye nre dame de
soisson dit amy l'ure douziesme Chap. p. S. P'cul archiduc
de thoma by lay six octa sovente a dix anou de de
loyal mariage avant sa education une fille nomme Odile qui
se rendu religieuse au monastere qu'elbrom anou fait d'ud
a soisson. a l'eglise il donna de bichy, partie au diocse de
thoma partie au diocse de beaunua, partie aussy outre la limite
de l'ore a condition qu'apre le deit d'elle la donation by
denubrou p'p'ituel l'and' and' monastere

Du monastere d'Orbaia au mesme chapitre

Ce d'edible d'ed'ent / S. P'cul par la p'mission du roy thibru
a du consentement d'elbrom maire du palais fu d'ud
le monastere d'Orbaia, au lieu que le roy luy avoit donne
se d'ed'ent six religieuses de l'abbaye de r'ed'ent pour d'ure
d'ed'ent and' monastere d'Orbaia a d'ed'ent la regle
monastere a d'ed'ent

D'elbrom de s. Lode

Chap. xv.

Elbrom se pouvoit bichy Agalle by d'ed'ent militaire / a t'ud
le plus vaillans a s'ed'ent capitaine ancien, si la t'ed'ent
a t'ed'ent ne luy eussent pour este par trop familiarite
Il estoit homme cruel ambitieux et p'fide. En temps du
roy Etouire troisieme du nom il estoit maire du palais
se fuson appelle s'ed'ent Baillif d'ed'ent d'ur a p'nt de
royaume de france apre la mort du roy son maistre / voyant
que Egidio (roy d'austracie) a qui de droit le royaume de
france appartenoit estoit pouru d'ed'ent aultre maire du palais
d'austracie qui prendro aussy celui de Paris by ceant de
elbrom qui anou d'ed'ent la force de france by s'ed'ent maine
s'ed'ent de propose a la couronne de france thibru puisne
de Egidio / Mais bataille donne il fut vaincu / puis par
Egidio confme d'ed'ent le monastere de Lucoy / au comte
de bourgogne a thibru au monastere de s. Denis by france
et p'nt Egidio regna tranquille / et fut t'ud lay
six octa sovente a dix n'ed'ent / apre la mort duquel thibru
regna son maire du palais by nomme Landregis
de gnoy

670

679

de gnoy son v'ite elbrom l'ua t'ud armet / a laian t'ed'ent
surp'na fu massacre Landregis by lay six octa quatre v'ite / 685
p'nt apre s'ed'ent fait maire du palais se d'ed'ent d'ed'ent de t'ud qui
l'ancie t'ed'ent de se fait moine sans anou d'ed'ent a d'ed'ent qualite
ny age: a d'ed'ent l'ua b'ed'ent de d'ed'ent a t'ud qui d'ed'ent de s'ed'ent
Il se v'angea p'nt d'ed'ent de s. Lode d'ed'ent d'ed'ent: aussy pour
l'ancie t'ed'ent de tyrannie, il fut arrete la langue, et d'ed'ent t'ud
p'nt t'ed'ent la t'ed'ent. La mort de p'nt d'ed'ent il ch'ed'ent se h'ed'ent
d'ed'ent l'ed'ent by lay six octa quatre v'ite et s'ed'ent comme il s'ed'ent d'ed'ent
p'nt d'ed'ent aut d'ed'ent d'ed'ent d'ed'ent ou l'ed'ent: il se v'angea
t'ud p'nt de m'ed'ent, que d'ed'ent que t'ud fu l'ua ch'ed'ent d'ed'ent
de s'ed'ent Il by fut d'ed'ent l'ua d'ed'ent, p'nt Il v'ra a d'ed'ent
ne d'ed'ent anou mal and' d'ed'ent l'ed'ent s'ed'ent fu t'ud a l'ua
le s'ed'ent mourir a s'ed'ent moine. Mais peu de temps apre elbrom fu
p'nt de m'ed'ent moine et t'ud par surp'na que luy fu by d'ed'ent
homme francois nomme d'ed'ent.

Loy dit bichy d'ed'ent que ny a s'ed'ent homme au monde qui ne face
quelqu'ed'ent anou bonne d'ed'ent. Et l'ed'ent p'nt d'ed'ent fu t'ud
d'ed'ent d'ed'ent et ambitieux. Luy a fonde l'abbaye de s. d'ed'ent
l'abbaye de nre dame a soisson. d'ed'ent fu m'ed'ent by t'ud
seloy l'ua n'ed'ent de nre h'ed'ent a amalle: et t'ud t'ud on t'ud
a fust beaucoup de d'ed'ent fondations d'ed'ent elle by est l'ua par m'ed'ent
s. Gregoie pape et docteur de l'eglise

Troisieme chronologie ou raisoy des ans ausquelz ont regne
des d'ed'ent d'ed'ent de soisson depuis s. Draufin

Chap. xvii.

Elbrom regna six octa sept / long temps apre s. Draufin. 687
depuis lequel temps s'ed'ent a t'ud p'nt du nom d'ed'ent de soisson
Il y a t'ud t'ud huit ans. Car la date de l'ad'ed'ent du corps
de monsieur saint Sebastian est de lay huit octa v'ite / by
c'ed'ent temps on d'ed'ent l'eglise de soisson l'ed'ent 25. d'ed'ent.
d'ed'ent successie de s. Draufin. apre lequel est d'ed'ent d'ed'ent
24. et apre luy d'ed'ent 25. d'ed'ent fu le 26. de s. d'ed'ent
le d'ed'ent s'ed'ent. Loy dit de ce s. d'ed'ent / qui raisoy de d'ed'ent
p'nt a cont'ed'ent an d'ed'ent a un p'nt de d'ed'ent que fu
par t'ud d'ed'ent surp'na t'ud d'ed'ent le p'nt de sa maison
a que d'ed'ent de d'ed'ent il a fait plusieurs miracles et t'ud
a p'nt l'ua f'ed'ent d'ed'ent de l'ua d'ed'ent p'nt est t'ud
de l'ua maladie. Sa mort p'nt est ad'ed'ent t'ud lay 728. d'ed'ent.
et f'ed'ent

LT

919

vingt cinq. Celuy qui fut condamne en ce concile de Lay
huict ans cinquante deux est le second ou troysiesme de son
de ce noy qui ont succede l'un a l'autre immediatement
selon cest ordre Rothade pmiere trente cinquiesme euesque
Bataire 36. Ansaloy 37. Rothade deuxiesme 38. Rothade
troysiesme 39. euesque Angelmode 40. Heldebobste 41.
Fulgulph 42. Rodoyne 43. Abboy 44.

Miracle de s. Rufin du temps de Apulph
euesque. Chap. xxij.

958

Environ Lay nuyt ans cinquante huict comme l'ed normand
pillardin a gastouin l'ed pira de france l'ed corpa de s. Rufin a
s. Valde furent portez en l'eglise s. Rufin a cheyne, ou ilz ont ests
gardez long temps. La tempeste de cest quere passa, le d'at
de l'eglise se hastia de l'ed eueque a emporter en son eglise.
Mais il aduint que ce jour l'eston le dimanche fut pluy de
d'ea a doraghe, en sorte que le luminare portt pour la redout
des sanctz fust estant. Mais comme en chemin ilz furent
entrez dans une partie de la riviere s'ed eueque qu'on portou
deuant l'ed chaste a qui avoit ests estant comme l'ed aultre
fut soudainement allume miraculeusement dont tous furent
estonnez a d'ea cest flamme presque par l'espart de d'ea l'ed
Au d'ea le cure fut fait en eueque de la mesme cite sous mille
forme main (chose merveilleuse a dire) aduint comme l'ed presche
s'ed inferieur le s'ed pour faire ce eueque, la cite mille
mollit et s'ed a croistre en l'ed main s'ed
en grand quantite. Parquoy comme ilz s'ed de froyer
le cure arriva: qui pensa, s'ed tel accident, qu'ilz fussent
adionstz d'aultre cite, s'ed n'y eust ordonne. Contes
quant il eust congneu le miracle a la relation des presche
il redoucia dieu de pour m'ed de chose si grande
resta la cite en l'ed. Apulph eueque
de Soissons en voulut avoir quelque portion comme en parit
l'ed d'ea s'ed s'ed en demandant de
particulier qui leur furent octroyez et qu'ilz ont garde en
toute redout. En outre comme pour une semblable s'ed
ilz furent portz a Soissons et qu'après en l'ed rapporton en
l'ed propre eglise, en l'ed s'ed a soy possible en
s'ed qui accompagnoient l'ed corpa des sanctz Noy
de que et peut homme neston s'ed s'ed aussy en
et moult maie et mal luy estoit arrivt par s'ed s'ed
Bi tose

Cure

Cire

Apulph

Si tost qu'ilz arrivent au village de Saffroy il fut guay
et l'ed l'ed adminiculer dont au paravant il s'ed
a ch'ed et en tout allegresse magnifique dieu qui se demontre
admirable en s'ed s'ed. Floard l'ed quatreiesme chapitre
quarante neuviemes

fin du cinquiesme livre

Livre six de L'Abbaye Royale
de s. Medard lez Soissons

1705



De l'estat de la france de puis le regne de loya
le besgue insgure a huguete capre

Chap. premiere

Comme il soit amy que du temps de Echarlemagne nostre frant
au est de sa pleine signeurie flace a puissance contescaie de puis
le temps insgure au regne de philippe premier du nom de a
trouvaie de linc a de linc de sa grandeur: car le hertidre dud
Echarle non point est successeur a son seigneur comme a son royaume
a aut ce filz ou en de accidentz a aduictz grandz a ddana a
dehors par les amy a amonia. Loya le debonnaire fut presomme
par son frant Echarle le chamie afflige de normand de nouveau
entz de frant. Loya le besgue ayant seculent regne deux ans
mourut sans heridre ne laissant sa femme hertidre: cause de mauly
a caduice. Car pour tutelle de l'enfant roy heridre ne fut nomme
Odoz ou endre filz de Robbe seoy: lequel montebur fut son frere
Robbe comte de paria (ou marie du palais) a qui succeda aud estat
huguete le grand qui fut pere de huguete capre lequel hertidre la lignee
de Echarlemagne. Or pendant la minorite de Echarle le simple
filz posthume de Loya le besgue le royaume fut son breuille.

Loya le carlemy filz bastardez dud besgue se voulurent faire roy
Echarle le gree lors empereur fut appelle pour estre roy. Odoz
tutelle dud posthume se fit aussy roy. Luy son Echarle le simple
bray heridre mais seculent age de deux ans fut roy de non mais
roy par de fait: car l'administration du royaume demoura a huguete
le grand nepueuz dud Odoz tutelle, a par luy le royaume vint
a huguete capre. Floard chanoine de rheme lequel vint en ce temps
la a trespassa luy neuf ans seoyant a son dit que de puis
la mort de Loya le besgue a hertidre durant le regne de Odoz
a de Echarle le simple toutz pillerie volubie a rapinde se faisoit
moyentent a ny auon droit ne loy qui fut observee a ne reston
aucun crant de dieu ny de loy humaine ama tout allou par
fort a volubie

De Loya le besgue comte roy a empereur
Chap. ii. a p. 111

Loy huit ans quatre vint le pape Jehan hertidre qui estoit
presomme a Rome par plusieurs grandz signeurs dud lieu trouua le
roy de France de France, insgure a la ville de
Paris a le roy loya deuziesme surnomme le besgue le fut rethou
heridre. Puis ilz vint a la ville de fuffons
august

105mm

966

880

august leu l'ay pape donna les couronnes de roy a empereur aud
loya ddana le monastere de s. marie ou furent observez toutes
les solemnitez a triumpher requises a telle affaire. Voy l'livre 7
chap. 4. ou il est dit que le pape ddia l'eglise s. marie
Luy ce temps furent euz les douze cardinaux euz qui font l'ama
assiste devant l'autel de la grande eglise pendant la messe
dix seigneurs solemnitez a furent confirmez de l'autorite dud
pape Jehan et offerte des prestres cardinaux
Du regne d'Odoz, a bataille la fuffons

Chap. iii.

Queroz l'ay huit ans quatre vint a dix apres qu'Odoz fut
couronne roy de france. Les normans vint assigle paria
a son furent batillambur repoussez par huguete comte de paria
a marie du palais: a furent pour suiva par Odoz roy insgure
aupres de fuffons la ou il se fit une grande desconfiture.
La frant estoit lors fort misérable et sembloit quelle ne
deute plus s'ouvrir que de proie aux estrangiers. Huguete frant
Luy ce temps pour les moines de brigandz a volubie oydit
que le roy fut fortifie de gree mure a tourelle le monastere
de s. marie, a la fuffons de profondz fosses remplis d'eau.
De la bataille a fuffons

Chap. iii.

Floard chap. 18. du 4 liv. dit que le septiesme jour de juillet
le lay neuf ans dix neuf Robbe comte de paria marie du palais
pere de huguete le grand a frere du roy Odoz au monastere de s.
Abbay a rheme fut eleu en la dignite royalle par les plus grandz
seigneurs du royaume estant pour lors archevesque hertidre lequel
trespasa trois jours apres a abbay euz que de fuffons Nor
hertidre d'auz qui peu de temps apres Echarle le simple roy filz
posthume de Loya le besgue seculent de flamme a
alliance le combat aupres de fuffons ou la bataille fut
sanglante, a Robbe qui par trop seoyant auant y fut blese et
tue.
Du roy raoul couronne a fuffons

Chap. v.

Lay neuf ans vint sept apres le deces de Echarle le simple abbay
que son filz loya (surnomme doultre) fut euz du pais d'angleterre
Raoul filz de Richard duc de Bourgogne du conseil d'auz ou plusieurs
ordonnances ou edicte voulontz du roy Echarle (pour ny auon lors
au royaume aultre plus adone a capable pour le gouverner)
fut couronne a la ville de fuffons
Comme fuffons

9 apud

Presbitero de
cardinalibus &
presbiteris

890

919

abbay

927

de leur noblesse. Et disoit pour chef de lad abbay a de aultre
moyen, sy d'icelle quilz appellerent Doyz. Parla que dit l'histoire.
Ces l'abbay ou abbay desordonne a si long temps durs a eston si
forz inuolite quoy ne le pouvoit estre. Le roy Charles (qui
qui fut surnomme simple) fut cela de budy quil assambla sy
parlant au pabul pour reprime ce abbay, et ne peut tant
faire que les abbayes ne fussent demourrez au vouloir des seigneurs.
Tantost. Et fut dit que les budy de budy seigneur francoz.
Et tantost les seigneurs les ont eue en aultre par aultre
moyen, a sauoir de fanceu eue aux eueschez de presens a leur
diction par le moyen des seigneurs et pour ce rone du temporel de
eueschez. Doyz et sy exemple de floard qui vint de ce temps la
Simplicite Chap. du quatriesme liure que Jay voulu y desoubz m'istre.
De l'ellection de l'archeuesque de rhema
ange de cinq ans etant de floard chap 20 li. 4

Chap. v.

Quand apres le temps de Sulpice archeuesque de rhema le
comte Herber vint a rhema et appella l'abbay de fossou
a Bonn euesque de Ehalona, au desquelz traictans de l'ellection
du pasteur de ceste eglise, et alla le eloge et le peuple de sa
diction. Ilz s'aguerent sy conseil: et de peur que parantant
l'euesque ne fut d'ice par personne estrange, Ilz eleurent hugue
son filz qui nauoir par aultre abbay et a cinq ans. Et la fait
ilz se retournent en delibere de la roy pour luy faire entendre
leur elcion et l'aprouue de son auctorite. Le roy Raoul aiant
entendu le fait par ladua et conseil des euesques, commir la
disposition de la gouuernance de l'euesche de rhema a Herber, qui
auoya les messagers de l'eglise au l'abbay a rone portaulz le d'ice
de ceste elcion, et demandant par quelle le consentement du pape
Jehan qui sy accorda a la poursuite d'ice euesque l'abbay et la
donna pour administrer ceste euesche, et eue tout ce qui est
de la charge episcopale. Parquoy Herber voyant que auoir l'euesche
de sa puissance, a touz de sans cause, pour auoir assiste de ceste
elcion ne prima (c'est floard qui parle de soy) auoir plusieurs aultres
tant d'ice comit l'ice de budy et possessions et plusieurs autres
que les p'cedens euesques auoir demourrez et les donna a qui bon
luy sembla. Et est exemple de floard Doyz l'auant de
Herber l'auant de l'elcion, l'incapacite de l'ice enfant
la commir du pape. et l'ambition de l'abbay. Si et nostre
archeuesque Herber faulte ont este commise. Et ne fault doubter
que d'aultres euesques ne soy soient faictes beaucoup. d'aultre.

Abbay
chap 23

le pape l'apost
chap 23

3 seons loge

Commun de
Anatolius Chronol

Commun de par qui l'eglise fut reformee
Chap. vii

Comme Charuy qui voyoit ce abbay et saculiere les condannoit
a deploir, et estoit neantmoins difficile de mettre ordre. Le roy
Charles Comte hont auora dit seigneur mit en d'ice de rone de
par sy assamblant de d'ice, mais il y proufita budy peu.
Le pape Nicolaa de Lay mil cinquante mil assambla de concile, 1059
l'arrest d'icelle est dirigee au d'ice distinction 23. Lay p'nicie
qui se commir par ce motz sy nomint d'ice nri Jesu chisti,
mais et a este pour commir a rone au chef de l'eglise
a sauoir a l'elcion de sy pape. Le successeur du susd nomme
Alexandre second de ce nom qui fut élu pape de Lay mil soixante 1062
d'ice a fait une reformation de l'eloge par un concile qui congrega Alexandre
a la ville de Mantoue, d'icelle les canons sont inscrits de
plusieurs l'ice d'ice de d'ice de d'ice de d'ice de d'ice de d'ice de d'ice
Et nul successeur soit ordonne par un successeur aultre d'ice
quil soit depose a mia hora du eloge. i. quest. i. can. de cetero.
Et nul eue rone d'ice d'ice d'ice d'ice d'ice d'ice d'ice d'ice

Anatolius Chronologia a successioy de euesques
de fossou
Chapitre vii

De la fondation de l'eglise de Soisson

Jehan de S. Germain du roy Philippe

Chap. xviii

Comme la reformation de l'eglise de Soisson fut faite par le cardinal de Bourbon...

hugonmiles

de la reformation de l'eglise de Soisson par le cardinal de Bourbon...

Chap. xvii

Le fondateur hugon est appelle en latin miles de castro thadori que nous avons traduit esloyle de chasteau thadori...

fondation pour par eux estre tenue et soignée selon l'intention du fondateur par eux a l'eglise...

ju 59

S. gromm de...

Chap. xviii

De quel nombre de religieux fut mise en la premiere fondation de l'eglise de Soisson...

Il nous a...

Comme la reforme de l'ancien a romme...

Signific par les lettres que vous avez envoyez... Ceste a Edmond neufvieme abbe qui parle...

Seconde fondation de S. Jehan de Bugne

Chap. xlii. de

Le Henry par la pmissioy de dieu euesque de Sissona... touten ordre de la sainte religion chrestienne...

capitulum

par moy p... Hugon a par hugue filz de Anselme...

Le signe de Hugoband archidiaque... de Hugue archidiaque... de Hugue chantre...

Annotation sur la seconde fondation de S. Jehan de Bugne

Chap. xlii. de

Ceste demie fondation de hugue a aprobatoy... par sainte douze ans apres la fin de la...

D'autres fondations de l'abbaye de S. Jehan

Chap. xxxi

Comme hugue fondateur au don de son curie aut deux moulins en
 la viguerie pour la nourriture de plusieurs religieux changés de S.
 Augustin qui estoient résidés en l'église de S. Jehan du moue puis
 après appelé du nom de viguerie plusieurs frantz seigneurs qui
 auoir droit de patronage en parcell que lad. hugue (son qu'ilz
 de l'abbaye abuse ou non) furent mis de parcell deuoition a lad.
 donnee a lad. eglise pour lad. mesme cause cest adire que
 lad. curie qui domoient seroient pour l'entretien de lad.
 religieux. Ce que se void par lad. lre de donation qui y
 ont été faictes. Mais afin de ne parcell de chacun en especial
 il suffira de redire ce qui y affirmé deux curies de Soisson
 & l'abbaye par chartre a seigneur hugue de puresfontaine & Lizard.
 Desquels le pmieste est que lad. maison de S. Jehan auoir en
 l'ay mil curie (qui estoit l'ay vingt quatre ans après la fondation
 de sept benefices curiez. L'autre en l'ay mil curie de ay adionst
 encoré treize. et peu de temps après de plusieurs autres furent
 donnez. La feste souz Jouaire La feste l'antichain dont miral
 Courbouin Lambrois & Spilla. Il est biez s'ay que lad. parcell
 y nommez quelques unes lesquelles ne sont de lad. abbaye S. Jehan
 a seigneur benigne montaigny et Bonnet. Et après don
 par lad. parcell que lad. principale dotation d'ad. monastere
 sont lad. curie dependante de Soisson: la redire temps
 de laquelle se rapporte en commun la nourriture du curie ou
 vicarie hors mise. Somot qui a charunt curie y auoir aut la
 religieux certain curie qui estoient le mesme pour y rendre
 tous les ans compte a redire a lad. abbaye. Par lad. parcell
 y auoir troupeaux de bestail blanc & a corail appartenant a
 lad. maison. Par lad. cause y parcell: car du temps d'ad.
 Hugue Lizard lad. cause du transloy de dommois de chanduy
 et de nequille estoient acquise a S. Jehan. mesme lad. four
 a mouline de la feste d'ad. plusieurs lieux de la forest
 de rebz, en brie a ailleurs. Loy trouue que aussi que plusieurs
 beaucoup de signeurs ont vendus de beaux biens a lad.
 abbaye pour faire le voyage de hierusalem aut Godefroy
 de Bullion Bouillon, et aut saint loys. Poila commença
 la petite fondation a tousiours reu par la deuotion de
 tina de brie. La bonne renommee de religieux de lad.
 delictue mesme de oblatz (que se trouue auoir esté mesme
 a nombre de treize sans ceux qui estoient redire aux
 leurs femmes

1. supplm

1. manuscrit

Leur femme de infans Lesquels tenoient lad. cause a
 fonder et estoient comptables a lad. abbaye. Loy void
 encoré en au l'oude maison de cause lad. doctoria lad.
 chapelain de l'ay de lad. comuua separtz de celui de religieux.
 Par cest forme de surs a fort augmenté. Le redire
 du monastere. duquel seroient plus de huit vingt psonne
 d'ordinaire sans lad. pource qui estoient redire par tou
 de hors de dedans en grand nombre. Encoré que ce bon
 mesnage n'est esté practiqué du temps de l'abbé regulier
 de lad. si est ce que nous y auons de fait fort bell. &
 auant de lad. y gheral a la porte, et y parcell lad. a auant
 pource honté et infortuné

Donation de la prebende de saint Ebnair a l'eglise de saint Jehan de viguerie

Chap. xxxii

L'abbé de Soisson hugue en l'ay mil curie et son
 successeur Lizard en l'ay mil curie par l'ay de la p bende
 de S. Ebnair qui a esté donnee a l'eglise de S. Jehan par
 l'abbé de l'abbaye de Soisson ans de lad. parcell
 en l'eglise beatorum marthrum Ebnasi et protasi assynata
 de p d'icte de la p bende in ppetuum ad ordie quo s'at
 p bende de lad. sunt scholarum / so dono bona redirectione
 h'arici episcopi et concessione totius capituli nri qui sua
 gratia istam et suam unam fecerunt actam. L'abbé
 Henry qui a donnee lad. p bende a l'eglise de S. Jehan est
 celui qui a redire la seconde fondation de lad. abbaye, com
 il est contenu en la lre y dessus transcrite en date de
 l'ay mil quatre vingt et huit. Parquoy s'ensuit que la
 p bende fut donnee douze ans après la confirmation de la
 pmieste fondation de S. Jehan, et que lad. p bende est comme
 en témoignage de ce que lad. abbaye a esté fondee a la
 poursuite et sollicitation de l'abbé et chapitre de Soisson
 Lesquels ont voulu tant honorer lad. eglise de S. Jehan
 que lad. lre chapitre ont desmy d'ad. de lad. lre
 p bende, qu'ilz vouloient que lad. deux eglises ne fussent redire
 a pourtant ilz ont donnee place a lad. aux religieux de
 S. Jehan au coeu de l'eglise de S. Ebnair pour y esté en
 pmieste lieu a s'at devant tout autre religieux a marche
 en procession lad. pmieste après lad. eglise. Et y s'ensuit de
 ce ilz ont aussi redire et droit de primilége sur lad.
 abbaye que lad. soit en l'ay aux jours de la nativité
 a d'olation de S. Jehan baptiste feste du patron ilz seroient
 en lad. eglise

1100
1110

En lad' eglise comme primitifz fondateur d'icelle y chanté
L'abbé primitif de soisson la grande messe le jour de la feste
natale. Jay ouy dire a monsieur nre Jehan de la fontaine
le plus ancien abbe regulier de lad' abbaye qu'il y a une prose
qui se chante le jour de reliques ou il y a: Nostre
seigneur redoublé caput archiepiscopi cela se doit entendre
de S. Jehan. Lesquelz propos jay aussi ouy dire qu'il y a
de reliques de long pour lequel d'iceux son vray dieu le saint
l'ame a que jay veu et manifeste tenu en la tresorie de S. Jehan
en reliques d'icelle, elles sur trois pieds de la hauteur de deux
pieds ou plus de diamètre lequel estoit enchaissé en ossement de la largeur
à rendre d'une bibe grande hostie, et allentour estoit en grains
de lre romaine. De capite S. Dionisi archiepiscopi

Quatrecent cinquante chronologie ou Succession des euesques

et chap. de l'antiquitez de soisson depuis l'abbey 44.

Chap. xxxij.

Nous avons parle au dixième chap. du luyt presby de l'euesque
abbey qui avoit le gouvernement de l'archieuesche par l'ordonnance
du pape Jehan. Lequelz ont succedé en l'episcopat deux euesques
du nom de Guy ou Guydo. Le premier desquelz fut accusé et absout
à un grand celebre a tuerie pour avoir participé a l'ordination
de hugues archeuesque de Rhéma élu par les suffrages d'icelle
abbey en l'age de quatre ou cinq ans. comme est dit au dixième
chap. de l'antiquitez de soisson. Lequelz fut élu en l'age de
47. et l'ordres d'icelle en l'année de l'incarnation de nre seigneur
quia après l'edat 48. Benoite 49. et hétédo 50. En trois
places ont gouverné nre euesche de temps de Robert filz de hugues
capit. de Henry pmié / pte de philippe pmié du nom.

En ce temps ont commencé les reformations de l'eglise sous
le pape Nicolas, Alexandre, Gregoire, Victor, Urban, et Pascal.

Chronologie ou Succession des euesques de soisson
depuis la fondation de lad' abbaye jusqu'à ce jour

1072	E. Chichault 51.	Chap. xxxij. l'antiquitez de soisson	1076
	E. Arnulfe 52.	deux abbayes de soisson	
	obijt 1087		
	Hugues 53.		
1088	Henry 54.		
		Henry 1088	
		Robert 1088	

Le luyt de catalogue de soisson met l'antiquitez de soisson en l'année 1014

110.	Hugues de Pictavia 55.	3	S. Bernard, fondation d'oulchie. 1122.
	Manasse 56.		
1122.	Lisard 57.	3	Pierre 3 abbe douze ans 1130
1130.	Egbert 58.		
1140.	Arnulfe 59.	4	Gaultier 4 abbe seize ans 1144
1163.	Hugues de 60.		
	Anglia	5	Guy 5 abbe douze huit ans 1150
	obijt 1176.		
		6	Jehan 6 abbe trois ans 1153
		7	Aegide 7 abbe deux ans 1169

Jay fait la premiere entree de l'antiquitez de soisson depuis la fondation de
S. Jehan de soisson par l'edat de lad' chartre que l'antiquitez ont donnee
aux abbés

De S. Arnulfe bispe et Henri euesque de soisson

Chap. xxxij.

Aprés la mort de S. Chibault euesque et fondateur de l'abbaye de
S. Jehan de soisson il y eust schisme en l'episcopat fait par un nommé
Desio moine qui fut intru en ceste dignite par la faveur de son frere
domain pour lora estre esleu de table en la cour du roy philippe
pmié de ce nom, sans avoir observé aucune forme d'eliction canonique
comme tesmoigne Lisard 57. euesque qui Simon de ce temps la:
à un a esleu pour amplement en la vie d'icelle S. Arnulfe. Le pape
Gregoire septiesme estant de retour aduict de la psumption du susd
Desio / son assemblée en synode a nre seigneur Hugues legat de pape et
archieuesque de Die diocèse (Sigebert dit Hugobert) ou l'ad Desio
continua et ne voulant pour comparoître sur condamné à pare
eliction du clerge et peuple de soisson S. Arnulfe moine de S. Maiz,
nagueres abbe dud' lieu Cmaia aiam néanmoins eodes et quide lad'
charge fut élu / et quoy que tresinstamment il refusast l'episcopat
si est ce par le legat et concile luy fut fait commandement de
soubz peine d'incubation de l'accepter. Mais il voulut faire son
entree a soisson. Cmaia fist d'icelle accompagné de grande gubrie
d'icelle a la porte / et par force l'empescha d'y entrer / quoy voyant le
saint euesque se retira au chastel d'oulchie / aut Chibault comte
de brie et champagne ou il se cacha qu'il fut temps la charge
episcopale / car il avoit esté pte composé par le susd hugues
archieuesque de soisson. Et comme il estoit en ce lieu le pape Gregoire
septiesme fut mentionné l'envoya en flandre (dont il estoit natif)
pour composer et accorder des differens qui estoient lora entre
baudouin comte de montchastel et robert comte de flandre / aut
plusieurs seigneurs populaires qui estoient elus au pte
122 depuis

1087

De depuis il ne demoura point en France / mais il fut basti en
 Flandre aux faulxbourg d'Aldeburgh, by monastere / Onze ans apres
 La fondation de S. Jehan / a France Lay mil quatre vint et sept
 a ce jour corps en partie duds lieu et monastere. Voyez sur ce
 et tous la vie au quatriemes tome que Jaurin surma a fait
 de probalia sanctorum historia, Le quinziesme livre d'aoust
 Ezechiel aussi by sacronique by fait bien ample mention
 Le catalogue des euesques de Soissons qui est by l'eglise d'Yverly ne
 dit rien de Hugon a de Henry successura immediatz duds S.
 Arnulfe. Toutefois les anciens chartres qui sont encor de subsistence
 by l'abbaye de S. Jehan by portent lespourgeois tres suffisans. Car
 Henry fut celui qui donna auds de S. Jehan la fonde sans tout
 le chapitre comme nous auons y dessus monstre / a lespourgeois
 de deux euesques par successura qui est auons y de Soissons
 et de bonnet de Henricuse memoire. Somot que par l'antique by la
 vie du pape Urban second l'appelle euesque de Soissons voyez
 y dessus despres chap. Parquoy on ne doit faire aucun
 doute de l'insidre and catalogue. Et quant a Hugon p'de-
 cessant duds Henry a successura de S. Arnulfe on ne doit aussi
 faire difficulte de luy insidre car il est aduocé pour euesque
 de Soissons by la lie duds Henry by date de Lay mil quatre vint
 et huit laquelle est encor subsistence comme nous l'auons y
 dessus traduite et escripte chapitre sezeiesme. Et approuue par
 la signature de dix huit ou vint lespourgeois dont la plus par-
 son du college de S. Germain voyez l'ad chapitre. Tous lespour-
 teoings auourd'hui sur lad Hugon euesque car ceston lors le
 preuue ay de l'episcopat d'Henry: Il doit donc aussi estre
 escript au catalogue des euesques. Et que icy bien voulu aduocé
 a fuy que nul ne preuue a manuaist par que iceluy ay compris
 a mie by ordre pour le cinquantes lespourgeois euesques de Henry
 pour le cinquantes quatre

Hugonius
 epi
 henricus
 12
 12
 12

De Gillebert Religieux de S. Jehan et p'mier abbe de
 S. Jehan de Valenciennes / extrait de l'histoire de Gaigne
 Chap xvii.

Le cronique et annales de Hayman liure des septiesme chapitre
 Soixante septiesme racomptent comme du temps de baron ou comte
 duds parca by noble baron nomme regnier de trantadour chancelier
 de Valenciennes, voyant qu'by l'eglise de S. Jehan de lad ville
 il y auoit des chanoines seculiers / qui moine faisoient de p'mier
 a dire qui a leurs benefices a leurs benefices / a gastouier et
 dispensation indelicite les biens de lad eglise / par ce que
 messire samson archeuesque de Rheims / sous lequel lad eglise
 by la spiritualite

fu 62

by la spiritualite sans moyen gison a ceugete solennellement en
 constamment / et luy declara la desolacion et subuersion de la deuantite
 eglise / les enormitez / les doctes de ministres d'Yverly / leurs vices
 et leurs mœurs. An mesme temps y auoit hors de la mur de la
 cite de Soissons vne abbaye nouvellement faicte by laquelle estoient
 chanoines reguliers / entre lesquels estoit by appelle roge abbe,
 et by autres desoubz luy appelle Gillebert le frere / lequel d'au
 sur tous les autres estoient comme deux luminaires ardens sur
 deux candelabres d'or deuant dieu: et desquels la foy et bonnet odour
 estoit esparse by toute la province de Helina. Parquoy par
 information d'Yverly / le tresbering archeuesque Samson par le conseil
 de gens de vertu / et du consentement duds abbe roge / se nomma
 institua approuue et confirma Gillebert deuant dit p'mier abbe de
 l'eglise saint Jehan de Valenciennes. Lequel peu de temps apres
 a tout vne compaignie de freres se partit de Soissons / voy
 nys sans grande effusion de larmes et paruerdour by la ville de
 Valenciennes comme il appert par l'edict du liure de lad foytey
 qui dit ainsi fama compagna ad nos d'Yverly Gillebertus als compagna
 etiam pluraliter adduxit / sodaliter ecclie. La vie duds abbe est
 descripte en soixante huit by et 70 chapitre en suuante se sur 1 abbe
 nomme abbe Lay mil et douze et trespassa Lay mil et
 quatre vint et cinq et fut enseueilly by l'eglise duds S. Jehan de
 Valenciennes apres l'auoir gouuene lespace de quarante quatre ans
 nous auons deu a saint Jehan de vignes du temps de l'abbe de la
 fontaine des religieuses duds S. Jehan de Valenciennes / lesquels racomptent
 entre plusieurs choses memorables / comme plusieurs abbayes de flandre
 auourd'hui aultrefois est reformee par luy et l'ade des religieuses de
 S. Jehan de vignes

fin du 6. Livre
 Ce livre est de l'Abbaye Royale
 de Medard l'z Soissons
 1705

De l'antiquité de la ville & pairie de Soissons
Livre septiesme

De l'histoire ancienne & moderne de la ville de Soissons
Chap. premiere

D'autant que l'estat ecclesiastique avoit esté fort depraue
au commencement de ce pontificat de Gregoire septiesme / comme nous
en avons veu par ce que dit au premier livre, de tant plus il a floury
et prospere, depuis quil fut reforme. La grace fut superabondante
ou l'innocence avoit abonde. Et que se peut prouver et monstrer
par infinites fondations d'eglises & abbayes / et par maintes
nouvelles institutions de divers ordres de religion. S. Bruno
S. Norbert. S. Bernard & plusieurs autres personnages celebres
a rendre en leur temps admirable de bonnes maneres & sagesse de
vie. L'ordre des chartreux commença en l'an mil quatre cent
et quatre. L'ordre de Cisterciens en l'an mil quatre cent
et dix huit continua & augmenta par saint Bernard a chevaliers
et ailleurs en l'an mil cent et quatorze. L'ordre de premonstrés
a Cisterciens en l'an mil cent et dix huit. L'ordre des carmes en l'an
mil cent soixante & dix sept. Puis apres l'ordre de saint franois
en l'an mil deux cent et douze. L'ordre de saint dominique
en l'an mil deux cent et seize. Mesme l'ordre de celestins en
l'an mil deux cent quatre & dix. Tous ces ordres ont esté
instituez en moins de deux cent ans ou peu plus ont tellement
illustré la religion chrestienne / que l'oy veult bien estre
a dire qu'aujourd'hui elle n'a point eue en si bonne et
la noblesse qui se loit mesprisée les ministres de l'eglise
lors commença a leur rendre le respect et honneur: prendre les armes et
aller combattre les infidelles ennemis de nre foy: Desquels plusieurs
et signamment d'autres lauz vendirent de l'aire bieu par fait
le voyage de hierusalem avec l'armee de Godefrey dur de byzance
a fin de reconquerre la terre sainte. Les plats aussi en ce mesme
voyage & autres depuis se studierent fort a rendre en ce pais de
france chacun en son lieu les sanctes reliques des martyrs
et autres ans de dieu / quilz firent venir de ce pais d'orient
et d'occident (a fin de nre terre d'autres infinis) les fruits
et utilitez de la precieuse reformation

D'un terrible

Livre septiesme

fu. 63.

D'un terrible jugement de dieu apparu a xps

Chap. ij.

L'an mil quatre cent & dix sept / un celebre docteur homme bien né et de 1090
bonne conversation & partant honore & rebu de plusieurs bons
hommes de son temps mourut en la ville de paria. fut porte a la
grande eglise accompagné d'un tresgrand nombre de docteurs escoliers
et d'autres sortez de genve. Ainsi comme l'oy chanton le serment
accoustume a quoy commenca la leçon qui se commenca / Responde
michi / Boudainement le mort se leva sur son seau dans la biere
et commença avec une haute & terrible voy a crier & pronocer
ces mots / Justo dei iudicio accusatus sum / cest adire, par le
juste jugement de dieu je suis accuse. cela dit il se redoubla plus
en la biere. Ceste chose ouye & veüe de tous les assistans apporta
un grand estonnement. Si fut conclud & arreste par les gens sages
et appars qu'on attendroit a l'entree mesme au lendemain matin
a fin qu'on vist quelle issue avoit une si merveilleuse chose. Le
lendemain se tint une publicke assemblée par toute la ville
s'assembla en ceste eglise une tresgrande multitude tant d'hommes que
de femmes. Adonc le clerge vint a la mesme leçon / Responde michi
Je trespasserai ne plus ne moins que devant se leva & pronoca tant
haute que faire se peut ces mots / Justo dei iudicio iudicatus sum /
Cest, par le juste jugement de dieu je suis juge & puis se vint en
en son conseil. Il fut encore arreste par ceux qui avoient l'authorite
qu'on differe au lendemain a l'ensevelir. Mais le troiesme
jour quasi toute la ville accourut a grande haste & fut encore prout
la leçon susdite & adonc le mort avec une voy lamentable & miserable
dit / Justo dei iudicio sum condemnatus / Cest voy fut si
espouvantable & estrange quelle estonna non seulement ceux qui estoient
en presence / mais aussi toute ceux qui en oyent parler. Jay bien
voulu en rebouter ceste histoire pour monstrer combien & miracle
a porte de prouffir a l'eglise naguere reformee: car a l'occasion
de ce terrible cas maintes personnes se sont converties en monastere
ou deservies: & par especial S. Bruno fondateur de l'ordre des
chartreux docteur en theologie & droit canon & changeant de theme
quitta l'aire bieu de paria & s'en alla avec six compagnons a desher
de genoble & en un lieu froid comme estant entre deux treshautes
et tresbillies montagnes, plain d'arbres toffus sans fruitz habite
des bestes seulement. La il se mit a une treshautesme avec
ses compagnons. fut monsieur Pierre Basin devent abbe regulier
de S. Jean

de S^r Jehan pour ses frequentes maladies fait un voyage a Spa ou
bain d'Allemagne en l'an mil cinq cent soixante deux et de la voulut
aller a colongne ou il visita les chartres, et parla a Laurent surina
religieux de l'ancien et grand historiographe lequel fut espris de Dieu
les abb^e pour deux raisons qu'il allegua. La premiere par ce quil
trouva qu'au commencement de l'institution dudit ordre il y eust un
religieux dudit saint Jehan qui se rendit chartres et vinda beaucoup
a la composition et establisement de la regle desd^s chartres. Et
pensa que ce fut un religieux nommé Pierre duquel il est fait mention
en l'obituaire du chapitre dudit saint Jehan (qui est un gros livre de
deux ans aultres de pages que de jour en jour) auquel sont escripts
les noms des religieux et benefaicteurs dudit monastere trespasses
et qui aussi escript de ce chartres le premier jour d'aoust.

Celuy se peult de moult mirabili ordina caritativa prima canonice
humana arte. La seconde raison pourquoy le susd^t chartres
surina eston vray de voir l'abb^e de S^r Jehan est par ce quil est
trouvé en la vie de S^r Bruno instituteur de l'ordre qui apelle sa
mort un abb^e dudit saint Jehan nommé Pierre (ce est celui qui est
troisieme de l'ordre des abb^e) a donne^r témoignage de la sanctete
dudit Bruno trespassé en ce parolle. Audito beato fratre sancti patris
et magistri mei Brunonia a ruina ora sacra doctrina fluctata hanc
plurimum contigit, de absentia vehementer tristamur: carnaliter
cruassit angustia et requirit adeptum esse / et cum de viciis (pro
constitutum de munditia et perfectione transacta dicit nobis satis
nota facere possumus) vehementer congaudent. C'est a dire.

Mon abb^e et couvent de S^r Jehan ayant ouy la bonte honteuse
du saint pere Bruno nre maistre de la bonte digne
quelqu'effort puisse leu de la doctrine sacree nous sommes
tristes, de son absence: et Joyeux toutefois de ce quil est delivré
de angustie de ce corps quil a acquis le repos et doulce
mort de Dieu. comme nous en pourrions avoir certain conitance
regardant pour la sanctete et perfection de sa vie passé.
C'est qui escript au troisieme lieu des historiez dudit surina au
mois d'octobre.

Des monasteres prieurez priourez chapelles
et aultres lieux fondez en l'evesche de
soissons Chap. iij.

Il me semble par l'histoire precedente, que Dieu au voulu
symboliser a la susd^e reformation de l'eglise: daultant que ce
horrible cae advenu en la principale ville de France et d'algues
par toute les parties du monde / stimula tant les personnes
craignant Dieu / que chacun se conforma a l'obeissance
de celle reformation. Plusieurs amendement leur dit fassent
longue penitence / aultres faisoient bastir monasteres prieurez
hospitaliers et aultres lieux pieux / les aultres donnaient leurs
biens a l'eglise / tellement qu'on ne voit point qui au paravant
il y eust en ce France tant de fondations faites / comme depuis
ce temps la. Il y avoit bien en nre evesche quelques
monasteres de l'ordre de saint Benoist sans plus / comme
celuy de saint Marc de nre dame, de S^r Eustache de rethores
et d'orbais. Mais depuis la reformation ilz ont este augmentez
et au paradesus ont este adouctez ceux de l'ordre de S^r Augustin
des chartres, de cisterciens et S^r Bernard de priourez, de saint
francois, de S^r Dominique, de la trinite, de celestina et un
mille. Et par ce quil me s'ont trop difficile de mettre en list
tous les monasteres prieurez priourez et aultres fondations
qui sont au evesche: Jay extrait du livre de l'eglise de

soissons qu'on appelle le pouille / ceux qui sont mentionnez:
ascavoir vingt cinq abbayes de non / sans comprendre les
chartres celestina cordelie jacobine et aultres congrega-
tions qui ne sont mises au evesche. Auquel aussi jay trouve
soixante trois tant prieurez que priourez et des chapelles en
grand nombre. Il y a aussi un denombrement de plusieurs
chapelles ayant prebendes et chapelles.

Le chapitre de S^r Basile bourg d'airne a douze prebendes et
quatre chapelles.
Le chapitre de S^r Pierre au parais a treize prebendes.
Celuy de nostre dame des vignes dix prebendes et quatre
chapelles.

Celuy de St Loye en l'eglise / six pbrs & deux chapelles
Celuy de St Gophit en l'abbaye de saint Mars douze pbrs
Celuy du mon nre dame douze pbrs
De pbrs de soisson six pbrs

De saint Elmbert a compingne six pbrs
Les layes plusieurs qui me semblent de petite fondation. Et
faulx noter qu'aucs liures ne sont que les abbayes,
pbrs, presbitres, chapelles, & chapelaines qui sont responables
a l'eglise & chapelles de soisson comme dit est

Les chartres de bouffontaine.
Les celestins de Sillencus, de S. pbrs a chartre, de St Eroy.
Le monastere de saffre.
Les codeliers de soisson, de compingne de chascantubri.
Les Jacobins de dailly & compingne
Les commendes & hospitaux ne sont escriptz aucs liures

De la demoree dedicace de l'eglise de saint Mars
de soisson & de pardona d'icelle

Chap. iiii.

L'eglise de saint Mars de soisson a este bruslee par plusieurs
foies comme Jay ouy dire & ce neantmoins il n'ay pas pour
quels an est bastie ou redifice a nul / ains seulement
reparree & reconstruite / Les antiques Latines & parois
restans: car sa forme & structure monstrer une plus longue
antiquite que depuis le temps de Charlemagne: & est bty a
presposse que est encore celle la mesme qui fut construite
par le roy Sigisbert selon la disposition & ordonnance de Elsbert
son pbr comme nous avons dit au 4. liure Et est la l'eglise
colligiale parochiale a beaucoup d'autres qui ont este basties
depuis le temps de Charlemagne (aucun fut faict) Et
reformation de l'eglise) ont este faconnez en forme de croix ou de
corps humain pour la plus grand par / & que ne se faisoit pour
un parois. Et est il qu'une glise de Gregoire qui une fois
a este dite ne se doit de rebty d'icelle s'oy quelle an est bruslee
de tout ou pellet par sang ou fustoc humain. Le pbrs aucte
nomme fueron a la fust glise de St Mars. puis apres elle fut
reparree & dite en l'ay de nre salu mil ans telte & en
par le pape de saint Innocent selon le tesmoignage de Sigisbert
Chronique

1131

Chronique lequel ne dit point le quantième du moys. Est
Le pape maia il trouva que se soit le saint, qui fut canonise
deu & neantmoins chaste d'icelle par l'empereur Henry qui fut
qui transmuter auoie maia en autres au pontificat sous telte
de simonie maia a la poursuite de St Bernard & de beaucoup
de gens de bty Le Innocent deux pape fut tenu en son pontificat
apres auoir quelque temps demoree en France & nomme a soisson
Le brenaire de soisson confirmant le dire de Sigisbert porte
que la fust d'icelle fut faict en peu de temps devant la feste de
St Luc evangeliste au moie d'octobre. Et n'est sans cause que ceste
d'icelle est mentionne & reconstruite par l'eglise aucte plus que
nulle autre. Car il semble quelle est auquelque prerogative &
reue quelque privilege que l'eglise d'icelle nomme pour tant
par ce quelle a este faict par le pape / comme aussi par ce quelle
est privilegiee de grandz & beaux pardons donnez par les papes en
plus grand nombre que nous pour accoustume auoir l'eglise aucte
eglise. De la d'icelle que le jour anniversaire d'icelle s'appelle en nre
Sille du moie de pardona que chascun seint escheue le jour d'icelle
du moie d'octobre. Ce jour de pardona a toujours est tant celebre
& congneu de francois que de tout pais nous y avons deu d'icelle
normans pbrs Lorraine Champenois bty & aucte mainte
natione qui cinq ou six jours d'icelle d'icelle en ceste d'icelle en telle
affluence que les hostelliers de soisson ne les pouvoit loger d'icelle
reue de maison de Bourgois. Les portes de la d'icelle (car le temps
est en pays non tel que nre gens civile) demouroient la nuit
ouverte les chandelles aux huitz ou fenestres les lanternes ardantes
par les rues pour esclairer les pecheurs estrangez. Et quant
soit Jay memoire d'icelle ouy chanter une chanson de pardona & reconstruite
d'icelle qui disoit a chascun batoy pour reconstruite. Mettez la chandelle
a l'heure il est nuit: Mettez les portes au jour il est jour. Et d'icelle
d'icelle d'icelle pour ce que nre gens ne dormoient presque pour ce que
d'icelle. En l'eglise de l'abbaye de St Mars mesme en la parois de St
Laurin y auoir nombre incroyable de confesseurs poses autour de l'eglise
pbrs & parois si presz qu'ilz pouvoient ouyr l'eglise d'icelle aucte
en l'eglise confessions & faulx croire que bty peu de gens qui estoient
donna gaines les pardons s'oy reconstruite sans estre confessez car
aucte d'icelle l'eglise pardona estoit estme nul & sans aucun profit
Il y a plusieurs presbitres normans distinguez de aucte par leur
chausse blanche popie que la d'icelle fut prunse de Hugonots
en l'ay mil

En l'ay mil cinq cens soixante sept la devotion de strasbourg se
refroidit: mais toutesfois la circonvoyse continuera de venir
aux jours usages a present

De la processyon Jubilez qui se faisoit a
St. Medard de cinquante ans en l. ans
Chap. V.

Entre les grands privilegies et prerogatives qui estoient donnez par
les papes et roys au l'abbaye saint Medard le grand pardoy de Jubilez
qui se donnoit au temps de la processyon solennelle qui se faisoit en
lad. eglise de cinquante ans en cinquante ans ne doit estre mis
en oubly. En ceste processyon estoient portees toutes les figures de
lad. eglise qui estoient en nombre de treize fort riches sans compte
quelques autres petites et non si riches comme on voit. Les trois
plus riches estoient celle de St. Medard de St. Gregoire pape et
docteur de l'eglise et de Saint Sebastien. Il y avoit celle de
St. Medard de St. Eustache de St. Marcellin presbtre et St. Pierre
apostre de St. Marc et Marcellin Diacre de St. Martin et St. Mathie
apostre. Judas et abacub leurs enfans martyrs de St. Protas et
Hyacinthe martyrs de St. Audoen et Simeon martyrs de St. Marianne
et St. Pelage St. Maurice martyrs de St. Adrien Evêque et saint
de St. Medard. De sa sainte figure martyrs de deux Innocents de St. Florentin
contre lesquels figures estoient en un lieu hault et en un lieu de lad.
eglise et ne les devoient on de la s'ouvrir pour faire lad. processyon
ou par le commandement du roy a cause fort d'argent. Il y a en
l'ivre imprimé du d'ung neveu de d'ouze mil cinq cens et treize
mille est descript l'ordre qui fut tenu en la processyon qui fut faite
aux l'ays sous l'abbé de lad. abbaye nommé Jehan de Linc. Le dimanche
deuxième jour de Juillet: Il y mil cinq cens quatre et quatre vingt
et deux s'oy estoient faits des autres et ne estoient accordez accomplir les
cinquante ans. Mais lad. saint abbé par l'advice de tout le clerge
et de la justice fut conseillé d'anticiper d'ay ay pour r'edre de
de la delivrance de l'enfant du roy francois: et de la pau qui fut
faite entre luy et l'empereur Charles cinquiesme. Il y a a lad.
abbaye plusieurs priores et presbtres et b'ny onze d'ung f'iz dont
les debentives sont tenues a cause des f'iz assistez a lad. processyon
a son point de l'eglise Il y a en f'iz nommé le f'iz Roland le debentive
d'ung a puissance de connoistre tous les autres.

Trois semaines

Trois semaines devant l'oy fait public a Soisson, Laon, noyon,
compiègne et autres villes circonvoysines a soy de trop par pla
s'aura foie le jour de pardons et de lad. processyon. Outre
cey furent mitez plusieurs places chevaliers gentils hommes
et officiers pour assister a la processyon et au dispute qui fut
faite pour cinq cens hommes en quatre salles. Et trouvoient
seize abbés messieurs de chapitre et tout le clerge de Soisson
la noblesse de toutes parts, plus de deux cens mille personnes
du commun. Il y avoit huit trompettes, les joueurs de hautbois
et instruments de musique autour les trois debentives chasses qui
estoient portees par trois messieurs abbés mitez trois chanoines
qualifiez et six presbtres de diocese et sur chacune d'ay
de drap dor porte chacun par quatre gentils hommes et plusieurs
torche allentour que portoit autres gentils hommes tous
ant f'ize de l'ivre lad. autres armes au clerge. Chacun
f'ize estoit portee par un abbé ou chanoine revestue de
chappe achée et deux presbtres adont une revestue de tuniqua
et dalmatiqua. La figure de monsieur Saint Sebastien
estoit environnée de douze fleches. Cest hoste merveilleux
fut de l'ordre qui fut tenu en lad. processyon que descript
le roy au comte de Soisson et marquis de Montmorency en
lad. processyon. Le premier rang tenoit les petits enfans
fait b'ny conduitz. Le second les confesseurs et polemiques de
St. Jacques avec leurs bannieres. Le 3. les robes gene
de la ville chacun une torche blanche en la main la teste
mille en l'air consistant de p'ndiche et fleur leur prince les
suivant apres sa banniere de taffeta. Le 4. les archiers de
saint Sebastien avec hochons de l'ivre rouge et blanc et apres
cey les rois capitaines et connestables. Le 5. rang tenoit les
freres mineurs les eglise parochiale, les eglise collegiale
de n're dame de Signat de St. Pierre au parvis les religieux
de St. Euspey et chate, de St. Jodel, de St. Jehan et Signat
avec leurs croix. Le dernier lieu tenoit a dextres messieurs
les chanoines de la grande eglise suyvans leurs croix et au
b'ny: a costé de l'eglise chanoines les religieux de St.
Medard et de saint Euspey le grand tour revestue de chappe
suyvans leurs croix et au b'ny. Le souchantes de St. Bonnia
a dextres

Société Historique de Soissons

primé

ad eorum et le chantre de S. Maad a scribe. L'abbé de S. Maad
signeur d'icelle by prestre a a sa dextre l'abbé de S. Simeon
de laoy de son by diacre, a senestre l'abbé de Eussy docteur de son
by soubdoyant charny ayant sa mitre sur la teste. La procession
marcha a la grande eglise de samot Ebnuaire ou fut la messe
celebre. Le sermon fait by retourna a l'ad. abbaye.
Voila que iay extraict d'ud livre qui m'onton bien este transcrit
en long

La fondation de l'abbaye saint Loye

Chap. vii.

La fondation de l'abbaye monsieur S. Loye de Cousson comence
by l'ay mil c. m. treize neuf du temps du pape Innocent second
qui donna l'eglise S. Maad. De Costant de bery evesque de ce
diocese de Loys septiesme, roy de France. Par illustre et puissant
seigneur signeur comte de Cousson, lequel pour dotacion assigna
aux chanoines reguliers de l'ordre S. Augustin (pour a tousiours
a perpetuite faire le service divin oue et nuit souz la conduite
de Pierre l'ay Prieur abbe) l'eglise de son chasteau de laquelle
luy a été pcedesaire auant auoier accoustumez souz auant plu-
sieurs biens possessions heritages et prunelages. Laquelle fondation
fut depuis confirmee et ratifiee par l'uy filz d'ud comte et quia
apres par Raoul filz de l'uy. Lesquelz heritages ont encor augmentez
et amplifiez le tout d'ud monastere. Lequel Costant donna
le droit de patronage de la cure de S. Loye a d'aulcuns autres
aud abbe et religieuz. Mais treize ans apres qui fut l'ay mil
c. m. quarante deux. Lequel l'usculse successeur immediat de
Costant par la permission d'ud sieur comte et du consentement
de parrochiano annexa a la crosse la cure parrochiale de S. Loye
(qui pour lors estoit de faulxbourgs de Cousson) a la charge
toutefois que l'ord. parrochiano ne seroient tenuz quester
fabrique ne culge bousse ny auoir marguilliers ny auoir semblable
office de parroisse et quez se contenteroient pour toute seruite
de celui que l'ay que religieuz auoier accoustumez faire sans
leur obsequer de trespasser.

Troisieme translation

Troisieme translation de reliques S. Erspin
a Erspimay

Chap. vii.

L'ay de nre seigneur mil. c. m. quarante et six le l'endemain de la
pentecoste qui est le treizieme iour de calendrier de Juin est
le cinquiesme iour de May pour la troisieme fois furent translatez
les corps saintz Erspin a Erspimay. En furent tertz hors d'ice
ville fests ou chaste qu'auoir fabrique S. aloys (comme dit est)
a by laquelle il l'ay auoir mia by la seconde translation: et furent
mia by S. autrre fests n'usque augmentez a d'icelle de la ville
de reliques aut la diligence a despendz de monsieur Costant pour
l'ore euesque de Cousson et aide de plusieurs gens de bien qui y
contribuerent a aulmosnes de leur propre. Laquelle fests demora
a la void on encor a prestre et fut l'ay translation faite par
monsieur Sampy archeuesque de Rheims accompagne d'ud Costant
euesque de Cousson, S. Ido abbe de S. Almy de Rheims et Renaud
abbe d'ud S. Erspin, de Guido abbe de samot Jehan de signeur aut
tout le noble clerge de Cousson. Ainsy y assisterent by plusieurs
seigneur comte de Cousson, Robbe vicomte aut l'ay euesque bourgeois
et pleple infmy tant de l'ad ville que par d'alentour. Et comme
l'ad comte signeur la procession et que l'ay cloche sonnoient selon
que la solennite le requierent le bastel de la plus grosse cloche
rompu et chue la pierre tout au pres d'ud sieur le comte qui estoit
attache et entourne de plusieurs gentils hommes et bourgeois de
l'ad ville. Et de sa grande pesantour se planta et ficha l'ad
bastel plus d'by pied d'adans le pauc et terre du chenuy: Don
l'ad comte et sa compagnie ne furent pas peu estonnez et espouuantez.
Mais se voyant estre eschappez de si grand danger et peril de leur
vie, donnerent gloire et reuerence dieu et l'ay saintz martyrs
croysa fementur que par leur merite et intercession ilz auoier
este preseruez de tel danger et que le coup auoir este tollu d'ud
qu'icelle si grand nombre et troupe de pleple nul auoir este blese.
Et aussi l'ay platz et clerge by estance adubtes l'ouuer nre seigneur
et l'ay sieur comte et ceulz qui estoient l'ay plus pres de luy
by rendre l'ay d'ay et oblaciona deuotement by l'ad eglise.

Ces horribles & punition d'une recrudescence faite au chef de S. Eusebe

Chap. viii

Le anoy en abbe a S. Eusebe le grand homme... par trop addonné a l'avarice au d'indulgence... par quelques necessite patie aussi par la persuasion d'un orfèvre... nomme Jacques... appelle phelippe... et monastere dessus / fin fait en Saiffan a Joyau... le chef S. Eusebe a fin de prendre le S. Michel a son Esage... Car auparavant led chef anoy est devotement & hono- rablement collocue a mie en un autre Saiffan de dix marcs d'argent... la seconde translation faite par les saints Plat S. Alroy & S. Rustic. Or estant led nouveau joyau fait et achevé de cuivre doré... led abbe Edmond... ne sachant pour bien les constitutions & saintes dectes... laquelle il se prohibe & defendu strictement de ne faire aucune translation de saintes reliques sans l'autorite du pape... led chef S. Eusebe... puis il est lavé & osté de sa tombe... qui est en apparence de nouveau... led chef... led orfèvre... profane & laïque & le fondre... puis il est transporté... aucune solennite. Et qui a déplu a dieu & au benoist saint... abbe & orfèvre furent punis de leur audace & témérité... fin à devint paralitique & péclua de toute ses membres & sans parler mourut subit & enf inteste.

Parallèlement

Parallèlement led abbe Edmond qui outre led recrudescence par lui... promit anoy prima led Saiffan poissant dix marcs d'argent... abbatal pour son peu de temps après donna trouble d'effray & anoy de son sens naturel. Car led croffe a point estoit achete qui se trouva tout transporté de son habitude. Et par la permission de dieu estant par lui approuvé & quel rétrovint la punition mise de sa témérité, comme en desespoir connoque en chapitre de led abbaye plusieurs chanoyes & habitans de soisson en la p'sent de tous ses religieux & en plusieurs amonitions ceda & delassa la dignite abbatiale sans quil fut ad et fait induit molleste ny suborne delatant que pour sa faulte & mériton est de depuis, & pour sa maladie quel n'estoit plus idigne ne capable a regner & gouverner led maison. Contrefaire quelques espace de temps après digne pleurant & satisfaction par lui faite se revint a son boy sens & sante & fut pour pouvoir de pratiquer de boaulieu ou depuis il a deseu religion sans & honnestement

Miracle advenu a soisson en temps d'interdict

Chap. ix

Le temps passe led pape ou sonner d'interdict & ex- communication contre les royaumes provinciaux & évêchez... deoibus rebelle & contumace contre le droit. Et quant l'interdict estant envoié & signifié par toutes les églises on ne sonnoit plus led clocher ny chanton ny le divin saint office; mais le service divin se devoit en secret. Il y a saint Jehan de S. Eusebe de la bulle de pape son antérieur par laquelle les religieux dudit lieu sont privilégiés de chanter leur office en temps d'interdict général. lequel privilège istime anoy est obtenu après plusieurs interdicts. Il y a aussi au d. S. Jehan en l'art de son Vieille impression intitulé Le miroir de l'édouleur en latin (Spectulum dolorum) l'autheur duquel dit quil a été la ville de soisson assez long temps soumise a excommunication tellement que le chef n'estoit ministre les saints mystères que sans secret. Et qu'en ce temps la on vint de la fête de l'assumption n're dame en aoust en devotable prière de la chanoye régulière de S. Jehan de S. Eusebe nomme Jehan ayant prima anoy son frere de plus dévot de ses chanoyes, il lui montra en la

est la montaigne prochaine de la ville en un lieu ou auparavant on avoit fait sa demeure a fin qu'ils pussent celebrer les solennitez de glorification de dieu. et dict l'antheur que lesz religieux estoient trespasses quant il estoient cest temple. Donc le jour se terminant ilz chantoient lesz versz et prenoient pour sobte rotation du pain et de l'eau: puis apres les complies et longue devotion oraison ilz se sont couchés a terre pour reposer quelque temps (car le lieu estoit fort desert) et soudain se sont levés a matinee qu'ilz ont chanté de nuit humblément et devotement. Or ainsi comme selon la coustume desz religieux le priere eust achevé la nefusit l'evoy / Soyei subitament une melodie admirable de voix angeliques qui haultement chantoient le respond. factis nungue de sacra virgo maria / et quant ilz furent parvenus au verset Ora pro populo furent seulement ouys quatre voix distinctement chantant lesz versz et gloria patri, mais aux reprises toute la multitude innombrable chantoit ensemble lesz quatre recommencement lesz respond qui fut usque a christus deus noster. et apres lesz anges se levés silens l'evoy entendu lesz priere commença et deum laudamus et achua aut se compagna les matines. Il n'est point (et dict l'antheur) en ma puissance de dire combien de sanglots combien de larmes combien de suspirs et quatre voix heurées personna de voir du fond de leur coeur / et contemplant ceste tresseue melodie qui surpassoit toute voix humaine. Voila que dict lesz livres et semble que de la vision que l'ordinaire de S. Jehan plus ancien de quatre cens ans (car il estrie de l'antheur l'institution de la feste du sacrement) prescrip le commandement que lesz respond factis nungue son chant et matines de la feste de nre dame et la facon que dessus / cest asavoir que quatre prestres revestus de chappes et commencent chantoient lesz versz et gloria quia en fin le recommencement ce que n'est pas observé en nulle autres solennitez de l'antheur

De l'eglise de l'eglise de poissone
Echap. 2

L'eglise de l'eglise de poissone est l'une des plus anciennes de poissone et elle fut inscripte p. l'antheur evesque comme nous avons dit cinquiesme livre nefusit chapitre du temps du roy Dagobert qui trespassa l'an six cent quarante cinq parquoy son fin

ensuiv que lad' eglise estoit lors bastie. Il y a deux chartres de lad' eglise dont l'une fut donnee par Anselme l'an mil cent soixante et huit et l'autre par Jacques l'an mil deux cent vingt huit, dont deux evesques de poissone, desquelles on peut tirer beaucoup d'antiquitez. Et s'entend par lad' eglise estoit situs aux faulx bouz de poissone Jehan que lesz faulx bouz estoit de la paroise de Enffis. Et par que lad' eglise appartenoit a l'evesque de poissone Jehan que les paroisies avoit bastie des autres eglises et le long avant estoit destruit l'evesque y avoit institue un priere, attendant y feroit des abbays de religieux chanoines reguliers de l'ordre de Augustin. Car il y avoit prie de l'eglise maison par presbiteriale de curé ou priere que monsieur Anselme evesque donna aux religieux de saint Augustin qui y mis en l'evoy petit nombre pour le peu de revenu de lad' eglise. Lesquels il voulut qu'ilz fussent professions en son maine et de son successeur evesque et estoit si le revenu devoit a augmenté et le nombre des serviteurs de dieu y multiplie tellement que du consentement de l'evesque qui seroit pour lors / son abbe peut convenablement estre ordonné en lad' eglise. Lesz religieux furent lesz voeux de religion et maine de l'evoy abbe lequel recevroit la charge de l'evoy avec deux evesques. Voila que porte la lre dud' Anselme. Ensuite la copie de la seconde chartre par la grace de poissone dieu evesque de poissone a tous ceux qui est presbiter l'evoy de son salut en nre seigneur. Et ainsi faisons a toutes personnes que quant son de bonne et heureuse memoire Anselme nostre predecessour et oncle aut le consentement de nre chapitre de poissone en bulle a fait Arnoul et a son confederé demourant aut luy en la maison de S. estienne lesz poissone / l'evoy evesque et terre labourable dependant de lad' eglise, en intention que quant le revenu et nombre des religieux seroit augmenté ilz auroient son abbe pour les conduire sous la regle de Augustin. Il est advenu qu'apres la mort dud' Arnoul trois religieux tant seulement pour demurer pour faire le divin service lesquels neantmoins convessoient le revenu et aumosnes des fidelites a l'evoy illite. Noua donc a ce cause par le conseil et aux prieres de Jehan de billy a fin de consuetude et meubly employé les aumosnes des gens catholiques et remettes sur les services de dieu

anone apelle fait de ditu anone fait apelle aut puidit instaurer
auleme s'aura du couvent de p'ny d'ocse de cambraz a sy que
du nombre d'abbes a daultre qui se mettrou en leur s'ocite par
institute sus abesse a sy couvent d'ama aut lieu de s'istru
seloy la regle de s'augustin a statutz de s'ictor les partri
de a telle charge a conditione nous leur anone donit a donner
lad'glise de s'istru aut toute sa appartenante a dependance
de aut ce les anone exemptes de toute subitisme a la parisse
de Euffie a Boulona quelle ayen sy chapelin approuve de nous
ou nos successeurs a lad'glise qui aura la charge de leur anone
Eg'ona toutte fois aux parisses d'ud' Euffie la puissance qu'ilz
ou tonsura en d'ahume les corps de leur mortz en la cimetiere
de lad'glise pour ven que les services a messes soient celebrees
en lad'glise parochiale d'ud' Euffie si pleist au presbtre d'ud' lieu
si par apre se fait ailleurs obsequa a service en lad'glise de s'
istru le ton r'endra au prouff de lad'glise sans que le presbtre
de Euffie puisse n'y pretendre ou r'clamer. En tesmoignage
de quoy nous anone fait scelle de n're seel accompanie
de n're seigneur mil deux cens deux huiet

De la translation des reliques par Amel
eufque de soiffona
Chap. vi.

L'an mil deux cens a deux assavoir d'icoy c'est deux ans apre
que Godefruy duc de Bayloy conquesta la palestine a hierusalem
a quatorze ans apre que les sarrasins sarrasins en turcia d'ahast
le chrestien philippe auguste roy de france. Lors une grosse armee
quil envoja pour r'evancer les pais de palestine souz la conduite
de Baudouin comte de flandre lequel avoit avec luy de la ville
de constantinople aut soy, escrivit fur son humanite r'equ
d'ahast empereur qui l'importuna tresinstamment ad ce quil voullist
luy donner aide a reconquerir all'orient de soy oncle qui sefforcoit
le d'icelle de soy empere, promettant que apre l'accomplissement en
voyage de hierusalem a de luy faire de beaux presents. Baudouin
print la ville de constantinople a r'evier l'empereur en soy
sige. Entre les plats qui avoient suivi le comte d'ahast
Amel p'nie du nom eufque de soiffona se trouva en lad'glise
de lad'ville a solite tant par sa p'rie que quil obtint de l'empereur
a seigneurie d'ahast plusieurs saintes reliques a royauls
saints d'icqu'il envoja sus bones parties p'rieant
a fidele

a fidele messager qui apre luy mesme aut sa p'rie apporta
la teste a la p'rie foie il envoja a la grande eglise de soiffona
le chef p'rie seigneur p'rie martre. Le d'icet s' Thomas
apostre. Le coronel de s' Marc euangeliste, une epine de la
couronne de Jesuchrist, partie de courtois de la d'icet p'rie.
a du d'icet que n're seigneur avon c'm en la cite. A l'abbay
n're dame aux nonnains il donna la cimetiere de la d'icet p'rie
a saint Jehan le Signe le brca saint Jehan baptiste. Le
s'p' religie furent r'evies a la d'icet du mont marquette par
le d'icet a p'rie soiffona. Le d'icet apporta en la grande
glise plusieurs malades r'evies a par e'p'ital sy home
vial du village d'ahast aut'icet se trouva saint a e'be voyant
a la seconde foie le mesme eufque apporta plusieurs autres
reliques a donna a son eglise le chef saint Thomas apostre, le
coronel de s' Blaise aut d'icet de sa costee deux croix du bois
de celle de Jesuchrist. A saint Jehan il donna le chef de s'
Jacque de p'rie martre a long pour le chef de s' d'icet arcevesque
a e'be de n're seigneur. Il envoja maintes autres reliques
en plusieurs eglise de l'eu'p'ce. Contre lesquelles furent r'evies
honorablement apre de l'eglise s' ladre, et de la apporta
en la grande eglise on furent d'icet de miracles evidens de plusieurs
gub'ona. Si fut dar lors ordonne que tous les ans l'on feroit
une feste de la translation des reliques le jour de dimanche p'rie
n'v' d'icet apre la feste de s' d'icet en octobre. Laquelle dure
jusque a p'rie a se celeb' tous les ans aut jour par l'eu'p'ce
de soiffona

Chronologie de succession des eufques de
soiffona a abbez de s. Jehan pour c'm xiiij. ans

- | | |
|---|---|
| Amello de ch'ois
fut élu l'ay. 1177 1176 | Chap. xij. Abbez
9. Almond t'ap'p' l'ay 1189 |
| Baimac de prouva 1207 | 10. Pubre t'ap'p' l'ay 1197 |
| Jacque de basorche men de
religieuse a s' istru 1228 | 11. Raoul — 1235. |
| Raoul de conduy | 12. Jehan de d'icet — 1257. |
| Eudo decapite par les infidels | 13. Richard de d'icet et
tardivois t'ap'p' 1291. |
| Amello de basorche | |
| Milo obit ano d'icet 1290 | |

Milo obit
Le t'ap'p'

+ 1290

Mille deux cent quatre vingt dix. Le trespas de l'abbé de sainte Julienne... Le trespas de l'abbé de sainte Julienne... Le trespas de l'abbé de sainte Julienne...

+ contredit qui...

de la présente abbaye... de la présente abbaye... de la présente abbaye...

Le trespas de l'abbé de sainte Julienne... Le trespas de l'abbé de sainte Julienne... Le trespas de l'abbé de sainte Julienne...

Un calice qui sembleroit estre tenu de l'un a l'autre... Un calice qui sembleroit estre tenu de l'un a l'autre... Un calice qui sembleroit estre tenu de l'un a l'autre...

De son temps fut achete l'eglise de saint Jehan... De son temps fut achete l'eglise de saint Jehan... De son temps fut achete l'eglise de saint Jehan...

De l'eglise de soisson Chap. xiii

L'eglise de soisson fut diffise... L'eglise de soisson fut diffise... L'eglise de soisson fut diffise...

Augment

de fault croix quil y auoit quelqz lieu (parc qz on sou-
 fona baptismaux de la paroisse episcopalle) ou ilz faisoient l'office
 canonial. La troisieme raison qz prapre d'uy l'uy qui qz y lad
 eglise. qui a by chef de motz. Et quantur nomina eorum qui
 bonia sua detant successores by locupletarum. Et luy
 rante l'ea bienfaictoria par moie / et au moie de julie il dict
 amf. philippus rex francorum nray detant cum alia mufuit
 honorant et galtaunt libetate eorum confuauit mte qnar
 ut serua ut hospita cubantia et conuicta etia in terra
 episcopalia successores aliquantia retinebit. Sed tua pallia et
 tuncinta libra parisiense ad faciendum maioret ditatay in capite
 etia / pro quo annuofarium. Et roy philippe estoit celluy qui
 qz surnomme auguste duquel l'histoire de france dit qu'il
 a poim de eglise by ce royaume qui n'ait rone quelqz biez de luy.
 Ce luy de l'eglise de soissona dict qu'il fut plusieurs
 dona qz et roy luy a faitz / il luy a donne treute l'uy
 parisiense pour faire la d'oeuvre qui est au chef d'eglise
 etia a dire la principalle du chœur (ce que constoit l'oy
 treute l'uy de vauldrou maintenant plus de cent l'uy)
 La temps de ce roy se rapporte aut la date de la p'iere
 susd: car il estoit regnant l'uy mil deux cent douze.
 Il ny a memoire que l'ad eglise n'ait encore depuis
 est augmentee et embellie Jusque a sa p'iere p'efectio

De l'eglise de Saint Jehan

Chap. viii

L'eglise de Saint Jehan de Soissona a est faite a plusieurs
 fois et ny auoit pour la p'iere que l'eglise parochiale
 qui estoit comme ray ouy dire au lieu ou est maintenant
 la chappelle du reuostiaire et deuoit m'p'ue a la porte
 du docteur. Le chœur de la grande eglise fut p'ue
 basti ap'ra, ce quoy peult biez Juger par ce quil est
 enduit m'p'ue au quatrieme pillier de la croise, et
 aussi par ce quoy trouue y estre m'hum'z l'ea abb'z
 qui sont trespass'z depuis l'onziesme qui fut faict
 duquel nona auons parle et de qui l'epitaphie de son
 har lora purg'ant reconu'nt simul edific'ant
 eglise a purg' reconu'nt a dire l'ea l'uy de eglise
 et monastere.
 Du temps

Du temps de l'abb' dix septiesme nomme Jehan de Villers
 de tardenois et de son successeur Michel de bonde la nef de l'eglise
 sacreuoit l'uy mil quatre cent quatre vingt et un
 l'uy mil quatre cent quatre vingt. La p'iere tour fut faict du
 temps de Pierre de fontaine d'uy huietiesme abb'. La seconde et
 plus grosse du temps de Nicolaa p'udhomme d'uy noifuesme
 abb' l'uy mil cinq cent et treute. La closture de la
 maison fut faict l'uy mil trois cent soixante quatre du temps
 de Jehan Bonnyon d'uy noifuesme abb' pour emp'cher l'ea m'p'ue
 de angloie. Il y quoy aida de beaucoup un nomme maistre Jehan
 viard comut port' la l'ea m'p'ue de l'obitua d'uy Saint Jehan

De l'eglise de Saint Nicolas de soisson

De l'eglise et abbaye de Longpont

Chap. xlv

L'uy de l'incarnation de n're seigneur Jesuchrist mil deux cent
 vingt sept le d'uy quatre uisme l'oye du moie d'octobre. L'eglise de
 Longpont fut edifice de l'honneur de Dieu et de la glorieuse vierge
 Marie par l'abbed' p'ere Jacque d'uysoit de soissona et aut'ea
 p'ra coaduetura a scauoir Jehan archeueque de m'p'ue. M'uy d'uysoit
 de beauluain l'uy d'uysoit de chartes p'ere d'uysoit de m'p'ue.
 Du pontificat du pape Gregoire noifuesme l'uy mille. Du regne
 de saint Loys roy de france l'uy mille et quatre uisme de son age.
 Lequel y fut p'ue aut sa m'p'ue blanche. L'uy de la p'iere
 fondation de l'ad abbaye quatre vingt et six. Du temps de Hugues
 abb' de m'p'ue. De l'edification de l'ordre de c'p'amp l'uy cent
 treute cinquiesme. Le l'uy estant d'uy tableau
 d'uy de l'uy et p'ide by l'eglise de Longpont par lequel app'ra
 que l'ad abbaye fut fondee l'uy mil cent treute et six. assaue
 d'uy deux ans deuant la mort de S. Bernard et trois ans ap'ra la
 fondation d'orchampa et cinquante cinq ans ap'ra celle de Saint
 Jehan de Soisson. Du college saint Nicolas de soisson

Chap. xvj

Le college de Saint Nicolas fut p'ue d'uy d'uysoit a bastie par
 un d'uysoit de l'eglise f. d'uysoit de soissona nomme maistre Jehan
 f'armontie. Lequel ayant de m'p'ue m'p'ue du chapitre de l'ad
 eglise achete le lieu et place, y fut fait certain logis en
 continuant d'uy salle sallote d'uy d'uysoit de chambre pour y loger
 soixante pourta eld'z a scauoir y a chacun chambre pour l'eglise

1214

Institution

Pour lesquelz dunt et entretenu acquista de bona rebus a
 Heritage moubla de litz d'icellez et autres choses necessaires led
 chambre / donna tel ordre quilz fussent biez endoctrinez par
 plusieurs gens doctoyne et boy reglément y aulmoignement de leur
 biez: nomme dunt bonnet dame de montmirail dy biez nomme
 helaudia. Resoluz par mesme seure de chapitre soulaue favorable
 a augumenter l'entree de l'eglise de chapitre de montmirail a autres
 de benefaictours en lay mil deux cens et quatorze au mois de
 decembre ou soula l'ordre et approuve led fondation souz dunt
 principalle condition: il s'avoit que led lieu a perpetuelle seoir
 nomme, hospital de poissona et d'icellez escolliers. sans touttesois
 quil fut tenu ne subist au lieu dunt a l'autre hospital nomme
 le grand hospital dunt de S. Germain freres que le procureur dunt
 hospital de d'icellez ne seoir pour instituer d'ay en ay comme son
 la officiers de led eglise a chapitre: mais que le gouverneur
 a reglement d'icellez pource seoir comme a un seul personnage seoir
 quil fut changee ou autre homme d'eglise. Lequel a seoir
 seoir qu'il se de fideles a seoir de chapitre, que fideliter il
 procureur a gardien led d'icellez et d'icellez dunt hospital
 a que chacun ay le lendemain de la feste de monsieur S. Nicolas
 en decembre il apporteroit and chapitre led compte dunt d'icellez
 de moubla d'icellez chambre d'icellez fideliter par seoir pour
 que d'icellez par led seoir doctoyne et changee d'icellez dunt chapitre:
 Lequelz de lors se seoir seoir la connoissance administration
 protection a confirmation dunt hospital au pource d'icellez seoir
 pource d'icellez. Lequelz seoir tenue de d'icellez par chacun une
 an et une de la lay led quinze pstantment graduelz a led seoir
 pstantment a par chacun une de lundy merdy et vendredy de chascun
 seoirs chascun led d'icellez a recommander pour leur fondation
 a benefaictours trespasses. J'ay etant et que d'icellez de l'original
 date de lay mil deux et quatorze etant pour lors haymer d'icellez
 de poissona. Quant a l'entree il y avoit ne combiez de temps ou
 que continuz led seoir pource Il ne mesme pour apparir par
 l'entree d'icellez led liure de benefaictours de la grande eglise
 dunt ay en copie racompte plusieurs dona et biez qui ont estez
 aulmoignez and a hospital: depuis sa fondation. Les d'icellez chambre
 salle salote a cing seoir seoir d'icellez de seoir ancy bastiment
 dunt la chapelle qui benefaictours depuis a estez l'entree led tour seoir
 au mitan

au mitan et plus beau lieu et place de la ville et se biez a seoir
 qu'anciennement il y a eu boy gouverneur de l'eglise humaine

De Maistre Jehan de maritz principal dunt
 college Chap. lxxij.

De nre temps nous avons de nre and college (ladie hospital) un
 boy principal maistre d'icellez nomme maistre Jehan de maritz:
 lequel et doibz toute honneur apres dieu nre platz a parer, pour
 avoir este souz sa discipline en lay mil cinq cens quarante cinq
 et led d'icellez jusqu'a en lay 1548 que se prima l'habie de S.
 Augustin / pour ce ay este diligens a veoir toute sa chartre led a
 testamentz pour veoir le pource nre: et ay trouve que depuis
 lay mil cinq cens vingt deux jusqu'a en lay mil cinq cens soixante
 a seoir quil trespassa et a mesme l'entree d'icellez et amplifie led
 college de plusieurs bastiments et fondations tellement quil a biez
 ments le nom d'icellez seoir fondateur. Il fut natif du village
 de haillier diocese d'icellez filz de boy et honneste labourer et
 frere d'icellez nomme maistre Jehan de maritz de mesme nom que le port,
 etant trois personnes souz un nom et surnom. Lesquelz aussi par
 un mesme zele et piete ont fait reflowier nre college y pour ments
 toute trois et toute trois desepultures comme l'on voit par leur
 sepultures qui y se en la chapelle. Cestuy principal estour plus
 versus que seoir d'icellez seoir le seoir de confirmation a
 la clercature le d'icellez de lay mil cinq cens et quatre
 et pouvoit lors avoir huit ou dix ans Il passa maistre et
 ara a parer en lay mil cinq cens dixsept: prin d'icellez de
 seoir d'icellez pour estez pource au sainte ordre le quatorziesme
 de novembre mil cinq cens vingt et six et seoir l'ordre de
 prebste a seoir le cinquiesme d'icellez mil cinq cens vingt deux
 estant pour lors principal dunt college par transport a lay fait
 par maistre Anthoine d'icellez puis approuve et seoir par mesme seure
 de chapitre et finalement confirme et installe par maistre Jehan
 melain d'icellez le cinquiesme jour de mai and ay mil cinq cens
 vingt deux. Depuis lequel temps jusqu'a en lay mil cinq cens
 soixante ou plus il a fait tellement flourir l'entree and college
 que nous avons ben longt temps plus de cinq cens escolliers et
 studians souz la conduite de seoir ou seoir regent dunt la seoir
 seoir se seoir aux chambre que continote fut and principal
 seoir ments

faire mettre charoilles sous charny chala a smallouen augmenté
 la grandeur des bastiments Il comença donc a faire faire des
 chambres dessus la palatte a cruesse en rehaussant le comble
 et d'iceux d'un étage au-dessus d'une galerie a libairie librairie au
 temps que l'empereur Charles cinquiesme tenoit la ville de pebonne
 assiéger assiéger l'ay mil cinq cent quatre sept de pour ce il
 voulut que lesd. chambres fussent appellees du nom de pebonne.
 Si fut accordé par mesd. seigneurs de chapitre du saint jour de julien
 and ay que le cas advenant que lesd. desmarctz eussent sa primogeniture
 a luy aultre et néanmoins il vouloit sa vie durant depeux chambres
 a luy aultre et néanmoins il vouloit sa vie durant depeux chambres
 libairie galerie a galerie. Il a fait aussi depuis bastir de
 fond et comble lesd. basse chambre a l'usage prout au bon du
 Jardin. L'ay mil cinq cent quarante six il fut dressé lesd.
 chambre a costé s'ensuyvant de la porte qui fut nommée
 Landicty par ce que du temps quoy lesd. faisoit le camp du roy
 tenoit assiéger la ville de Landicty. Quelque temps au paravant
 il avoit fait prendre la chapelle et parde de beaux tapis pulvris
 a l'usage a chanter les messes a d'esper. L'ay mil cinq
 cent cinquante il fut rebâty de l'ay fondementz lesd. l'architecture
 de d'iceux lesd. chambre qui sont du costé d'occident entre lesd. susd.
 chambre de pebonne et Landicty. Il fut rehaussé d'un étage
 a l'usage de l'aultre et pour ce il obtint d'aultre lesd. de messes
 de chapitre datée du dixseptiesme de Januier and ay 1550 par
 laquelle mesd. seigneurs ont accordé et dit que deux boursiers
 lesquels lesd. desmarctz entendoit fonder et doter a perpetuite
 l'usage depeux chambre estude a geindre. Contrefaire lesd. noms
 depeux chambre ont été depuis par luy changés en d'iceux depeux
 comme il appert au testament que precedant il a fait ay
 date du dixseptiesme jour d'aoust mil cinq cent soixante et quinze
 et depuis ratifié et confirmé par sa mesme escripture et signa-
 ture et celle de ses testamons. Le vingtseptiesme d'aoust l'ay reuolun-
 gory depeux mil cinq cent soixante et seize: on il est dit que perpetuite
 il a fondé tous lesd. jours de l'ay (excepté le dimanche) sainte
 messe basse a dire a sept heures ou tantroy huit par deux prestres
 qui soient comme boursiers chascun par semaine tous a tous
 de pour chascun messe a ordonné estre payé la somme de quatre
 sols tournois qui sont ay somme d'argent soixante et treize livres
 tournois pour l'ay aultre. Outre plus il a ordonné aussi prestres
 de faire

de faire deux sermons ay l'ay chascun moie ay aut vigiles
 et rommandises a haulte messe a quoy fait pour prima
 huit escolle de domestiques et du collége et pour salarie
 de ce il a assigné rente sur la moitie de tous ses biens
 immeubles declarés and testament faisant la somme de quatre
 vingt dix livres y compris la susd. somme de soixante et
 seize treize livres. Outre lesd. deux testaments susd. il a dressé
 son intention ay ay aultre écrit par luy escript ay l'ay et
 signé lequel commence ainsi. Ego Joannes desmarctz tro. fundo
 et ordino fidei et celebrari in perpetuum quotidie unam missam
 in sacello s. Nicolai in collegio dictandam hora septima matutina
 diebus feriatis seu operariis et festis; aliisque diebus festis
 hora septima vel octava circiter horam. Et singulis mensibus
 unum obitum cum vigilia commendatione et missa ordinaria,
 in die festo vigiliae et in crastino commendationis et missa dicende
 pro quorum fundatione indultibus omnium bonorum meorum immo-
 bilium relinquo heredibus meis sub hypotheca data tunc compensati-
 one reditu ad presertim indultibus que indultae sunt sub
 hypotheca altera indultibus libere data dicta recompensatione
 Que omnia bona immobilia remanebunt apud heredem meum
 solvendo dictam indultibus per unum de heredibus meis sufficienter
 commorantibus exceptis commissum et c. Est fondation ay
 l'ay a été approuvée et ratifiée par son dernier testament
 qui seroit trop long a deduire. Il trespassa le dernier jour
 d'aoust l'ay mil cinq cent soixante et seize et fut inhumé
 ay l'ay chapelle au lieu de felyx son pere et fide sous une
 nefme tombe contenant ces vers

In scobe Joanne tede desmarcti requiescentem
 Judicium prestolantur patre et duo nati
 Ambo sacerdotis unior pultua ad arte
 Gymnastarcha sacellana sacra istina edie
 Entone l'ay tombe est escript Et gist maistre Jehan desmarctz
 natif de harlitz au diocèse de amiens prestre iudic principal
 et chapelain de cene qui a fondé tous lesd. jours messe et une
 a l'ay sermo de moie qui se dit par deux boursiers
 prestres regentana et une qui trespassa le dernier jour
 d'aoust mil cinq cent soixante et seize

Reception des fevres mineures a soiffone
Chap. xvij.

L'ay quarantisme apres la mort de monsieur saint francois
instituteur de l'ordre des fevres mineures aultrefois fevres d'ad
ordre ayant obtenu l'aveu du saint pere Clement quatriesme
a fin de presche la parole de dieu de pais de France
L'aveu donna l'ay mil deux cent soixante six se sou
pente a reventer par dieu monsieur de la Roche de
soiffone le supplia quil leur permis faire de buen de
leur charge aind enquis. Et que aiant impetre ilz ont
commence a presche a lad ville bourg et village d'ad
d'ad si bieu que dix ans apres ilz se sont trouvez bon
nre de fevres mineures by by commun situe au bourg
L'adre porte la porte n'estoit. L'ayquel lieu (comme se
trouve par chartre antequite) ilz ont fait refidre et
seoir divin l'aypart de cent quarante ans. L'adantant
le lieu appartient a messieurs de chapitre de soiffone
et a maison et iardin le lieu aboutant a la rue de
criste pres lad porte et au chemin qui conduit a la
croix de paulen. D'ay les trois ans d'ad Josses de la
ville d'adtre aux haute hoibe

Le iardin est a presch detente par cinquante lequel ma
monstre la pierre d'adtre de l'eglise et plusieurs ostendit
de trespassz quil avoit tres hors de l'aveu sepulchre
commun a quare lad commun fut ruyne et ne l'ay trouve
de chartre d'ad religion lesquelles ray tenu quelque temps
touttois il est vray semblable quil fut destruit par
lad quere de angloia car ilz ont une lettre du roy Jehan
by date de l'ay mil trois cent soixante et trois disant que
la religion d'ad religion d'adtre de d'adtre devant la
ville pour plus grande assurance de leurs personnes
lad sire roy leur donna by lieu et place pour bastir
by commun ou iardia lad jusz souloir fait leur sabbat
L'ayquel lieu pour estre au mitay et bruiet de la ville
ilz ne peust pas long temps et leur fut donne une
maison by aultre lieu situe by la rue de la mandelice
pres la ville eglise de nre dame de viguer laquel estre
pour lora pres lad muraille au coing de la ville
qui regarde

L'ay 12 a
repe l'ayquel
1270 du
28 d'ay

L'ay 12 a
repe l'ayquel
1270 du
28 d'ay

qui regarde l'occident et septentrion et depuis a este ruyne
pour lad fortification by l'ay mil cinq cent cinquante trois
ou environ. Et trouve une lettre de dimission d'ay d'adtre
de soiffone nomme nicolaus qui a p'curie estre faite la
benediction du temple encommence par l'ad cordelice by
la rue de la mandelice. Mais il est a p'suppose quil ne
fut basti par ce que la date d'ad dimission est de
l'ay mil quatre cent et quinze et l'ay mil quatre cent
et dixsept leur fust donne une aultre maison et lieu
plus commode par by seigneur nomme burgensia by la
rue des fevres aultrefois dit de la buie. L'ayquel lieu
ilz commencent a bastir le temple et couvent ou ilz son
de presch qui fut apres le p'curie destruit cinquante cinq
ans a cause de ceste demore donation fust assaille de
grandz et longz procs par messieurs de chapitre de qui
tenoit lad maison et lieu: pour lequel termine le
pape nicolaus cinquiesme delega maistre Jehan macquard
abbé de saint Jehan de viguer: et finalement fut fait
accord par lad moine d'adtre habitans de la ville qui
donnerent deux maisons aind cordelice pour reponse
L'ad de chapitre lesquelz de lora quierent aux
religieux non seulement le logis et place, ou ilz avoient
deja fait bastir by temple mais aussi leur donnerent
une maison et iardin quil leur donna occasion d'agrandir
leur eglise et y desirer le chaire d'icelle. L'adtre fut fait
l'ay mil quatre cent quatre vingt et deux a l'ay
soixante quatre ans apres quilz se firent impartz d'ad
lieu. La deduce de l'eglise fut faite par monsieur milot
soubz le pape pie seind l'ay mil quatre cent soixante
et trois et se trouve que long temps auparavant elle
avoit este dedite (par ce quelle fut faite a deux fois)
par lad sire d'adtre lequel fut élu by l'ay mil quatre
cent quarante deux et trespassa l'ay mil cinq cent quatre
parquoy sensuir quil fut d'adtre de soixante deux ans

Du college de Ste Catharine maintenant conuenu
de minimis
E hap. xxx.

Enuiron l'ay mil trois cent trente deux maistre Aulbion
de Baingecourt docteur de la grande esglise s. Euaia de
soisson desirant fonder quelque lieu pour aduancement de
bonne l'ite a l'imitation de celui de l'hospital s. Nicolas
acheta une maison l'ite et pourpris appartenant a messieurs
de chapitre situez en la rue de Brendain au lieu d'iceluy
de saint Jehan. En y fit bastir une chapelle du costé d'iceluy
de l'abbé de saint Jehan et du costé d'iceluy saint Jehan
aut une maison contigue a l'ad chapelle et une autre
sur la porte de la rue. Si fist bastir l'ad chapelle
au nom de dieu de la vierge Marie de madame sainte Anne
et de madame sainte Catharine et acheta aussi plusieurs
maisons et heritages au village de manuelle pres chastel
neuf sur ayne pour l'entretien d'iceluy maistre de chelle
d'iceluy curie et de huit scoliers. L'ad fondation fut
et approuue de messieurs de chapitre a este dict et
escrip que l'ad college soit appelle hospital de sainte
Catharine et qu'ilz jouissent de pareils priuileges que ceux
de l'hospital de saint Nicolas. L'ad l'ite et ont este passés
au chapitre en la session generale deuant la feste saint
Jehan baptiste en l'ay mil trois cent trente cinq, qui
fut cent sixt apres la fondation de l'hospital saint
Nicolas. Et se font respectuz l'ad de chapitre le droit
de prendre et perceuoir tous les biens et possessions
sur l'ad lieu et hospital de sainte Catharine quatre
lucres parisis de surseins et l'acceptance l'entention d'iceluy
fondateur ont commie la charge procure et gouuendable
du temps d'iceluy hospital a l'abbé de saint Jehan de vigny
apres la mort d'iceluy fondateur, lequel semble auoir
vescu long temps apres l'ad fondation par ce que en
l'ay trois cent quarante cinq il reuouilla beaucoup de
choses se reuouilla l'ad chambre de dessus la porte
et permit au curé de saint Jehan et plusieurs religieux de
celebre messe en l'ad chapelle et autres choses iours
que le lundy

que le lundy mercredi et samedy au cas qu'ilz fussent impeschés
legitime. Aussi ne se trouue pas qu'ilz eussent oue este mie ut
quel eussent de l'ite si est fait ny combis de temps par ce que
l'ad college de saint Nicolas et de bantoy trop malz fondez
faisoient l'ad malice eueille. Quant au rebu appartenant au
hospital et nay trouue pas l'ite de fondation ny au l'ite, si non
que et que l'ad fondateur auoir acqueste au village de manuelle
ville pres chastel neuf sur ayne et ay ven en bail en date
du quatorziesme iour d'octobre mil quatre cent dix sept par lequel
appert qu'on en rendoit dix livres tournois tant scilicet par
en autre en date du diuisme de may en l'ay quatre cent quatre
vingt et deux par lequel appert qu'on en rendoit sept livres tournois
et que tous les logis ont auoir este uny par quere
Quoy qu'il en soit ray diligemment visité l'ad l'ite et compte
ancien de saint Jehan pour scauoir qui estoit l'ad l'ite et
ny ay peu l'ite trouue, ray seulement trouue que la maison
et pourpris de sainte Catharine payoient par ay dix livres tournois
moitie a sainte Euaia moitie a s. Jehan usque au temps
que l'ad religieux de l'ordre de monsigne s. francois de paul y
este rebu du consentement d'iceluy religieux abbe et conuenu de
s. Jehan de monsigne de soisson Charles de Louys et de tout le
chapitre. Monsigne marcey capitaine du chastel de foy montz
detenteur du lieu addant a quatorze sony droit au religieux
stipulant s. Jehan de soisson et auoir auoir l'ite d'iceluy
ordre l'ay mil cinq cent quatre vingt deux.

Du college de bantoy
E hap. xxx.

Le college de bantoy estant maintenant en bon estat de l'ite l'ite
et fut basti l'ay mil trois cent trente deux par noble homme Roland
de Nemille qui est le seigneur de la paroisse de St cy Vallons
et seigneur d'iceluy lieu lequel pour dotacion d'iceluy college donna
beaucoup de biens situez au pais de soissonnois et par especial au
terroir de Nanthuil terroir de Nanthuil la fosse. Et
maintenant il ny a nul aulouy eueille au college par
faute de bon reglement et police en la ville.

- | | |
|---|--|
| | abbey |
| 82 Simon de mathieu de
buri fut aussi évesque
de Paris luy 1404 | 20 Jehan mignot 1385
21 Herm dorbaus 1400
22 Nicolas Dazi 1404 |
| 83 Victor de canonnay 1413 | 23 Jehan marquard
1441 |
| 84 Nicolas garbot de
laon luy 1415 | 24 Emille gonbet 1455 |
| 85 Hugnaud de fontaine
de champagne 1424 | 25 Jehan prest 1462 |
| 86 Jehan miller fut olier
luy 1442 et trespassa
luy 1502 | 26 Gerard cailler 1482 |
| 87 foulcaud de bonnal
luy 1514 | 27 Thomas bever 1486 |
| 88 Symphorian 1518 | 28 Pierre des fontaines 1488 |
| | 29 Nicolas prendhomme 1516 |

En ces temps ont esté les oblations et la pragmatique
sanction fut abrogee luy 1517 de l'autorité de papie
prend le nom du grand instituteur des ecclésiastiques
et depuis les évesques et abbay ont esté auz a la nomination
du roy

89 Mathieu de longuepierre
Charles de comte
90 Estienne de rebecq
et évesque luy 1548

Luy mil cinq cens soixante sept Charles cardinal
de borey a obtenu l'abbaye de St Jehan de beigny et
administration perpetuelle laquelle avoit long temps esté
gouvernee par abbez religieux l'abbay de cinq cens ans avant
luy

Société Historique de Soissons

Lure Hugues sire de antiquitez de la ville
et pair de soisson par Nicolas Bolete

Revestissement de M^{re} Michel Bolete
au Comte
Chap. 1.

Après avoir parlé de fondations faites a cause de la religion
semble quil s'en boy de traitte de la police: et comment le
comte ou luy institutz, la commune luy et le prest
qu'ils en ont de la ville de soisson. Jay esté presence de monsieur
Bouquet procureur du comte qui me febon sçavoir les
titres papie et inscriptions de archives dudit comte a fin
de sçavoir ces poinz: Mais obstant ma maladie et malignité
du temps se n'ay eu le moien: et s'ia contrainct me
contenter de ce que Nicolas Bolete a laissé par script. Lequel
Lancelot mariage bourgeois de ceste ville lequel ma aidé de deux
de son lince a faire mes extraits/ma assure que led Bolete
a eu fort long temps chez soy lesd papie du comte/et que
luy quelque autre l'ont aidé a en extraire les substantia
mais qu'ilz ont esté contrainctz en faire fournir de l'ay et
francie aucune par des escolliers lesquels ont peu estre pour
nostre poinz praticiens. Led mariage s'ensuivoit quoy ne
trouve poinz les chartes dudit Bolete traitant de la confédération
du prince de renesse/et autres coutumes de soisson: au demourant
led traitte me semble trop mal fait que led Bolete si voy
que ne luy dispose en autres ordres et quelque fois change le
sire. Je failloir avoir sçavoir es papie l'institution de
comte ou luy et faire des listes a comparer au plus ancienne
Je trouve luy par mémoire que Jehan comte Simon de lay mil
cens et depuis quil estoit frere de l'uesque Anastase/que
de son temps la commune fut dirigee, et luy dit quil fusse
balle monnoye, Bolete si accorde qu'il dut l'ay redoublée
se payoit aux comtes/monnoye de soisson ou s'en boy de son
titres. Je trouve aussi qu'il luy mil cens trente six
comte de soisson a fonde l'abbay saint Léger, et que lay
mil cens trente neuf il assista a la dernière translation de
corps saint Crespin a saint Crespin. Enguerray

monnoye de soisson

Et monnoye de soisson a que les bestiaux desdits marcs
sont a commune poulence paistre et pastoure sur le terroir
de ville usufut et les terres desdits comtes Marcellin de
bestiaux dnd Villanduy sur les terres de ladic commune
sans contredict de luy ny de laultre.
Poursuite de ladic commune

Chap. 3.

Comte

Par aultre charte plus ancienne qe fait mention comme
du nomme Jehan comte de soisson a accorde et consenty
auxd marcs usufut a commune quils jouyrent paisiblement
du droit d'auvey pour ceulz qui pourroyent dencher de ladic
commune. Bref par nombre infiny de chartes luy cognost
que lesd marcs usufut a commune jouyrent de beaus droits
et franchises plus que ne font pas lesd prenostz de soisson
subrogez en leurs lieux et auoirs construis lesd marcs usufut
a commune et tous accordz quils faisoient entre eulz
par copiez. Et par cest accord entendent par
lesd marcs usufut a commune renonce a la charte quils
ont de la Roie de france de franchise et du fondement de leur
commune. Jay fait plusieurs de ladic charte et
plusieurs livres toutz fois et ne lay peu retrouver, par quelle
en opinion que lesd droits franchises et libtez de ladic
commune son gelaiez. Car par plusieurs accordz faitz com
et deuant qe dit ilz metten tousiours comme il est porte par
la charte du fondement de leur commune faite par le Roie
de france par laquelle entre aultre choses en une partie
descripture frappe et parcheinny fourny a un certain proce
allouront de religieuse de l'abbaye nre dame. Ilz maintiennent
qes dit et offerit a prouue que aulc marcs et usufut seul
pour le tout et la ville de soisson et de appartenances
et de faulxbourgs appartient la prouue de tous delinquans et
grea qui sont a prouue. Que a toutes aultres personnes il
qes offerit faire prouue et ladic ville et appartenances et de
faulxbourgs. Desdits droits il ont tousiours vuy seul depuis
qu'il leur a qes octroye de la Roie de france et que toutes les
foies et

foies et aultres qu'ils ont voulu faire lesd prouue ilz ont
dout impeschement de sorte que ladic prouue leur est denchee.

Creation du puost de Soisson
Chap. 4

Jay mil trois centz vngt cinq sur dix lestan de puost 1325
a soisson comme de ce il vous apparoyra par copie de
ladic originaulz dont la teneur ensuyt

Charte par la grace de dieu roy de france et de navarre le bel
seigneur faysone a tous pns et aduins. Que comme nous
ayons eue de la commune de Soisson supplication de
bourgeois et de habitans dicelle pour certaine cause
tendant aux fins quils fussent et apreuz gouvournez a prouue
et prenostz de nre nom par un prenostz que nous y establirons
deformais sans ce quils ayent marcs ne usufut de ladic commune
si que ladic puost soit tenu a leur gouvournez aux usufut et
construis aulc lesd libtez et franchises quils auoient au
temps quils estoient gouvournez de commune et que sans moy
ilz ne soient en suyt de puost de soisson et la baillie de
dombroie sans reporter de prenostz a Jaoy. Et comme ces
choses sont plus a plain contenues et noz aultres lettres
sur ce faittes desquelles la teneur est telle

Charte par la grace de dieu roy de france et de navarre
seigneur faysone a tous pns et aduins. Que comme a la supplication
de bourgeois et habitans de la commune de Soisson
affermans luy et si grande charge de debtes et de si grand
temps qes et auoir qes charge au temps passe. Que si a
ceulz par nous de nre benignite royalle n'estoit prouue
il leur conuient de laisser leurs lieux et habitations et aller
en aultre partie de ce monde comme paoureux et mendians
Nous eussions commia a certaine personne quils allaissent
aux lieux et que de l'estan dicelz enquiesse et que de
nre autorite royalle leur pouruissions selonc quils desiroient
que nulz soient a silz trouuier ces choses aulcun
doubtes quils la nous reuissent ou rapportassent
de quelle

Desquelles ouy la relation Jehan touché, Andre Lufian
 Jehan au potage procureur de lad ville et comme ayant
 special mandement Si comme il appert par lettres scelles
 du sceil de lad commune lesquelles nous avons fait
 redire par double nonc / Nous ont supplie humblement
 que comme ilz fussent de soion accordz par plaidz
 barons et obligez ay si gressie debte soude plusieurs
 personnes que celle commune ilz ne pussent plus
 subsistere voulussions icelle commune de nre main redrevoir
 avec toutes les droitures Jurisdictiones et autres
 appartenantz a icelle ~~par nous~~ par nous de gardans
 qui a ce soion depute par nous de gardans a eulx toutes
 leurs franchises et libertez sans le droit commune
 ne maine ne juriz. Nous a la supplication desd
 habitans lad commune avec les Jurisdictiones droitures
 et autres appartenantz a icelle excepte la marishe
 du change pour laquelle lad habitans font redrevoir
 au comte de soisson de toute lincerte. Auons redre
 et redrevoir desmaintenant par la tenue de ce lre
 de gardans de nre nom dorosnavant par ung Prose qui
 nous y deputera et voulons qd se fait tout
 auons voulu que le Prose qui de par nous s'en depute
 de lad ville pour la gouverne de nre nom et celui
 qui pour le temps advenir y sera gouverneur de Prose
 lad habitans aux de et de construction avec les libertez
 et franchises quils avoient aux temps quils estoient
 gouvernez de commune excepte dorosnavant maine ne
 juriz ny soion nre ny establis ayant ce fut serment a
 stable a tousjours nous auons fait mettre nre sceil
 a ce lre sans nre droit de nre autres choses
 ay tout le droit daultuy donne a saint ppposte a
 Gallat le quarz Jone de novembre Lay de grace
 mil trois cens vingt cinq.

+ quelz n'ont
plus de...

2 ou 3
ordres qui
sont...

Ensin la tenue d'une autre lre

Carolina dei gratia francorum et navarra Rex Notum
 facimus Universis tam presentibus quam futuris. Quod cum
 nos ad supplicationem eorum et habitatorum ville
 successensia et pertinenciarum quondam in communis
 existentium de salina et resonata de pini lre
 franchigia libertatibus et sibus et consuetudinibus ipsorum
 in ppositum de speciali gratiam nre duximus assumenda
 et per ppositum de parte nra regenda et gubernanda in
 ppositum pro in nre alia supra hoc confecta lre
 ultima contentis. Nos predictam gratiam nram ampliare
 volentes civibus et habitatoribus predictis condimus per
 patre quod ipsi in balnia vicomitorum mediate s; in p
 ppositura successensia et nos in ppositura Landunensis
 am ibi decempe habeam respectu. Quod si fieri et
 stabile permanere in futurum nre presentibus lre plen
 apponere sigillum. Actum in die melle ~~triduo~~ ~~triduo~~ ~~triduo~~
 mensis Julij ~~expirato~~ ~~expirato~~ ~~expirato~~ ~~expirato~~

Nous a la supplication desd habitans de toute lad hoste
 contenue de deubie lre nous la tenue est y dessus
 escripte de nre auctorite royalle et de certain
 serment voulons l'onore approuve et confirmone
 Nonobstant opposition et ordonnance rapol fait au contraire
 sans qd autres host nre droit et ay tout le droit daultuy
 et pour ce que ce soit ferme host et stable a tousjours
 Nous auons fait mettre nre sceil a ce lre
 donne a Paris lay de grace mil trois cens vingt six
 au mois de Janvier

Du reglement de la ville sous le Prose

Chap. 5. de la fait de...

Maintenant lad ville de soisson est gouvernee par un gouverneur ou capitaine
 qui a son lieutenant, le Prose de la ville quatre eschevins
 qui ont toute loie au gouvernement de lad ville et pour le regard
 de la police led Prose est juge avec quatre pollivins
 habitans de lad ville pardevant lesquels se decide de
 affaires de la police au beuffroy du roy avec Soisson de
 a note que avec beuffroy de trois ans a autre le Jone
 et fait par Jehan Baptiste par lad manance et habitans
 de la ville

D'Orleans arguement laid conte de fossone ce fut a la charge entre autres choses de faire archiduc laid abbaye et quil a fait enuzoy lay mil quatre ceha et y a mie religieuz aultreudier dicit celafun idy plusieurs lieux et endroitz de laid abbaye lay armouren desd srs de Coucy et duc d'Orleans y som marguerite et granier.

Mariage de philippe conte de neucha a fossone et du chastain de fossone Chap. 8

Lay mil quatre ceha neuf dy iour Sr George de la ville de fossone fut solempnise son soldemelleme et dy grand triomphe le mariage de Sr philippe conte de neucha et la fille de messire Enguierand de Coucy ladie conte de fossone lequel mariage assisteban le duc de Bourgogne frere auld conte de neucha la ducesse de Lorraine, la ducesse de Vandemoni qui y estoien venus pour honorer la dame de Coucy veufue dud Sr de Coucy Mr tary

Cause de la prusse et ruine de fossone par le roy Charles sept et les ennemis Chap. 9.

L'annee qui tousiours regne ay la cour de Roys a maison de grandz seigneurie tant pour jouir de la pour estre dy honneur et souuerain cause de grandz mauly a mesurable pette sans pauvre subultz dy roy comme il est bich apparu durant le regne de Charles septieme scullien en pour la dysunion et quidelle qui estoit entre lay duc d'Orleans et de Bourgogne. Car le roy estoit du tour boy ayant la grace de se subultz de sorte quil estoit entre lay aultre roye intule le bich ayant maia au commencement de ceste prusse voulant plus tost tenir le party dud loy d'Orleans que celui du duc de Bourgogne qui ne luy estoit que cousin Il dy aduim

Il dy aduim de grande quere qui ont este de Louque duc au grand dommaige de la pauvre franco a tou pour sa grandeur et duit. Car le duc de Bourgogne nomme Jehan septim absent de la cour du roy pour plusieurs causes la raison trop longue a raconté ay lay mil quatre ceha tierce il s'empara de plusieurs places villes et citez de Loberstante du roy et entre aultre de la ville et cite de fossone ou il mist ay garnison pour tenir lay villet ay son roy Ce baillan capue Ingubrand de Boumonville messire colau de phubinet Lanoy de Lannoy prier de menam Belle le Sr du plessis Buger le boutillier et plusieurs aultre grandz seigneurie a vaillantz combatans a bich expromittz ay lay militaire. Ay Lagnolle ville estoit capitaine du comuny de lay ville le vicil Sr de menant homme zomply daage et richesse ault deux filz. Le roy ayant delibere de remettre lay place ay son obissance ne voulant souffrir se d'indicia ay jouer plus long temps. Sa maliste vint ault grosse armee mette le siege deuant la ville de compagne q' estoit paroil

Maistre Jacques prie au lier quil a copost de la grande prouision de q' mard fait ay lay me b' trait dit que le chastain de fossone fut fait par loy d'Orleans grand poy de fu ay loy d'Orleans. Ce que s'accorde au ch'hoir de fiam qui est quey lay mil quatre ceha tierce les habitans de fossone subultz du duc d'Orleans par pette supitoy du d'Orleans se mizot ay sont se remprent la meaille du chastain qui toignoit aultre de la ville la fin de porore a l'ed tout aultre des meailles de metage a la susitoy d'auent partiant du duc de Bourgogne se desmo bissent le pont planté sur lay riuier par laynoy entoil au chastain. Voy ay la die d'Orl. 6. Lay 1413

endant lay siege garde conduite ay Clugua Hector le boy et plusieurs de auuzoy toute partz Engie a fossone Lay 1414 Chap. a maiste royale commuencé a maison a septulay desuolte Lay 15 et Cordeluea meilme port noufue roy loing

qui s'ouloir

D'Orléans acquiescans l'ad comte de soissons & fut
a la charge entre autres choses de faire archevêque
l'ad abbaye & quil a fait enuzoy l'ay mil quatre
cens & y a mie religieuz ault'edun d'ist cel'edun
Il y plusieurs lieux & endroitz de l'ad abbaye l'ad
armoria des d'Orléans de Coucy & d'Orléans y som
magnete & grande.

Mariage de philippe comte de neucha
a soissons
Chap. 8

L'ay mil quatre cens neuf & y ionc & y ioune & y
La ville de soissons fut solennisee pour solenniser
a & y grand triomphe le mariage d'icelle philippe
Comte de neucha & de la fille de messire Enguerrand
de Coucy & de la comte de soissons lequel mariage
assisteban le duc de Bourgogne frere ault' Comte
de neucha La ducesse de Joraine, La ducesse de
Brandebourc qui y estoient venus pour honorer la
dame de Coucy & de Coucy & de Coucy

Causet de la prise
Chap.

L'ennemy qui tousiours regner
maison de grands seigneurs
pour estre de honneur
maux & malheureux
roy/commet il est bieu a
Charles septiesme / scullien
qu'elle qui estoit entre
Bourgogne. Car le re
la grace de se subit
le ault'edun roya intitel
commencement de ceste
le party d'ad Loyd de
de Bourgogne qui n

ad aduine

Il sy aduine de grande quere qui ont este de longue
duree au grand dommaige de la pauvre france a tou
pour sa grandeur & d'icelle. Car le duc de Bourgogne
nomme Jehan septiesme abste de la cour du roy pour
plusieurs causes & raisons trop longues a raconter
Il y mil quatre cens treize il s'empara de plusieurs
places villes & citez de Loberbant du Roy & entre
aultres de la ville & cite de soissons ou il mist
de garnison pour tenir l'ad ville & y son nom le
Baillan capue Enguerrand de Boumonville messire
colau de phubinet Lamoyn de Lamoyn Pierre de
menant Belle le Bre du plessis Buger le Boutillier
et plusieurs aultres grands seigneurs & vaillants
combatans a bieu & p'cedentz & y l'ay militaire
Il y Lagnelle ville estoit capitaine du commun de
l'ad ville le duc de menant homme rempli
d'age & richesses ault' deux filz. Le roy
ayant delibere de remettre l'ad place & y son obediace
ne voulant souffrir se d'india & y long plus long
temps. Sa maieste vint ault' grosse armee mette le
siege deuant la ville de compaignie & tenoit paroil
l'edun se d'india qui furent & y fin contrainctz quitter
la place & la laisser au roy. Or pendant l'ad siege
de Compaignie le roy enuoya son aduantage conduit
par le duc de Bar Comte d'armignac, L'engua
le d'ad Babay qui estoit d'admiral de france, Hector le bon
bastard de bourbon messire hune de sallobusse & plusieurs
aultres grands Bre & notables personages de l'adroy
de la ville de soissons qu'ilz atourerent de toutes parts
Ce voyant par l'ad habitans & garnison d'ad soissons
congnoussant qu'ilz deuoient estre assiegez de la maieste royale
comme il y & y auon ia apparence grande, Ilz commencerent a
brusle arde & demoler & abbatre cyll'edun maison & plusieurs
edifices. Entre lesquelz fut du tout rase & demolie l'edun
& couuert de fiente mureux ault'edun d'ist Cordelaine
qui seuloit estre au lieu d'ist & y seise pres l'ancien port neufue
noy loing

Siege a soissons
L'ay 1414

Société Historique de Soissons

roy loing de d'icelle fossez de la ville de ce a la
 suscitacion d'un nommé Gual babbuel natif de Senlis
 advocat a habitant d'icelle soisson. Jay opinion que
 parcellandur furent bruslez a desmolz alors Lanceline
 eglise de l'emp qui n'eston for loing de celle qui
 se a p'm. de by chasteau d'allobastre qui sonton
 q'te entre la ville & l'abbaye samet Crespin by chaze
 de y a appartent a comiturs grande de ce Car de
 amirons d'icelle soisson ny auon lors place plus unisble
 attendu quilz estoient situez sur le bord & contigues
 de fossez d'icelle de aussi que loy tenir pour certain
 & de le bruis & commy dire du peuple de soisson
 que l'ad chasteau d'allobastre fut desmolz au temps de
 amignat qui me fait dire que ce fut alors nestant
 deuz les amignat que ceste fois and soisson
 joint que ce futin ens qui entredit la p'miere dans la
 ville d'icelle pour la conduite du Comte d'armignat l'ain seigneur
 pourquoy on peult auon dit q' ce fut au temps de
 amignat qui futin desmolz au temps de l'ad amignat
 amignat qui futin desmolz au temps de l'ad amignat
 & aussi n' a p'm de q' loy fut desmolz de si beaus &
 amirons bastiments pour grande & iuste cause.
 Comme le roy and son armee se appoche de
 soisson Chap. vi

1414 De apres q' le roy au renue la ville de compiengne a son
 obissance il by partit & le d'icelle le jour de may, l'ay nul
 quatre c'ens quatrez il vint and son armee and deuant
 de l'ad ville de soisson. laquelle il fut assiege a de tres pres
 aproche de toute partz mais auant q' la force by assaillir
 il fut solennellement sommé a ceux qui estoient and
 quilz fussent a se rendre & mettre l'ad ville a son obissance
 Enuy que l'ad seigneur toua moure mais pour ce q' host
 ilz n' firent compte & firent responce quilz estoient toua prestz
 de vint ou moure pour garde l'ad ville au nom de leur se
 & maistre

a maistre le Duc de bourgogne d'icelle by seigneur auon
 du seigneur de brof. Le roy auant entendu ceste responce auant
 que fallon p'cedre par force d'armes contre la ville il se
 logea by l'abbaye de St. Jehan de Signe lieu de fortiffic.
 de l'ad d'icelle d'orleans & Argentan by l'abbaye de Crespin
 by chaze & l'ad aultre sea by plusieurs aultres lieux
 le plus commodement quilz peurent & apres auon disposé
 de l'ordonnance du siege ilz commencerent a battre & fustiller
 assaillir l'ad ville de toute partz tant de jour q' de nuit
 domantz de assaillir a toute heure sans cesse aultrement
 pendantz lesquelz l'ad bombarder canons & brigolles tiroient
 continuellement contre l'ad ville de neston par faultz by assaillir
 & loy by commencio by aultre and toujour augmentacion ..
 de furie. de d'icelle se defendirent fort vaillamment &
 couragusement. l'ad assaillir by sorte quilz y d'icelle de g'ne
 beaucoup tant d'unt par & d'icelle lesquelz estoient bruslez &
 decompuz de grandz coups de canons qui se tiroient and d'icelle
 fort grande

Prise de Soisson par les armignaz

Chap. 12.

Mais quant les assiegees de l'ad ville de soisson
 & murailles estoient toute rompue & abbatus de
 canons qui tiroient sans cesse il se trouuoit fort estonnéz
 joint & pendant l'ad siege il aduint quelque disord entre
 quelque Anglois qui estoient by garnison by l'ad ville
 allentour de g'ne du camp d'ingulbrand de bournonville pour
 l'aguelle cause l'ad ville fut fort diminuee de force &
 cause de sa p'dition Car pendant l'ad trouble l'ad assiegees
 diligentement d'assaillir l'ad ville de toute partz. de finalement
 le d'icelle & d'icelle le jour de may le roy fist l'ad 21 de
 by assaillir toue allentour de l'ad ville tant que furent
 se pourroit racompter de quel furent faitz nonneurs
 ch'ce l'oye d'icelle de baillie le Comte de Richemont, &
 duose de parue & plusieurs aultres grands seigneurs &
 tant dura l'ad assaillir quil y eust bresche suffisante
 pour entree l'ad assiegees by laquelle ilz se p'nt
 and l'ad armee by la main combatana fort vaillamment mais
 ilz furent par ceux de la ville d'icelle responce and
 fort d'icelle

force darrière durant led assaut le cap^{ne} de
 Anglois qui avoient intelligence avec led assaut
 fut hastivement debauché & coupé & par ce fut port
 gram de la rive par laquelle entrèrent plusieurs
 les gens du Comte d'Armenignac lesquels furent aussi
 tous leurs enseignes aux plus hautes tours & fait
 led Anglois commença a tourner visage & avec led
 gens du Comte d'Armenignac frapperent & tuèrent a grande
 coups darrière & avec sur les gendarmes qui estoient
 & led ville & sur les habitans & peuple de ville
 & alors entrèrent parcellément les gens du roy de toutes
 parts par les brèches & remparts qui avoient été faitte
 de muraille & dit on & la plus grande brèche fut
 faitte a l'endroit ou y souloit avoir une porte nommée
 par les Anglois aux asnes porte de l'hostel de Roy & me souvenant
 que naguères se via font de fondz fosses
 pour la construction de la Halle du Comte de Soissons
 faisant faire trouvez plusieurs ostendit de personnes
 pourquoy l'avis opinoy & est a sçavoir q' ce peult estre
 des personnes qui furent tuez & assautz / sont que
 led lieu de la Halle n'est loing dudit endroit aux
 asnes ainsy est pres & est le chemin pour y aller
 Et adint ainsy comme Hector bastard de Bourbon
 homme chevalier & parcellément a l'assaut de Bour
 nouille fut comme l'oy dit par un d'Anglois de
 l'age dudit Soissons par un certain titre de frappe
 d'une fleche a la ionc / dont il fut si que plusieurs
 blessé qui luy commet le mouer tost après
 Carcellément de la ville de Soissons

Chap. 13.

Quand les gens du roy furent tous de lad ville ce fut
 la grande desconfiture car plusieurs de lad ville estoient
 tués & mourus / gardes / & les plus forts ou ilz combatirent
 furent desconfits & mis a mort sans que nul
 qui estoient

qui estoient de plus force l'un qui se rendirent puis
 après par composition & par la & ce fut tout sur
 pris & mis & a l'assaut de douze cents hommes de la
 ville. Durant ces affaires Enguerrand de Bourbonville
 cap^{ne} de la garnison de lad ville & de Bourbonville
 plusieurs autres de lad ville pensant rassembler quelques
 parties de ses gens fut plusieurs de lad ville pour sçavoir
 par une petite route ou y avoit chemin tendue par de
 ce temps y avoient de l'assaut par tout les rues de la
 ville / mais on leur & depuis elle furent portés de la
 ville de laoy ou d'ailleurs sont entrés a pres. Or led
 de Bourbonville pensa faire saillir son cheval par dessus
 led chaisne mais il y donna de sa queue ne pouvant passer
 outre & tantost il fut pris par un homme qui mon
 tait le monde a l'heure maistre lequel fut fait
 l'oy & parcellément le duc de Bourbon par ce quil desiroit
 & d'ailleurs de la mort de son frere Hector de Bourbon
 un haine de quoy il procura de fuir tant eut le roy
 & son grand conseil que led Enguerrand fut décapité
 & sa teste mise au bout d'une lance / qui adint au grand
 contentement de l'ost de plusieurs grands
 seigneurs & cap^{ne} du party du roy encore que led Enguerrand
 fut courtois. De ce d'ailleurs quil estoit estimé de tenir
 pour la fleur de cap^{ne} alors vint de France.
 Mais luy aussi furent descapitez messire Pierre de Bourbon
 cap^{ne} de la ville maistre Hugues Bassuet
 & autres autres gentils hommes desquelz les testes
 furent mises sur lances & les corps au gibet maistre
 Jehan de la Roche & renommé qui auparavant avoit
 gouverné toute lad affaire de la ville / plusieurs autres
 habitans furent tués & la ville de laoy ou ilz furent
 décapitez & leurs corps mis au gibet parcellément furent
 tués cinquante & six personnes a Paris dont plusieurs
 furent décapitez comme Gilles de Plessis & les autres
 furent perdus & touchant ceux qui estoient prisonniers
 de la ville de Soissons plusieurs furent perdus au goute
 de leurs maisons & les autres hors de la ville au gibet
 aucune se rachetèrent par argent payant grosse rançon
 Comme

Comme le duc de Bourbon homme simple d'age
 messire Colart de phisme Amoy de Caunoy Guyot le
 bontilic et plusieurs autres gentils hommes. Et par ce
 que ce anoir estoit un religieux de l'abbaye de St Leger
 qui avoit frappe Hector de Bourbon (ce nonc anora dit)
 Le curé de aucune religion de l'abbat furent
 penduz par les gentils et souffriront cruelle mort.
 Et aront les choses de l'abbaye qui furent au
 commandement de l'abbat prinstes par les gens du roy
 de l'abbat ville ce s'ont choses merveilles attendus que
 la propre personne du roy y estoit assisté de prinstes
 l'abbat de son grand signora de ce royaume (qui y pouvoit
 mettre ordre) mais nonobstant leur presence aprés
 que les gens de guerre d'entre ville robbes et ranage
 fona les biens de habitans ilz ne laissèrent parcell
 l'abbat les biens de l'eglise et monastere. Mesmes ilz
 prindrent aussi la plus sainte partie des saints
 reliquaires prindrent l'or et argent de plusieurs corps
 saints qui reposent esd'eglises calices et chassels de
 autres richesses de l'eglise. Parantant furent
 outragés plusieurs de leurs corps et honneurs
 les femmes maries aut leur filles presona les maris
 peccés et meubres mesmes les religieux sacres gentils
 femmes dames et damoiselles (dont il y avoit grand
 nombre en l'abbat ville) ne laissèrent estre violés de
 outragés nonobstant que la plus part d'elles eussent
 de parcha et amy du party du roy qui ne pouvoit
 faire ceste chose outragée et faitz tant ignominieuz
 Quelque temps aprés le roy fu rendit et restitué aux
 eglises quelques saints reliquaires qui y avoient esté prinstes
 et restora les richesses ne furent rendues et encor
 fallout racheter les dignitez a beaux deniers et tant

celuy penduz

la partie

De Confiscatione domo apud
Lad. prinst

Chap. 14

Corra tout ce qui estoit appartenant a la ville et aux
 principaux habitans fu confisqué a mie de la main
 du roy. qui en fut doy au sce de sa suite comme voulant
 ruyne et rendre l'abbat ville despourvue de tous biens
 Seloy la commune opinion du peuple suessois et hostel
 de ville qui est de par l'hostel de Longpont fu
 confisqué au roy qui le donna a son sce de sa suite
 lequel du depuis la donna a l'abbat de Longpont
 et ny a a par lieu qui porte le nom d'hostel de ville
 que le doioy de dessus le pont ou son l'abbat chartre
 et autres besongins de la ville. La halle qui estoit
 grande et plantureuse s'entre l'ancien jardin
 de albalastria et la porte bebra fu du tour
 rasé et desmolé. Ceste halle estant si grande et sonz
 icelle estoient plusieurs autres halls ordonnés
 pour chacuy mestier jusques a mettre les chieuz
 de ceux qui venoient de marche de Soissons et
 avoit lieu commode garny de rathibres et mangtoires
 Aprés la halle en fut haulte maison appelée la fin
 du monde estoit le poiz de la ville ou toutes marchandise
 se pesoient. Non loing de ce lieu au logis ou oydiot
 de par l'escu de france appartenant aux celestins
 estoit la maison que l'on disoit de moult rente
 laquelle maison comme l'on diot appartenoit lors
 aux albalastria de la confrérie St denis de
 laquelle confrérie nul n'estoit resté si n'avoit usque
 a cinquante livres de rente pourquoy on l'abbat
 l'abbat moult rente. L'hostel du change ou est de
 par la bouche de fu parcellément de la plus grande
 partie desmolé. Bref tout ce qui estoit de commodité
 a la ville fu desmolé ruyne ou confisqué qui
 ne fait dire que le roy monstra bien a cognoistre
 aux Soissonois

M

Chap. xvij

1460 Par plusieurs registres et Comptes de la ville mesme appar
comme en l'annee mil quatre cent soixante furent prestes
plusieurs pices au Jardin de l'ancien manoir de l'abbaye
pour accomplir plusieurs ouvrages a la porte neufue d'icy
Soisson

1469 L'ay mil quatre cent soixante quatre la chaussée fut
faicte du pour d'icy de l'ay porte neufue par Jacques
Luffin

Dans une apete quil est l'ay mil quatre cent soixante
six admondons de grands debz et tempetez qui demolirent
plusieurs beaux edifices tant deglise que maisons
Entre autres l'abbaye saint Crespin le grand de Soisson
fut de la plus grande partie demolie l'effroy
monstrelle en sa cronique En l'ay annee en la ville
de Paris estoit une grande pestilence qui faisoit mourir
du peuple le nombre Infuz pour a quoy obtint fut
requise la fustelle de benoistz mariva Et Crespin et
Et Crespinay qui a ce fine furent portez en l'ay
ville de Paris, auquel lieu fut parcellonné fait
gutte d'argent assuz de trouve les moyens de repare
L'ay l'ay qui avoit esté peu auparavant destruite
comme dit est. L'ay ensuyvant mil quatre cent
soixante sept furent q'elz plusieurs frantz archiva au
paie de Soisson pour allez aller contre de philippe duc
de Bourgogne Lesquelz frantz archiva estoient conduitz
par le Comte de damartiz. Gilles Robert de comichay
estourne vignolle

1469 Le dix septiesme jour d'april mil quatre cent soixante
neuf par madame Blanche d'auvergne femme de noble
homme prest par ch'ce conseiller et chambellan du roy
fut faicte vendition et transport du fief de l'ay de
la ville de Soisson moyennant la somme de trois cent
lucra parisis et acceptant par Offroy mortan par
et regent de l'ay ville. Au paravant l'ay vendition
la ville vendue

La ville vendue pour l'ay change aux Comtes de Soisson
dont l'ay d'auvergne est issue la somme de vingt quatre
lucra parisis de rente. Lors de l'ay vendition et
auparavant se vendoit la poisson et marchandise au d'icy
de l'ay manoir du change de l'ay de laquelle estoient
plusieurs petites maisons ou on vendoit la chair
Au d'icy d'icy l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay
et si faisoient on souloit l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay
par l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay
neufue pour le pied de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay
du change est appelle la boucherie ou se vend la chair
pourquoy les doctes et maistres bouchers d'icy de Soisson
rendent par chacun ay vingt quatre lucra parisis de rente
a l'ay ville et la poisson de marchandise se vendent apres
d'icy de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay
marche d'icy de Soisson. Le pillory est au grand marche
ou se font a p'nt communément les executions de
mal faitours

De la maison de la charite appellee de
St Ladre Chap. xvij

Je ne puis particulièrement redire qui est le principal et
fondeur de la maison et eglise de St Ladre par ce
a p'nt dit la charite et eglise de St Ladre par ce
que l'ay par l'ay malade de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay
allentent mais il est certain que plusieurs de l'ay de l'ay
et de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay
de grandz biens. Au d'icy d'icy de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay
maison il y avoit une forestz comme il mesme appar
plusieurs chartes de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay
d'icy de l'ay mil deux cent soixante et aultre annee
suivant. Les forestz qui environnent l'ay de l'ay de l'ay
appartenoient au roy de France a nre dame aux nonnains
de Soisson et a St Jehan de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay
que de ce temps il y avoit de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay
para p'nt l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay
estoit la forestz de St Ladre aultre d'icy de l'ay de l'ay de l'ay
s'ia. Du costé de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay
de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay

En de Sa Jehan de Vignac Du coste d'occident est la cunche
d'apert de du coste de septentrion est la foreste du roy
qui mesure a peu est dit la foreste de ictz qui est de
milleuillesse a grande estendu et ny a fort long temps
comme Jay ouy dire quil y avoit au pres de maupas
encorde plusieurs castels de disignemens comme lads
foreste de ictz avoit un mesme estendu et encorde
apert y a auis lieu une place nomme le bois au clere
ou les collines alloues se reserme a q'batre par plusieurs
unve de l'antre
Saulmors sont admeues au soissonois jusques
a l'ay 1545. Chap viij.

Jay mil quatre cens soixante deux l'onziesme lune de
Jannier par l'ora de soisson Sr de moy baillie de
demandois fut ordonne que auis soisson ne seroient
deschargés nulme vme pour vendre vin de pair
dud soissonois et de launois

Jay mil quatre cens soixante et dix fut un abbati
et d'encorde les maisons de faulx bourgs dud soisson
par Hugard prot et Jehan de Busz mason et nay ven
francie l'occasion pourquoy

Jay mil quatre cens quatre vingt et trois par Charles
septiesme la ville de soisson fut desclaire et affranchie
de imposition qui se prenoient par charny ay sur le
pain de vin qui se vendoit lors a lads ville Lagnolle
et d'encorde a este depuis restreinte par le
roy de france

Jay mil quatre cens quatre vingt et cinq l'ora de ligue
apert de l'union de soisson auis trois cens l'antre
atuel les habitans dud soisson furent contrainctz faire
passer de grand valen pour garder les pais par ce que
passer ay quelque lieu il y faisoient de grand domage
Ay lads anes messieurs de la ville de l'antre messieurs de
la part de madame de Luxembourg par lagnolle elle et
advertissement les habitans se tenu sur l'antre garde
par ce que les garnisons de Wammors et autres auis
conspire

conspire contre lads ville et delibere de la prendre Lads
habitans advertissement ceuz de vailly par ce que la conspiration
froida aussi contre eux qui fut cause que lads ville
fut en garde

Jay mil cinq cens vingt deux certainz compaignis de gens
de guerre vulgairement appellez les six mille diables
surprindrent la ville de Meaulte et depuis vindrent a soisson
ou Jehan l'ouysse et ceuz de l'antre dud soisson leur donner
liberté en lads portz souz quelque donne a l'antre que
ne feroient nulme domage ay lads ville mais si tost que
y furent et fut grand pitie de voir le desastre quilz
faisoient a l'antre de l'antre de habitans et boy leur
sembloient et a leur volonte a l'occasion de quoy de puis
ils ont este surnommez diables

Jay mil cinq cens vingt cinq les habitans de soisson
prendrent de redempcion du Comte dud lieu le port de la
cunche qui estoit de puis la bouche de mesme a la portee
de l'antre ay l'antre et rendant par chascun ay quatre
deniers de cens

Jay mil cinq cens trente fut route par p'fession de la
passion de n're seigneur Jesuchrist lors fut institue
la confrerie du Sr sacrement auis la compaignie de douze
apostres par messieurs l'ouysse
et Chap. d'antre lieu

Aud temps fut faite la grande et excellent p'cession
de St. Marc pour l'antre queat a dieu de l'adclurant
de nos Srs les enfans de france Lagnolle p'cession
ne se faisoit que de cinquante ans ay cinquante ans comme
dit ay cinquiesme Chapitre du septiesme Livre
Comme Charles quint empereur auis tout son armie
vint a soisson et y séjourna huit jours

Chap. xix.

Jay mil cinq cens quarante quatre ay vendidz douziesme
lune de septembre Charles le quint empereur accompagne
de quatre vingt mil hommes vint au pais de soisson
ou peu auparavant il avoit venu ay temps de pais et
l'antre

1522

1544

Societe Historique de Soissons

et de habitans si comme le roy leur avoit commande
 or a ceste demourer face ostent d'un hostellier se logea
 dedans une basse maison nomme chateaux a dy au quart
 de lieu de la ville au sortie de laquelle se ghevoit mirer
 le feu et fut toute bruslee. De la vint logea a St Jehan
 de vigude qui estoit lors hors de la ville. Et advenant
 pendant que estoit au lads abbaye qu'un gentil homme
 de sa suite fut si aise que de prendre la coupe dans
 laquelle reposoit le corps de nre signeur et ca
 vint a la congnissance d'uns Impereur fu pris le lads
 gentil homme lequel nonobstant plusieurs peines et
 remonstrance fut pendu et estranglé au dy coteau de
 muraille de la porte de lads abbaye et y voulent
 l'Impereur estre par vengeance que loy n'ay abusast
 la habitans de la ville congnassant que l'Impereur
 voulent passer par dedans celle et navoient moy de
 resistre pour estre sa force trop grande et aussi
 que la susper de habitans se estoient absoutz et
 avoyent par dedans luy mette l'orgueil petit parier
 du roy homme trop orgueilleux pourquoy vulgairement il estoit
 appellee langue d'ort le quel acompagne de Robtort
 de l'ort et autres gendarmes de la ville par la
 humilite grande et luy demanda trois choses au nom de
 habitans de lads ville. La premiere fut que plous
 a sa marche imperialle phibe et deffendre a se ghe
 la femme a fille ne fussent violées. Secondement
 la eglise ne fussent desolées de leur richesses a
 vigude. Et advenant que le feu ne fust mis au aucun
 lieu laquelle requeste ouy par l'Impereur avec
 l'orgueille de humilite de ceste homme et il la luy
 accorda pour volentier et l'ultime car passans
 par dedans la ville il n'y eust peute s'ouvrir de
 de bourgeoisie a marchans qui fussent pillés et robbés
 pour l'absence de maistris de maisons qui eussent
 autrefois sauntz leurs biens et a fin de plus supporter
 lads ville par marche fu passe soy amies et logea
 y la place de St marc crouy a buste Et pendant

Et pendant ce temps qu'il seroient a Soissons la par
 fut declaree luy et luy deligeur Jacobus confesseur
 d'uns Impereur avoit pour estre faite et pour de fu
 pour apeler pour de l'abbay de Longpont a la nomination
 du roy francois p'vide de ce nom
 Comme la ville de Soissons a este agrandie
 et fortifie

Chap. xx.

L'ay mil cinq cent cinquante et dy et autres années 1551
 surante fut enclose dedans la ville l'eglise et abbaye
 de St Jehan et vigude qui auparavant estoit hors la
 ville. Laquelle aussi fut fortifiee et plusieurs endroits
 de grosse et epaisse muraille forte sous haultes
 plateformes boullentes longues casematées garnies de
 ballivoie sacbes et de haultz et larges et plantureux
 rampartz bity fassintz et gazontz de roy qui au royaume
 de francois il ne se void de telle muraille que celle
 qui environnent lads abbaye de St Jehan et vigude
 ny de lads rampartz Monsieur maistre mathe de Longueon
 pour lors evesque de Soissons et conseil de roy en fut
 partie cause et la raison pourquoy l'abbaye de St Jehan
 fut enclose a este la haulte du lieu quoy a trouve
 surmonte l'ad fesse de maison de Soissons quant on
 il ny avoit pour de bastiment au lads abbaye et
 n'est pas tant cause a l'enclosure que luy fait
 a abbaye de lads montz d'uns lieu et prochain d'uns
 Le commencement des fortifications fut a se p'vide a la
 chanz ou fut estout une haulte plateforme pour
 commande au bouy St Vaast et le long de la riviere
 pour laquelle plateforme feroit commun abbatis et
 desmolir grande partie de lads eglise et dy beau
 corps de logia qui avoit regard sur la riviere
 Secondement a nre dame de vigude ou fut parallèlement
 estout une haulte et plantureuse plateforme ou son
 trois ou quatre retraites respondant a celle de St
 p'vide a la chanz au boullent St Jehan et plateforme
 de St Jehan desquelles se gardent la porte St Christophle
 dy ceste

Vuy cest endroit estoit fait un gros corps de garde
 de pierre de taille quoy dict auoir coute quatorze cens
 livres de pour et el est retenu le nom. Pour faire
 ladic plateforme et corps de garde fut abbattu de fondez
 en comble l'eglise parochiale de nre dame de vignes
 qui estoit de fort grande beaulte et antiquite doulce
 et garnie d'une tour haulte la ~~tour~~ houppe et fleche
 de laquelle estoit de bois fut tiré a bas a force
 de cordage et chevauz. On ma fait dire que au bon
 de ladic houppe estoit une pomme de plomb dans laquelle
 estoit escript une date monstrant quil y auoit huit
 cens ans dans que ladic eglise estoit bastie. Joursage
 fut tant haulte en cest endroit que loy nous le loy
 d'abbatte les quatre gros piller de ladic tour et ailleurs
 de batz costez de ladic eglise lesquelz sont demourtez sous
 ladic platte forme auz le pans et plusieurs belles et
 anciennes tombes et sepulture de plusieurs trespassés
 que les parois et successeurs n'ont pas lors de retordre
 pour transporter ailleurs sans que de ladic plateforme est
 demourte une haulte tour canelote en laquelle on disoit
 l'euangile le iour de rancamp et la procession de l'eglise
 entre cathedrale auz tout les parois de la ville auoir
 accoustume y faire. Il fault noter que combien que
 ladic eglise et parois son anciens de plus de huit cens
 et n'ont point de titre qui au parant elle estoit en la
 chapelle St Eustache, laquelle est pres de la porte
 et en quelle estoit un ancien mur de ladic tour qui faisoit
 leur pinte entre a Soissons et est maintenant destruite
 a cause deqs fortifications. Cidessous fut fait le
 boulevard de ladic garny de castels environné de
 plusieurs amonies. En fondeur d'ung de laquelle
 fut mis en escript ce petit memorial compose par
 maistre pargele Sibant cheuyné et puis apres
 grand archiduc de Soissons

Pour qui l'est escript pour iamais
 Pour retendre pour introduction

Que lay

canelote
 canelle pour
 canelle

Que lay suuant le sire de nam Metz
 On fut grande de son intention
 Charles le quint et son ambition
 fut ceste ville en ce point raggandie
 pour a tousiours estre mieulx garantie
 Et pour dompter la force Impériale
 Qui ne pouvoit en nul temps quoy quoy die
 Atty moleste la force Lihiale

Et pour ce fait et maistre en boy atroy
 fut enuoyé messieurs l'admiral
 de Chastillon commis de par le roy
 Grand belliqueux cheualier martial
 et d'ant iudic du sang seigneurial
 du preux Hector, pour le lieu compose
 Et pour saint Jehan de vignes apose
 Jemirouman de mur et de rempara
 et d'ice est si fort quoy les peulz apose
 Ne plus doubte de d'entree les parois

En lay mil cinq cens et cinquante
 Antiquite trois fut en fait
 de par l'admiral de nam

Or en lay deux fleurs au lieu par fait
 Jansan ladic boulevard fut en trouue ladic vestige et
 appartent de l'ancien eglise de St Jehan mesme y fut
 trouue en fond baptismal garny de plomb plain de medailles
 et de metaux et plusieurs autres antiquitez comme nous
 dirons cy apres
 Quant d'icant continuant les fortifications de Soissons a la
 demetant de l'abbaye de St Jehan de vignes en cest
 lieu furent faictes nouvelles murailles fortin battues
 et rempara lesquelz furent aussy tost acheuee et par
 les fait

Jay faulx que celle de aultre Licut susd faisan
toute de fortifications on este trouvez plusieurs
digne de marquer comme cy la viel eglise de St Remy qui
estoit dedans les fosses furent trouvez de gros pilliers
de colonne ault fondamens de la croisse ault le
fond baptismal susd la piee en vy aultre lieu entre
saint Crespin en chape et lanordint cy lase nre dame
de dignite ou Loy tieur queston bastie Le viel chasteau
dallebatre furent trouvez de office voultre et plinthe
estant encorde en leur entree plusieurs caute aussy
de moutillous haulteur et grandeur ault plusieurs
pierre de marbre allebastes jaspe et de porphyre de
plusieurs et differentes couleurs faconnez par petit
carreaux larges seulement de deux poutt comme pour faire
pant furent aussy trouvez espingles de noyze longes
de vy dont quoy dyon auon seruy a attache de
tapissere de linte ault pierre digne de remarque
fue trouue une desse de marbre blanc laquelle
estoit entree ne sey falloir que la teste et estoit
de la haulteur de statue dune femme de plus pousante
qui se trouue parcellent ilz furent trouvez plusieurs
medailles dor et dargent lethon plusieurs aultre metalle
lesquelles estoient de divers portraitz et figures comme
entre lesquelles y auon contenan la superscription de
drust Claude Cesar Coge Galba Domitian Valentin
Dite Caspary Maximian et de plusieurs aultre antiquite
a remarquable portraitz qui sont encorde en ma possession
de ma este dit que mesme en furent trouvez de
Thenna et Romulua qui demoustrer bien que lad ville
a pair de soissonois a este son frequentee de romain
a aultre nation Car il est a ssumer que telles
antiquitez ne fussent trouvez ault lieu si elle ny
cussent este de l'esse par eux pour memoire perpetuelle

infra de de de

adroit quelq
monnaie de
gallien p...
d...

Après que lesd fortifications furent faictes Loy besogne
a celle du bouy d'apert ou sur esleue une haulte
plantureuse plateforme pres l'eglise de St Remy souz
laquelle et au pres furent faictes deux longues
cassernes en forme de caue lesquelles sont a pres fonduee
a cause de leau qui estoit au fondement et son demourer
souz la terrasse. A pres pres de ce lieu il y auon une
porte appelle la porte bouillan laquelle fut boustee de
forte muraille en mesme temps la porte de Cronz fut
reparee et fortifiee de boulture et forte muraille

Certaine temps apres la parochiana de la paroisse nostre
dame de dignite qui faisoient leur service par leur emprunt
en l'eglise de Victor furent ault l'ide et aultmosne de
genie de bity bastie une nefue eglise entre la maison
de longpou et la rue de cordelua en vy lieu a place
appartenant aux religieuz de St Jehan laquelle eglise
neantmoins retient encorde le nom de nre dame de
dignite La pierre pierre de fondamens de laquelle
fue posee par Heluand pere de dieu Maistre pierre basy
abbe de St Jehan de dignite sur laquelle pierre furent
escriptz ces mots. Pasius hanc basy dno abbae basy

Institution des foires de soissons
et aultre choses apres y aduenu

Chap. xxi.

L'an mil cinq cent soixante et vy furent instituee les
deux foires de soissons et vy marche la soixante au
grand marche du lieu de se de budy fait lesd
foires a sauoir la premiere le lundy d'apres l'ascension
jussam le samedi ensuyuant La seconde se commencent
le troisieme lundy du mois de novembre jussam
parcellent le samedi ensuyuant inclusivement et les
marche par chascun iour de samedi

Le livre de berthe...
Nota que l'annee...
pres soissons est avec...
Doye voluant aux foiret...
L'an mil...
Le care l'an...
87. et. 86

L'ay mil cinq ctes soixante cinq et la grande cour de la maison de l'enseigne de soissons fut iouee par p'sonnage la passion de n're seigneur Jesuchrist et laquelle y eust jour bon ordre contre l'opinion de plusieurs gens par ce que au commencement de l'ada pierre le futur l'uy dar maistris et principal conducteur de ceste affaire le s'upa d'ingel fut conuoye et l'eglise n're dame de vignes par la venue de l'ad passion et plusieurs autres qui regardent moult la mort d'ad le futur L'ay mesme année les bleds furent esmeulz et fust si grande chete de bled que soissons fut le meud mesme dud lieu se vendou soixante et quatreingt huchre

année ensuyuant qui fust mil cinq ctes soixante six fust telle et si forte glee que la riuere d'ayne estant par tout glaice les charretz et cheuallz passou dessus a toute endroitz les arbres et sp'ra l'endur et moururent et plusieurs p'sonnage furent trouvez par les chemins et champs morz de froidz Surp'us de la ville de soissons par les huguonotz

Chap. xxiiij

An mois de septembre iour de feste de Cosme et d'amiy et l'ay mil cinq ctes soixante sept au commencement du jour fust la ville de soissons prinse d'embler par ceux de la nouvelle religion pretendus reformez et laquelle ville ilz entredou par la porte de St. Lucien qui donne sur la riuere ault'ement poterne de racomptre les degastz canagez desmolitions et destructions de toutes choses qui furent faictes par velle rebelle d'urant le temps de sept mois qu'ilz y furent et me sebon chose impossible encorde que ray que p'sent et y ay deu la plus sainte parthe le temps de sept mois qu'ilz y furent desquelles

desquelles rebelle et rebellez en les principallz ap'le auoir parle de la grande et trinitie eglise et laquelle les huguonotz rebelle nous par tam fait de degastz qu'aux autres par ce qu'ilz y faisoient leur presche et priere auoir fut desquint de s'ra excellentz m'enture comme de richie magde l'oisele et f'edmeture de ch'eur dar chappelle et portanz vieille et antique sepulture et effigie dar orndure chassie et argenture dont il y ay auoir grand nombre et l'ad eglise de richie colonne grosse ogule et cloche qui furent tout de rompu et buste ne s'y fallut que deux ascenoir la cloche de l'ologe et celle dont l'ad huguonotz sommou leur presche et croy croce que si plusieurs ilz eussent este aduerty de l'ad de pacification fait par le roy au mois de may suyuant qu'ilz eussent fait pie a l'ad eglise car si tost qu'ilz y furent aduerty comm'encen a rompre les vitres de l'ana qui sont richie par la variete de couleurs representation et figures qui y sont mesme ilz bouloren marchande a certain ouurice a fin de raste et couppre par le s'upa les quatre gros et maistris piller du mitay de l'ad eglise pour faire fonder celle mais ilz ne trouuerent ouurice que le velle ent'endit

En l'eglise n're dame de vignes qui n'estoit encorde achuee comme d'ot est furent rompu et buste les vitres qui estoient de grande beaulte entre lesquelles il y ay auoir velle qu'auoir ault'ent s'nt monfieur de l'ouye d'ingel d'ad soissons la cloche qui n'estoit encorde pendue et l'ad furent rompu et cassie le compte de l'ad eglise est ing et mie par t'edre les magde et orndure rompuz buste ou transportez L'eglise de St. Lucien fut et parail desmole et ruzee du t'edre de sorte qu'il n'y demoura ault'ent chose qu'ad parthe de l'adre offre et p'ignone

L'ad eglise

le porten ←

La eglise de St Vrain de St Christophe (anciennement paroyse de nre dame de vignes de St Victor (anciennement paroyse de St Quentin) de St Vaast et de St Andre toutes de mesme

L'eglise et abbaye de St Jehan du touz ruyne et desmolie ne s'y fallust que la voultre du chœur et de la croisée d'icelle eglise mesme la grosse tour ou cloche qui estoit sur le portail fut rebatue par terre et du tout desmolie

L'eglise et abbaye de St Jehan de vignes fut du tout ruyne et desmolie de ses excellences l'estant scilicet en partie du comble que les huguenots neurent loisir de ruer. Ilz abbattirent le cloche qui estoit au milieu du chœur fort hault et proclamerent bastir une telle quatre cloche qui y estoient ilz rompirent le gros carillon de la grosse tour et les deux cloches de la petite. Les grosses et petite orgues le grand et haulte candelaire d'airain qui estoit au milieu du chœur fait de merveilleux artifices. Ilz sepulchres incomparable de ornement d'eglise fort riches des royaux comme en plusieurs cathedrales d'eglises de France et d'ailleurs en nombre. Ilz desmolirent toute les loges sans en laisser que les masures et qui est une grande perte ilz prindrent tout le plomb de fontaine qui rendoit tant de plusieurs lieux de l'abbaye et telle abondance qu'il y avoit escheant et estoit on en propos de faire venir de l'eau de la ville de soisson

L'eglise de St Martin fut du tout rasée par ce quelle estoit impossible pour la defense de la ville estant hors de la muraille d'icelle

Parallèlement l'eglise et abbaye de St Crespin le grand fut presqu' tout desmolie les grosses voultres et combles furent rebatues par terre toutes fois les corps saints de l'eau ne furent perdus mais bailliez en garde a madame de son abbaye qui fut presente et gardée contre la rage des huguenots

L'eglise de

L'eglise de celestina fut ruyne et desmolie de sorte que ny demoura que partie des parois et pignons. La chapelle Ste Cécile qui estoit pres St Germain au chemin des celestina fut du tout rasée et puis après l'on y a basti partie des murailles du jardin de la maison de milin parle

Les eglises de St Etienne et St Pierre le vidin parcell que les autres

Ancienne et renommée de St Medard fut au devant de son eglise pillée robbée et desolée de toutes ses excellences antiquitez et sumptuositez. comme de reliquaires royaux et de plusieurs vitraux et anciennes sepultures tombes et effigies de marbre cuivre adieu les de plusieurs metaux des roya et grands seigneurs qui sont enterrés l'ame

Les vitraux de l'eglise estant d'une estimation incroyable les grosses et merveilleuses charres les orgues rompuës et brisées le portail de l'eglise et galvrière estant au dessus qui estoient de grosse et ancienne maçonnerie furent du tout ruyne et desmolie les livres manuscrits d'icelle estant de grande beauté et excellents tous abbatus. Toutefois Dieu ne voulut permettre que les corps et reliquies des beuoyz saints Sebastien Gregoire et Medard eussent esté perdus comme les autres ains furent secrettement portez par une certaine servante fidele et catholique de l'abbaye et donnez en garde a madame de Bourbon qui les rebatit sur le royaume de France et les garda prescusement jusques a ce quelle fut requise de les rendre

L'eglise de St Julien rade pres sur le chemin qui conduit de soisson a Cuffie ancienne paroyse du village de Leury a dont le curé est un douze cardinal de l'eglise de soisson est pres de terre

✠

Le double vitre image cloisonne a plusieurs portallures
 de l'eglise de abbaye de St Crespin by haye aut
 tout lez l'edif. manuable furent tous desmolz
 sans en avoir este aulcun il y avoit au hodie
 de lad. eglise deux rans de chaire manufraque d'ancien
 faictes qui ne furent espargnez
 Mais ce me seroit chose impossible tout de lad.
 desmolition que l'ed. rebelle enrayez furent de
 l'eglise et de maison de prestre de soisson
 ne de plus de lad. cathedrale qui y furent perdus et
 transportez. Et selon. b'by difficile que de cont. au
 l'ed. eglise fussent reparees et remises by la sorte
 quelle eston bastie
 Les huguenots furent by lad. ville depuis le
 vingt septiesme de Septembre usque au mois de
 may quoy d'ice. disoit mil cinq cens soixant huit
 que le roy fist une pais avecques eux a la charge
 de luy quitter lad. ville quilz occupoient et pour
 reconnoistre la ville de soisson a son obissance envoia
 publice lad. pacification par monsieur de la Chapelle
 de vesme qui by fist sortir lesd. huguenots au
 grand contentement des habitans et desclercs qui
 qui by furent son vray nonobstant lad. grande peche
 et peche quilz auoient endurez et souffert par
 by si long temps
 fin du huitiesme livre



Table des chapitres du premier livre de
antiquitez de soisson

Preface au leing Lettre feuille preme

De la preme fondature de la ville de soisson chap. 1. fu. 1.

De Breims fondateur de lad. ville chap. ij. fu. 2.

Du temps auquel Breims fonda soisson chap. iij. fu. 3.

Description du pays et Vallées monstrant l'antiquite de lad.
ville chap. 4 fu. 4.

Que soisson eston ville capitale de royaume long temps
deuant Julia Cesar chap. 5. fu. mesme

Combien a dure le royaume de soisson et de sa grandeur
chap. 6 fu. 5.

Comment la ville et royaume de soisson sont tombez
by la puissance des Romains chap. 7. fu. 6.

Du siege et prise de soisson par Julia Cesar chap. 8. fu. 7.

De l'ancienne grandeur et estendu de la ville de soisson
chap. 9 fu. 8.

Esquoyage d'Andre et h'oua touchant la fondature et
antiquitez de soisson chap. 10. fu. 9.

Apologie ou excuse sur le chap. precedent chap. xi. fu. 10.

Table des chapitres du second livre

De la religion chap. preme fu. 11.

Quelle religion estoit observee a soisson du temps de la payne
chap. 2. fu. mesme

Quand la vraye religion fut premeiere recongne aux
soissonnois chap. 3. fu. 13.

Comment les saints Crespin et Crespinian furent amenez et
gaullez et tuez a soisson chap. 4. fu. mesme

Comment St. Crespin et Crespinian apprirent le mestier
de chordonnier chap. 5. fu. 14.

Comment St. Crespin et St. Crespinian furent apprehendez par
fictionnaires chap. 6. fu. mesme

De tourmentz qu'on endurez les glorieux martyrs chap. 7. fu. 15.

De la sepulture des corps S. Crespin & Crespinay chap. 8. fu. 15.
 De cinq autres martyrs qui moururent la mort au mesme
 temps chap. 9. fu. 16.
 De S. Raffin & S. Valde freres martyrs chap. 10. fu. mesme
 Apparition de S. Crespin & S. Crespinay au pape Marcelle a
 Rome chap. 11. fu. 17.
 Du lieu de sepulture des saints comblez en oratoire &
 eglise chap. 12. fu. mesme
 De l'adventement de S. Eyste & S. Eustice en la ville de soiffona
 chap. 13. fu. 18.
 De la canonization des saints chap. 14. fu. mesme
 A savoir moy si tous les offices des martyrs sont
 demourrez a soiffona chap. 15. fu. 19
 De l'elation & translation des saints corps en une plus
 grande eglise chap. 16. fu. mesme
 D'un signalé miracle qui aduint en lad translation
 chap. 17. fu. 20
 Comment les corps saints furent portez en l'eglise S. Crespin
 le grand chap. 18. fu. mesme
 Du nom & lieu de Erise ou est lad eglise chap. 19. fu. 21.
 Table des chapitres du troisieme livre
 De l'histoire Romaine au royaume de soiffona chap. 1. fu. 22
 De Theodorat roy ou gouverneur dudit royaume chap. 2. fu. mesme
 De Elodion le cheu de plusieurs roys de francoie chap. 3. fu. 23
 De Hiloy seigneur Romain & roy de soiffona chap. 4. fu. mesme
 De Siages Roy de soiffona chap. 5. fu. mesme
 Du roy Elonie & comment il a fait residence assidue a
 soiffona chap. 6. fu. 24
 De S. Eyste pmiere evesque de soiffona & comment il alla
 a rhome chap. 7. fu. mesme
 Du pmiere que l'evesque de soiffona a en l'eglise de
 rhome chap. 8. fu. mesme
 Que S. Eyste & S. Eustice sont disciples de saint
 pierre apostre chap. 9. fu. 25.
 De la mort de S. Eyste evesque de soiffona & archevesque
 de rhome chap. 10. fu. mesme

Que soiffona a este evesche pmiere que rhome chap. 11. fu. 26.
 De pmiere partage & bornement de l'evesche en general
 chap. 12. fu. 26
 De archeveschez & villes metropolitaines chap. 13. fu. mesme
 Pongny soiffona na point este ville metropolitaine chap. 14. fu. 27.
 Combien se voident la signature temporelle de soiffona quant
 elle fut evesche en evesche chap. 15. fu. mesme
 D'un difference touchant les limites de l'evesche de soiffona
 & de Nojon chap. 16. fu. 28
 Chronologie & succession des pmiere evesques de soiffona
 usque a monsieur saint pmiere chap. 17. fu. mesme
 De pmiere temple & eglise de soiffona chap. 18. fu. mesme
 De l'antiquite de l'eglise de S. Eustice & S. Protas de soiffona
 chap. 19. fu. 29.
 Des chanoines & evesque de lad eglise chap. 20. fu. mesme
 Description de la herarchie de l'eglise de l'evesche de soiffona
 chap. 21. fu. 30.
 Des paroisies de la ville de soiffona chap. 22. fu. 31.

Table des chapitres du quatrieme livre

De Elotais pmiere du nom roy de soiffona chap. 1. fu. 32
 De S. Radegonde royne de soiffona chap. 2. fu. 33
 Abbeys de la vie madame S. Radegonde chap. 3. fu. mesme
 De l'ouverture du tombeau madame S. Radegonde chap. 4. fu. 34
 De la translation de certain ossement de lad sainte chap. 5. fu.
 & de la separation de deux eglises de paroisie de Chucro
 & d'icy sur aignes chap. 5. fu. mesme
 Du roy d'ictor chap. 6. fu. 35.
 De la pmiere du roy Elotais chap. 7. fu. 36.
 De S. Madard evesque de Nojon chap. 8. fu. mesme
 De S. Hardoy evesque de soiffona chap. 9. fu. mesme
 De la fondation de l'abbaye de S. Madard chap. 10. fu. 37.
 De la mort du roy Elotais chap. 11. fu. 38.
 De l'eglise de sepulture ancienne chap. 12. fu. mesme
 De S. pmiere & S. Eloy freres chap. 13. fu. mesme
 Du cetera temporel de l'eglise de soiffona acquise par saint
 pmiere chap. 14. fu. 39.
 Comment l'eglise evesque nouvelle soit eue
 & quel cetera il y auoit chap. 14. fu. 39
 Responce moy si monsieur S. pmiere fut Comte
 de soiffona G. 15 fu.
 Resolution d'un double G. 16 fu.

Chronologie de

Catalogue des évêques de Soissons jusqu'à s. Hély
chap. 17 fu. 40.
Aussin meij si Ameline par de monseigneur s. Hély fu. 40.
Soissons chap. 16. fu. mesme

Table des chapitres du cinquième Livre

De la seconde tetrarchie de France chap. 1. fu. 42
Prise de Soissons par Hugobert par Sigibert chap. 2. fu. mesme
De Sigibert et Frédégonde chap. 3. fu. mesme
De la mort du roy Sigibert chap. 4. fu. mesme
Comment Soissons fut prise de nouveau en une mesme année
chap. 5. fu. 43.
De la mort de Sigibert roy de Soissons chap. 6. fu. mesme
De la guerre contre Frédégonde royne de Soissons chap. 7. fu. mesme
Seconde et cronologie de succession des évêques de Soissons de pape
monseigneur s. Primat chap. 8. fu. 44.
De monseigneur S. Anselme chap. 9. fu. 45.
De saint Hély évêque de Soissons et elevation de corps **Saint Hély**
en **Soissons** chap. 10. fu. mesme
De la translation de corps S. Crespin en coveca par S. Anselme
et s. Hély chap. 11. fu. 46.
Miracle advenu en l'ad elevation chap. 12. fu. mesme
De saint Draupin évêque de Soissons chap. 13. fu. 47.
De Odile religieuse de nre dame de Soissons chap. 14. fu. mesme
De l'evêque et saint Hély chap. 15. fu. mesme
Cronologie ou en l'evêque de Soissons depuis s. Draupin
chap. 16. fu. 48.
Comment le roy Pépin fut couronné en la ville de Soissons chap. 17. fu. mesme
De Carloman roy de Soissons et frere de Charlemagne chap. 18. fu. mesme
De la translation et advenement de religieuse monseigneur Saint
Sebastien chap. 19. fu. 49.
Comment Loys de Lothaire fut déposé par son infans de sa dignité
impériale et confiné en l'abbaye de S. Médard chap. 20. fu. mesme
Déposition de Rothade second du nom évêque de Soissons chap. 21. fu. 50
Miracle de saint Ruffin d'Avignon du temps de Koulst évêque
chap. 22. fu. mesme

Table des chapitres du sixième Livre

De l'Etat de la France depuis le regne de Loys le beugne jusqu'à
Hugobert cap. chap. p. 51.
De Loys le beugne couronné a Soissons chap. 2. fu. mesme
Du regne d'Odoy et d'une bataille donnée a Soissons chap. 3. fu. 52
De Loys Robert et Charles le simple et de leur bataille a Soissons
chap. 4. fu. mesme
Du roy Raoul couronné a Soissons chap. 5. fu. mesme
Comment Soissons fut brûlée par les normans et le comte Hugobert
chap. 6. fu. mesme
Bataille du roy Lothaire contre l'empereur Otton a Soissons chap. 7. fu. 52
Du lieu de sangboulam près Soissons chap. 8. fu. mesme
De l'Etat de l'eglise en ce temps chap. 9. fu. 53.
De l'elation de l'archevêque de Rhéma arche de cinq ans chap. 10. fu. mesme
Enalme **Chronologie de succession des évêques de Soissons** chap. 11. fu.
Comment et par qui l'eglise fut reformée chap. 12. fu. 54.
De Henry évêque de Soissons surnommé chap. 13. fu. mesme
Reformation des religieux chanoines de l'ordre S. Augustin chap. 14. fu. 55.
De la fondation de l'abbaye saint Jehan de Vignac chap. 15. fu. mesme
Confirmation de la fondation susd par le roy Philippe chap. 16. fu. 56
Annotations sur les lettres de la fondation susd chap. 17. fu. 57.
Du nombre des religieux de saint Jehan chap. 18. fu. 58.
Seconde fondation de saint Jehan de Vignac chap. 18. 19. fu. mesme
Annotations sur la seconde fondation de s. Jehan chap. 19. fu. 59
D'autres fondations de l'ad abbaye chap. 20. fu. mesme
Donation de la terre de S. Eloi a l'eglise de s. Jehan chap. 21. fu. 60
~~Quatrième chronologie de succession des évêques de Soissons depuis~~
~~l'abbé quarante quatrième évêque chap. 22. fu. mesme~~
Cinquième chronologie par table des évêques et abbés depuis
la fondation de l'abbaye s. Jehan jusqu'à ce jour
chap. 23. fu. mesme
De S. Arnulfe Evêque et Henry évêque de Soissons chap. 24. fu. 61.
De Gilles religieux de s. Jehan et p. abbé de l'abbaye
s. Jehan de la ville de Valenciennes chap. 25. fu. mesme

Table des Chapitres du Livre septiesme

De la bieu aduenue en l'eglise apres sa reformation Chap. 1. fu. 62.
 Dny tablement de dieu appareu en ce temps Chap. 2. fu. mesme 63.
 De monastere puerz puestz a aultre fondez en nostre eglise Chap. 3. fu. 64.
 De la demure d'adieu a pardona de l'eglise de saint nlad Chap. 4. fu. 64.
 De la procession mirabile qui se faisoit a saint nlad de cinquante ans en cinquante ans Chap. 5. fu. 65.
 De la fondation de l'abbaye s. Leger de soissona Chap. 6. fu. 65.
 Confiscation translation de reliquie saint Erospey et saint Erospey Chap. 7. fu. 67.
 Cas horrible et punition d'ne. radeuse faicte au s. de saint Erospey Chap. 8. fu. mesme.
 Morte aduenu a soissona en temps d'indict Chap. 9. fu. 68.
 De l'eglise saint estienne de soissona Chap. 10. fu. mesme.
 De la translation de reliquie apportee du pair d'outre a soissona par l'evsque Ansel Chap. 11. fu. 69.
 Synode chronologie et permission de l'evsque de soissona au abbey de s. Jehan pour car quatorze ans Chap. 12. fu. 70.
 De l'eglise saint brenais de soissona Chap. 13. fu. 71.
 De l'eglise de saint Jehan Chap. 14. fu. mesme.
 De l'eglise de Longpou Chap. 15. fu. 72.
 Du college saint nicolas de soissona Chap. 16. fu. mesme.
 De maistre Jehan desmarchez principal d'ud college Chap. 17. fu. 73.
 Reception de freres mineurs a soissona Chap. 18. fu. 74.
 Du college de s. Catherine maintenant commun de muni Chap. 19. fu. 75.
 Du college de bantoy Chap. 20. fu. 76.
 Synode chronologie a troisieme table de reliquie de soissona et abbey de s. Jehan Chap. 21. fu. 77.

Table des Chapitres du huitiesme Livre

Redoublissement au Letteur finale Chap. fu. 78.
 De la commune de soissona 2 Chap. fu. mesme.
 Poursuite de lad commune 3 Chap. fu. 79.
 Election du Pueste de soissona 4 Chap. fu. 80.
 Du reglement de la ville souba lad Pueste. 5 Chap. fu. 81.
 De mouvance de anglour au pair de soissona 6 Chap. fu. mesme.
 De Enguereand de Coucy fondateur de celestina Chap. 7. fu. 82.
 Mariage de philippe Comte de flandre avec la fille d'Enguereand Chap. 8. fu. mesme.
 Cause de la prise de la prise a rugne de soissona par les armignaz Chap. 9. fu. mesme.
 Eglise deuant soissona par les armignaz le roy par Chap. 10. fu. 83.
 Comme le roy avec son armee fu se approcher a lad ville Chap. 11. fu. mesme.
 Prise de soissona par les armignaz Chap. 12. fu. 84.
 Saccagement de la ville de soissona Chap. 13. fu. mesme.
 De confiscation donnee apres lad prise Chap. 14. fu. 86.
 Aultre prise de soissona par le dauphinois et cap aduenu depuis Chap. 15. fu. mesme.
 Hospice aduenu a soissona depuis lay mil quatre cent soixante usque a dix ans apres Chap. 16. fu. 87.
 De la maison de la charite appellee de s. ladre Chap. 17. fu. 88.
 D'aulcun hospice aduenu depuis lay mil soixante et dix usque a lay mil cinq cent quarante cinq Chap. 18. fu. mesme.
 Comme lempereur Charles le quinte avec son armee print la ville et y stourna quelque temps Chap. 19. fu. 89.
 Comme la ville de soissona a este aggrandie et fortifiee Chap. 20. fu. 90.

Institution de la foire de Soissons & d'autres foires
y advenues par après Chap. 21 fu. 92
Surprise de la ville de Soissons par Le Huguenotz
Chap. 22 fu. même

fin des tables &

Copie des chartes de l'Abbaye Royale
de Médard les Soissons.

1705



Société Historique de Soissons

In my adobug my kinship
the Dowdler